THE UNIVERSITY OF JORDAN
SERIALS DIVISION

Avec ce numéro, magazine « Tenue d'été »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE – N° 14368 – 8 F

SAMEDI 6 AVRIL 1991

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Confusion soviétique

La situation politique paraît totalement bloquée en URSS, où le Congrès russe se débat depuis plus d'une semaine dans d'interminables batailles de procédure empêchant l'émergence de majorités stables. Les décisions prises un jour sont annulées le lendemain, ou vidées de leur substance. Les députés voudraient-ils détourner la population d'un parlementarisme encore embryonnaire qu'ils ne s'y prendraient pas autrement.

A l'origine, cette session extraordinaire du Congrès russe avait été convoquée à l'initiative du groupe communiste, bien décidé à censurer M. Boris Eltsine, président du Parlement de la plus grande République soviétique. La contre-attaque n'avait pas tardé. M. Eltsine, soutenu par les démocrates, organisait son propre référendum en même temps que celui de M. Mikhail Gorbatchev. Fort d'un score de 70 % en faveur de l'élection d'un président de Russie au suffrage universel, il a obtenu du Congrès une réforme constitutionnelle qui devrait lui permettre de se faire élire dans la foulée et de conforter son statut de rival du président soviétique.

Le rapport des forces au Congrès, entre communistes et militaires d'un côté, démocrates et réformateurs de l'autre, a largement paralysé les travaux. Les premiers ont renoncé à leur intention de destituer M. Eltsine ; la date de l'élection présidentielle a été fixée, mais les détails sont reportés à une session ultérieures. Le président russe s'est fait voter les pleins pouvoirs, mais la commission chargée de les définir n'a pu se réunir parce que ses opposants la boycottent. De toute manière, personne ne sait comment M. Eltsine pourrait exercer ses pleins pouvoirs, ses prérogatives restant très limitées par rapport au pouvoir central.

M. Gorbatchev ne se trouve pas dans une position plus confortable. Il gouverne par oukases, mais ses décisions sont mal appliquées parce que les pouvoirs locaux font preuve d'une grande mauvaise volonté dans l'exécution. En même temps, les Républiques les plus indépendantistes doivent convenir que leurs moyens d'action sont très limités, la politique économique, la monnaie, les transports et les communications, sans parler de la force armée, restant entre les mains du « centre ».

Ce jeu de faux semblants ne serait que dérisoire si la situation générale ne continuait à se détériorer et si les autorités, qu'elles soient fédérales ou républicaines, ne faisaient pas chaque jour la preuve de leur incapacité. Après avoir feint d'ignorer la grève des mineurs qui dure depuis plus d'un mois, le gouvernement soviétique a brusquement cédé en accordant un doublement des salaires. Aussitôt les ouvriers des grandes entreprises de Minsk ont cessé le travail pour demander une augmentation de salaires compensant le triplement du prix des denrées de base qui vient d'être annoncé.

S'il veut éviter que le mouvement de mécontentement ne se transforme en explosion sociale, M. Gorbatchev ne pourra pas refuser aux uns ce qu'il a donné aux autres. La planche à billets continuera à financer cette politique qui, faute d'une réforme en profondeur du système, mène l'URSS à la banqueroute.

Lire nos informations ainsi que la critique par MICHEL TATU du livre de M. IAKOVLEV : « Ce que nous voulons faire de l'Union soviétique », page 6

Plus de 350 000 Kurdes réfugiés en Turquie et en Iran

Washington et Londres soutiennent la démarche française à l'ONU
M. Bush justifie sa décision de ne pas intervenir militairement

M. Bush a réaffirmé, jeudi 4 avril, que les Etats-Unis n'entendaient pas « intervenir dans les affaires intérieures de l'Irak ». Le chef de la Maison Blanche a exclu de risquer « de précieuses vies américaines ». M. Bush a toutefois condamné la « brutalité » du président Saddam Hussein « contre son propre peuple ».

Aux Nations unies, la France – désormais soutenue par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne – a poursuivi jeudi ses efforts pour faire voter par le Conseil de sécurité une résolution favorable aux Kurdes. A cet égard, M. Roland Dumas estime que le droit international doit intégrer la notion de « droit d'ingérence ».

Washington a confirmé jeudi que l'armée de Bagdad avait réoccupé toutes les grandes villes du pays. Bien que la frontière soit officiellement fermée, près de 250 000 réfugiés kurdes sont parvenus à pénétrer en Turquie. Pour sa part, l'Iran affirme avoir déjà accueilli cent dix mille réfugiés.

Lire aussi

- La grande amertume des peshmergas par YVES HELLER
- Le débat à l'ONU par AFSANÉ BASSIR POUR
- La situation à la frontière turque par NICOLE POPE
- Le président Bush sur la défensive par JAN KRAUZE
- A Clermont-Ferrand, les réfugiés entre espoir et désillusion par DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

pages 3 à 5

Un peuple naufragé

par André Fontaine

Allons, c'est bien ! Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, George Bush ne *manque pas de cœur, puisqu'il n'a pas hésité, au beau milieu d'une partie de golf* (sans e) à se déclarer *« troublé par la souffrance humaine en Irak »*. Mais qu'on ne lui en demande pas plus.

Il a bien voulu faire massacrer par l'armada alliée quelques dizaines de milliers de sujets de Saddam Hussein pour remettre sur son trône l'émir du Koweït, dont on a pu mesurer depuis les convictions démocratiques et l'efficacité gouvernementale. Il a bien, le 15 février, appelé ouvertement les Irakiens, tant civils que militaires, à *« prendre eux-mêmes les choses en mains »* et à *« obliger Saddam Hussein, leur dictateur, à céder la place »*.

On avait cru comprendre qu'il avait ordonné à l'aviation américaine d'empêcher les hélicoptères dudit dictateur de prendre l'air. Moyennant quoi, ils s'en sont donné à cœur joie successivement contre les chiites du Sud et maintenant les Kurdes du Nord. Le général Schwarzkopf nous dit certes qu'il s'est fait *« posséder »* (traduction innocente du très grossier *« suckered »*) par Bagdad. Mais pourquoi, une fois constatée la tricherie, n'avoir pas agi ? Mystère. Naturellement, les choses ne sont pas aussi simples que certains paraissent le croire.

Lire la suite page 4

La longue quête de l'autonomie

par Jean Gueyras

Si étrange que cela puisse paraître aujourd'hui, l'arrivée au pouvoir le 17 juillet 1968 du Baas irakien créa dans le pays un climat d'euphorie générale. A la suite d'une déclaration du nouveau régime affirmant qu'il s'engageait à résoudre le problème kurde sur la base du plan de règlement élaboré en juin 1966 par le gouvernement Bazzaz, on commença à parler de la *« fraternité arabo-kurde retrouvée »*.

Ce plan prévoyait en effet l'octroi à la minorité kurde d'un certain degré d'autonomie dans le cadre d'une politique de décentralisation, un projet dont le principe avait été à l'époque accepté par les dirigeants kurdes, mais n'avait jamais été mis en application dans son intégralité. Dès le 5 août, le Conseil de la révolution annonçait la mise en application de l'article 6 du plan Bazzaz concernant la reconnaissance de la langue et de la culture nationales kurdes, proclamait une amnistie générale pour les peshmergas et décidait de prendre contact avec les chefs de la rébellion.

Les discrètes négociations qui s'engagèrent rapidement avec le général Barzani, le dirigeant charismatique du mouvement national kurde, aboutirent à la déclaration du 11 mars 1970, qui mit fin à une guerre civile larvée de près de sept ans sur la base de la reconnaissance de l'autonomie du *« pays kurde »* dans le *« cadre de la République irakienne »*.

Lire la suite page 4

M. Rocard définit l'« intégration »

M. Michel Rocard a défini, jeudi 4 avril, dans le Val-d'Oise, la *« stratégie globale »* du gouvernement en matière d'intégration. Un projet de loi sur la *« sécurité intérieure »* va être déposé au Parlement et les procédures de naturalisation seront accélérées.

Lire page 9 les articles de PHILIPPE BERNARD et d'ALAIN ROLLAT

Un entretien avec Mme Tasca

Le ministre délégué à la communication s'explique sur l'aide financière de l'Etat aux télévisions publiques.

Lire page 25 l'entretien avec Jean-François Lacan

Des capitaux privés dans les groupes publics

Le gouvernement vient d'autoriser l'entrée minoritaire dans le capital des entreprises nationalisées d'intérêts privés, français ou étrangers. Première application : un mariage entre le Crédit lyonnais et la Commerzbank.

page 23

M. Durieux, un centriste heureux

Le ministre de la santé croit plus que jamais à l'« ouverture ».

page 8

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 30

Max Frisch, l'homme sans identité

L'écrivain suisse de langue allemande est mort dans la nuit du mercredi 3 au jeudi 4 avril à son domicile de Zurich. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans

par Michel Contat

En Suisse, on aime beaucoup fêter les jubilaires. On s'y apprêtait à célébrer, le 15 mai, le quatre-vingtième anniversaire de l'autre grand écrivain dont le pays peut s'enorgueillir : Max Frisch, que tant de gens croient Allemand.

Après l'insolent trépas de Friedrich Dürrenmatt, survenu juste après qu'il se fût adressé, dans une cérémonie officielle, à l'ex-écrivain prisonnier devenu président, Vaclav Havel, pour lui dire qu'on aurait souhaité lui présenter quelques Suisses de sa trempe, mais qu'ils étaient en prison pour objection de conscience et, que, à vrai dire, la Suisse était une vaste prison où chacun, prisonnier ou gardien, s'accrochait désespérément à l'illusion d'être libre, la Suisse officielle et la Suisse littéraire, autrement dit la Suisse aux gardes à vue et la Suisse dissidente, gardaient l'une et l'autre l'espoir que Max Frisch, qui venait quant à lui de refuser toute participation (*« sept cents ans, ça suffit »*) à la célébration du 700e anniversaire de la Confédération helvétique, ne se déroberait pas à sa propre commémoration comme grand écrivain jubilaire. Une sorte de revanche sur le Nobel qui, depuis tant d'années, lui étaient dû, et que diverses raisons avaient fait tant de fois différer. Le voilà qui meurt sans avoir prévenu, par ultime façon d'échapper à ce qui a été sa hantise : être la proie de l'image que les autres se font de vous.

Je ne suis pas Max Frisch ! Il aurait pu crier cette phrase, la première du roman qui est devenu, dès la fin des années 50, un classique de l'existentialisme littéraire : *« Je ne suis pas Stiller ! »*

Lire la suite page 11

Un appel en faveur de l'Europe politique

Trente-huit personnalités de toutes tendances invitent les dirigeants des Douze à saisir « la chance historique » que leur offrent les deux conférences intergouvernementales destinées à compléter le traité de Rome pour faire de la Communauté « une puissance politique à part entière »

La seconde mort du gaullisme
par Alain Duhamel

Déficit parlementaire dans la décentralisation
par Paul Graziani, Jean-Yves Le Drian et André Santini

page 2

ANDRÉ STIL
de l'Académie Goncourt
Gazelle
roman
Un homme, une femme
et la sensualité d'un pays comme écrin
naturel de leur passion.

Grasset

Mozart sur la route du Requiem

Voyage avec Amadeus de Vienne à Prague

- SOS ketchup. ■ Bayeux fait tapisserie. ■ Visite au Palais de justice de Paris. ■ Lawrence, dit d'Arabie. ■ Escales. ■ La table : *le poulet en barbouille*. ■ Semaine gourmande en Sancerrois. ■ Vin : à la santé de Louis XI. ■ Les jeux.

pages 15 à 22

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 9 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 200 DR ; Irlande, 1,10 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0406 0 - 6,00 F

هكذا من الاصل

هكذا من الأصل

DÉBATS

Après-guerre

L'Europe doit rebondir !

Ni la conclusion rapide de la guerre du Golfe ni le rôle diplomatique et militaire joué par la France et la Grande-Bretagne ne peuvent masquer l'évidence qui s'est imposée au plus fort de la crise : l'absence de l'Europe.

Incapable – faute des structures nécessaires – de faire entendre sa voix et d'être militairement présente, la Communauté n'a pu compter dans une épreuve majeure où ses intérêts essentiels étaient directement en cause. Le moment est venu pour elle d'en tirer les leçons.

Pour défendre ses valeurs et assurer sa sécurité, la Communauté doit devenir une puissance politique à part entière. Elle n'y parviendra que si les Douze saisissent la chance historique que leur offrent les deux conférences intergouvernementales destinées à compléter le traité de Rome pour faire naître une union économique, monétaire et politique de l'Europe.

Les signataires considèrent que cet objectif ne sera rempli que si les Douze s'engagent à réaliser, à des échéances fixées dans les traités et par des procédures majoritaires, des avancées concrètes et décisives.

– L'union économique et monétaire ne peut plus s'accommoder d'aucun chemin de traverse : la mise en place d'une banque centrale européenne doit être entreprise dès 1994 et la monnaie unique voir le jour avant la fin du siècle pour que le modèle européen de société puisse s'appuyer sur une économie solide.

– Le débat français sur la défense doit s'inscrire dans la perspective d'une défense européenne : la coordination des politiques d'armement et la création par la Communauté d'un système de défense, pilier européen de l'alliance atlantique, doivent être décidées dans l'année.

– Ces deux avancées doivent, enfin, acquérir une pleine portée par la réalisation de l'union politique, dont la crédibilité, selon nous, se mesurera à l'aune de trois critères simples : la généralisation du vote à la majorité qualifiée au sein du conseil des ministres ; la mise en œuvre d'une politique étrangère commune, notamment en direction des régions voisines de la Communauté ; la démocratisation des institutions communautaires.

C'est à ces conditions – et à ces conditions seulement – que les Européens pourront relever les défis politiques, économiques et écologiques que lancent la fin de l'organisation bipolaire du monde et la naissance d'un nouvel ordre international.

Ce texte a été signé par les personnalités suivantes :

Michel ALBERT, *président des AGF*
Marc AUGÉ, *directeur de l'Ecole des hautes études en sciences sociales.*
Yves BARSALOU, *président de la Caisse nationale de crédit agricole.*
Alain BESANÇON, *directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.*
Dominique BOCQUET, *secrétaire général du Mouvement européen.*
Bernard BOSSON, *député de la Haute-Savoie, maire d'Annecy.*
Huguette BOUCHARDEAU, *député*
Jean-Michel BOUCHERON, *président de la commission de la défense nationale et des forces armées à l'Assemblée nationale.*
Jean-Marie CASANOVA, *professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.*
Pierre CHAUNU, *membre de l'Institut*
Michel CROZIER, *directeur de recherches au CNRS.*
Patrick DEVEDJIAN, *député des Hauts-de-Seine et maire d'Antony.*
Guy DRILLEAUD, *président de la CFTC.*
Jean ELLENSTEIN, *président du Club Victor-Hugo pour les Etats-Unis d'Europe.*
Bernard DE FALLOIS, *éditeur.*
Jean FRANÇOIS-PONCET, *président du Mouvement européen.*
Gérard FUCHS, *secrétaire national du Parti socialiste pour les affaires européennes et les questions de sécurité.*
Marc FUMAROLI, *professeur au Collège de France.*
Pierre GUILLEN, *président de l'Union des industries métallurgiques et minières.*
Françoise HÉRITIER-AUGÉ, *professeur au Collège de France.*
Charles JOSSELIN, *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.*
Raymond LACOMBE, *président de la FNSEA.*
Alain LAMASSOURE, *délégué général des Clubs Perspectives et Réalités.*
Jean LECANUET, *président de la commission des affaires étrangères et de la défense au Sénat.*
Jacques LE GOFF, *directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.*
Gilles MARTINET, *président de l'Association pour la Communauté européenne culturelle.*
Jean MATTEOLI, *président du Conseil économique et social.*
Edgar MORIN, *directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.*
Pascal ORY, *agrégé d'histoire.*
Jean PEYRELEVADE, *président de l'UAP.*
Jean-François REVEL, *écrivain.*
Antoine RIBOUD, *président de BSN*
Laurent SCHWARTZ, *membre de l'Académie des sciences.*
Jean-Pierre SPITZER, *avocat à la cour.*
François STAEDLIN, *président du Comité économique et social de la CEE*
Dominique STRAUSS-KAHN, *président de la commission des finances de l'Assemblée nationale.*
Robert TOULEMON, *inspecteur général des finances.*
René TEULADE, *président de la Fédération nationale de la mutualité française.*
Michel VAUZELLE, *président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.*
Simone VEIL, *député européen.*

(Les signataires précisent qu'ils adhèrent à ce texte à titre personnel et n'engagent pas les institutions qu'ils représentent.)

Réforme

Déficit parlementaire dans la décentralisation

par Paul Graziani, Jean-Yves Le Drian et André Santini

Le projet d'« Institut des collectivités locales et des services publics locaux », dont l'idée avait été lancée l'année dernière par Pierre Joxe et Edmond Hervé, aura permis, au cours de la longue et minutieuse instruction à laquelle il a donné lieu, de mettre en lumière l'ampleur mais aussi la complexité de notre déficit en matière d'information, de bases de données, d'éléments statistiques et d'expertise sur les politiques publiques locales, les interventions économiques, l'évolution des budgets locaux ou la fiscalité des collectivités locales.

Mais si les élus, les chercheurs et les « experts indépendants » sont unanimes à s'accorder sur la nature du « besoin » ainsi exprimé, les opinions divergent encore sur la structure à mettre en place, son champ de compétences et son mode de fonctionnement – et l'on peut s'interroger sur les « effets pervers » d'une initiative qui serait insuffisamment « ciblée », voire concurrente avec la production du tissu associatif existant.

Toutefois, le travail d'investigation, conduit ces derniers mois par Edmond Hervé et par la commission spéciale de l'Assemblée nationale – et dont il faut souligner ici l'intérêt et la qualité, – a également permis de mettre en évidence le propre déficit de l'Assemblée nationale et du Sénat dans le domaine du « local ». En effet, alors que la fonction parlementaire, aux termes de la Constitution, revêt deux grandes dimensions – la fabrication des lois et le contrôle de l'action gouvernementale et de l'administration, – il faut bien constater que l'essentiel des lois votées, notamment dans le domaine du « local », sont aujourd'hui d'origine gouvernementale et qu'une proposition de loi parlementaire, notamment dans le domaine de la décentralisation, a peu de chances d'aboutir, qu'elle émane de la majorité ou de l'opposition. D'autant que les parlementaires manquent à l'évidence cruellement de moyens d'information, d'évaluation, d'expertise (et donc de capacité de proposition) pour jouer pleinement leur rôle.

Ainsi, concernant la décentralisation, on constate que le budget global des collectivités locales dépasse les 600 milliards de francs, soit plus de la moitié du budget de l'Etat, mais que, de son côté, le Parlement ne dispose d'aucun moyen réel d'investigation et d'expertise sur les politiques territoriales et les enjeux locaux, non plus que sur le suivi de la décentralisation et de la déconcentration. Il doit se contenter des informations publiées par la Direction générale des collectivités locales, c'est-à-dire par le ministère de l'intérieur. Ce n'est pas la faiblesse des moyens reconnus à la division des collectivités locales au Sénat (deux administrateurs), service qui n'existe pas à l'Assemblée nationale (même pas une mission provisoire d'information sur la décentralisation, telle qu'elle a pu voir le jour il y a quelques mois au Sénat), qui permettra au Parlement de disposer d'une expertise véritable sur l'état et le suivi des politiques publiques locales et de la décentralisation.

Dès lors, pourquoi ne pas envisager que le Parlement se dote d'un véritable organe *ad hoc* disposant de réels moyens de travail, et véritablement indépendant du gouvernement et de l'administration ? L'institution d'un tel organe irait tout à fait dans le sens des propositions émises récemment par le président de l'Assemblée nationale pour revaloriser le rôle du Parlement et des projets du président du Sénat pour la rénovation de l'institution sénatoriale.

Une façon de réhabiliter la politique

La discussion du projet de loi portant réforme de l'administration territoriale de la République peut donc être l'occasion pour le Parlement de se doter, enfin, d'un tel outil – qui pourrait être un office parlementaire, commun aux deux Assemblées.

Politiquement pluraliste, il s'insérerait bien dans la logique de la décentralisation. S'inspirant du remarquable travail accompli par l'Office parlementaire d'évaluation des choix technologiques, il pourrait être un espace de dialogue, d'information, d'évaluation et, indirectement, de proposition. La qualité des travaux issus de la représentation nationale assurerait d'autant plus une cohésion aux avancées de la décentralisation qu'un tel office parlementaire pourrait disposer d'un budget très important et faire appel aux meilleures expertises dans le domaine du « local ».

Ainsi, le Parlement pourrait, à la fois en amont et en aval de son travail législatif sur le « local », apporter sa vision nationale des réalisations, des problèmes et des enjeux vécus à l'échelle territoriale. Il trouverait là, à l'évidence, une piste de reconquête du « réel » et de contact national avec la diversité française, tout en respectant son autonomie. La dimension démocratique de la décentralisation pourrait y trouver son compte, et la politique un champ d'expression directement utile.

La réhabilitation du politique ne trouverait-elle pas aussi à y gagner ?

► **Paul Graziani est sénateur (RPR) des Hauts-de-Seine, président de l'Institut de la décentralisation. Jean-Yves Le Drian est député et maire (PS) de Lorient, secrétaire général de l'Institut de la décentralisation. André Santini est maire d'Issy-les-Moulineaux, député UDF des Hauts-de-Seine et président de la Fondation pour la gestion des villes.**

TRAIT LIBRE

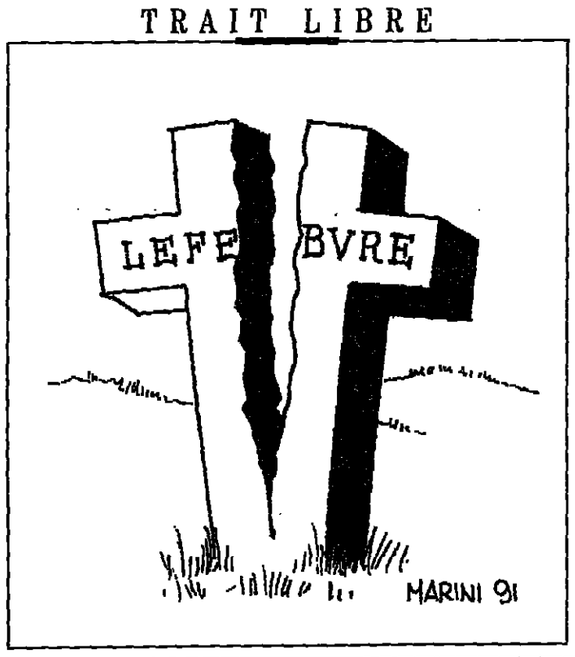

La seconde mort du gaullisme

par Alain Duhamel

Le gaullisme est mort une première fois il y a vingt ans, lorsque le général s'est éteint dans son austère demeure de Colombey-les-Deux-Eglises. Aujourd'hui, il expire une seconde fois, car il cesse d'être le modèle implicite, la référence obligatoire, le tabernacle politique devant lequel tout pouvoir exécutif français devait fléchir le genou. La Ve République se laïcise jusqu'à suggérer cette question sacrilège : et si le gaullisme avait pour destin de rester la parenthèse la plus glorieuse de l'histoire politique depuis la Libération ?

L'hypothèse s'est formée il y a dix ans, lorsque François Mitterrand fut élu président de la République. Elle a pris corps avec sa réélection en 1988. Elle devient aujourd'hui plausible avec l'apparition de toute une série d'indices convergents en politique étrangère. La crise du Golfe ne les a pas créés, mais en quelque sorte cristallisés. La volonté de rupture avec l'héritage gaullien, évidente sur le plan intérieur depuis le 10 mai 1981, aura fini par s'imposer sur le plan extérieur à l'approche du 10 mai 1991.

Georges Pompidou était l'héritier naturel, parfois le dauphin mal aimé du général de Gaulle. Valéry Giscard d'Estaing apparaissait comme un neveu à la mode d'Auvergne du fondateur de la Ve République. L'actuel président n'appartient pas seulement à une autre famille politique, n'incarne pas seulement le personnage de l'adversaire le plus opiniâtre, le plus pugnace et le plus coriace du légitimisme gaullien : il devient surtout l'homme qui rompt les derniers liens avec l'héritage que le général avait légué à la France. Pour le dixième anniversaire de son accession au pouvoir, François Mitterrand privatise en somme le gaullisme.

Le retour des Nations unies

La guerre du Golfe aura servi de révélateur. Jusqu'alors, la thèse dominante était qu'en politique extérieure le mitterrandisme n'était et ne pouvait être que la poursuite du gaullisme par d'autres moyens. Les meilleurs spécialistes, les universitaires les plus renommés parlaient même, comme Stanley Hoffmann, de gaullisme rebaptisé. Pour étayer leur démonstration, ils s'appuyaient sur le ralliement (incontestable) du président socialiste à la doctrine nucléaire gaullienne, sur la confirmation de la position particulière de la France au sein de l'Alliance atlantique, sur la persistance de l'amitié privilégiée entre la France et l'Allemagne, sur le maintien d'une coopération des plus classiques avec les Etats africains. Ils avaient globalement raison. Ils ont désormais globalement tort.

Pour la première fois, les rapports entre Washington et Paris semblent décomplexés. Il n'y a plus de ces crispations irrésistibles, de ces aigres humeurs, de ces ressentiments malheureux qui caractérisaient jadis les relations des deux capitales. La coopération de la France et de ses alliés se resserre lentement au sein de l'OTAN. Les présidents américain et français s'apprécient et se consultent. La France ne s'aligne pas sur les Etats-Unis et ne passe pas du particularisme ombrageux à l'atlantisme ordinaire. Elle cultive toujours ses différences diplomatiques et préserve son autonomie militaire. Il n'empêche : voilà les « malentendus transatlantiques » purgés.

Le retour des Nations unies s'inscrit dans le même processus d'émancipation intellectuelle. Le général de Gaulle ne faisait pas de l'ONU, c'est une litote, son enceinte privilégiée. La France de 1991 espère bien en revanche pouvoir y jouer un rôle élargi. La revalorisation du Conseil de sécurité sert ses desseins, qui se relient d'ailleurs à toute une tradition de la gauche humaniste française, laquelle militait dès l'entre-deux-guerres pour la sécurité collective, le désarmement équilibré et vérifié, la naissance d'une société internationale fondée sur le droit. Noble objectif, aux espérances lointaines, mais qui relève indubitablement du post-gaullisme.

Les premières inflexions substantielles de la doctrine française en matière de coopération (elles datent du sommet franco-africain de La Baule, en juin 1990) militent dans le même sens. Le principe de non-ingérence dans les affaires politiques intérieures mais d'encouragement affiché à l'enracinement du multipartisme constitue une franche innovation, d'ailleurs vivement contestée par certains chefs d'Etat. Tout comme la prise en compte des droits de l'homme comme l'une des dimensions nécessaires des rapports avec les Etats communistes, elle inaugure et elle dérange.

Quant à la vision de l'Europe, et à la logique de son développement, qui pourrait nier l'accélération d'un changement, qui hérisse d'ailleurs nombre de gaullistes brevetés ? Quels que soient les destins ultimes et convergents d'une Europe autonome, capable de devenir à terme non seulement un partenaire, mais un égal des Etats-Unis – ce n'est ni pour demain, ni pour après-demain, – les cheminements se distinguent de façon fracassante. L'Acte unique, le marché unique, l'union économique, monétaire, voire politique, participent d'une démarche fédéraliste, même si le mot fait peur. En politique extérieure, le général de Gaulle se sera comporté comme le dernier souverain d'une grande puissance révolue, alors que François Mitterrand agit comme le monarque républicain de la plus ambitieuse puissance moyenne. L'un rêvait de souveraineté et d'éclat, l'autre d'influence et de droit. Ainsi, même l'horizon de la politique étangère se colore désormais autrement.

Ce qui vaut pour la scène internationale s'applique *a fortiori* sur la scène française, depuis plus longtemps et de manière difficilement réversible. La société hexagonale de 1991 relève, pour le meilleur et pour le pire, de la social-démocratie. La rupture orgueilleuse et téméraire de 1981-1983 a cédé la place à un processus de normalisation continental. Le socialisme à la française a dû passer sous les fourches Caudines de la logique européenne. Le modèle gaullien ne s'en éloigne pas moins irrésistiblement. Le colbertisme doit baisser pavillon devant les directives de Bruxelles. Les citadins individualistes, salariés et protégés (sauf du chômage et de la violence) des années 90 ne correspondent plus à cette France que le général rêvait unie, communautaire et participative. Les grandes utopies sociales s'éclipsent, les systèmes de valeurs ne son plus les mêmes, les mœurs se sont métamorphosées. Le jacobinisme vacille, les contre-pouvoirs progressent lentement : le Conseil constitutionnel affirme son autorité, les institutions locales et régionales avancent pas à pas, l'audiovisuel s'émancipe dans cet univers post-gaullien. Du patrimoine légué par le fondateur, il reste le souci du rang et de l'indépendance – c'est l'éternelle humeur nationale, – un parti politique d'opposition et l'armature institutionnelle. Encore celle-ci a-t-elle cessé d'être taboue. Le plus réfléchi des barons du nouveau gaullisme – Edouard Balladur – juge venu le temps de la réformer. Si l'année 1991 ne sonne pas la fin de l'« exception française », elle marque la fin de l'« exception gaullienne ».

un dossier de 40 pages
Rimbaud
avec fnac Les Amis de Rimbaud
avez-vous besoin d'une psychanalyse ?
patients et analystes répondent
qui après Rocard ?
notre enquête
GLOBE

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général
Rédacteurs en chef :
Jacques Amalric
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

ÉTRANGER

Après plus de vingt jours de combats entre l'armée irakienne et les opposants kurdes et chiites

Washington confirme que Bagdad contrôle les grandes villes du Nord et du Sud

Après plus de vingt jours de combats, l'Irak a affirmé jeudi 4 avril avoir complètement maté la rébellion kurde dans le nord du pays. Dans une déclaration diffusée par la radio de Bagdad, M. Izzet Ibrahim, le commandant en chef adjoint de l'armée irakienne, a déclaré que les *« vaillantes troupes irakiennes avaient écrasé le dernier abcès de la duplicité en Irak »*, en revendiquant une victoire totale sur la rébellion kurde et sur celle des chiites dans le sud.

A Washington, le porte-parole du Département d'Etat a confirmé l'occupation par l'armée irakienne de toutes les grandes villes du nord et du sud, mais a ajouté que Bagdad devait y maintenir des forces importantes et que des *« accrochages espacés »* continuaient. De son côté, un porte-parole du Pentagone, Bob Hall, a déclaré que les troupes loyalistes avaient *« en gros un contrôle incontesté de tous les centres de population ainsi que des zones rurales où elles se sont implantées »*. Au nord, a-t-il précisé, les combattants kurdes se sont retirés dans les montagnes et de nombreux réfugiés se dirigent vers les frontières de la Turquie et de l'Iran. Au sud, il n'y a quasiment plus de combats, sauf quelques accrochages quant les patrouilles rencontrent des poches de résistance. M. Bob Hall a affirmé par ailleurs que les troupes irakiennes avaient entrepris *« la destruction systématique des habitations situées dans les centres de population où les activités des insurgés étaient les plus importantes »*.

Dans une réunion impromptue tenue dans un village de montagne encore aux mains des rebelles kurdes au nord de l'Irak, Massoud Barzani, le chef du PDK a affirmé jeudi que la guérilla conservait le contrôle des montagnes dans le nord du pays et a déclaré *« qu'il valait mieux mourir en se battant que vivre dans des camps de réfugiés en Turquie ou en Iran »*. Le désespoir des Kurdes continue à émouvoir l'Europe, mais si la presse est unanime à réclamer une action directe en faveur des populations pourchassées par l'Irak, les responsables politiques ne se sont guère montrés prêts à s'engager au-delà d'une aide humanitaire et d'une condamnation de l'Irak au Conseil de sécurité des Nations unies.

Le premier ministre britannique a fait un aveu d'impuissance en déclarant à la presse, sur le perron du 10 Downing Street, que l'armée irakienne était *« la mieux placée pour mettre fin au régime de Saddam Hussein »*. Dans un communiqué publié à Londres, Amnesty International a invité les gouvernements du monde entier à *« agir immédiatement pour protéger les Irakiens en exode, kurdes ou chiites, qui risquent la torture et l'exécution s'ils restent dans leur pays. »*

A Bruxelles, des médecins belges et palestiniens de retour de Bagdad, ont averti que des dizaines de milliers d'Irakiens sont menacés de mort avant l'été à cause du manque d'eau, de médicaments et d'électricité qui paralyse les hôpitaux d'Irak. Les chaleurs de l'été vont aggraver les risques d'infection et rendre plus difficile le stockage de médicaments, de sang et de vaccins en l'absence de systèmes de climatisation, a déclaré le médecin belge Huub Dierick. Il a ajouté qu'il y avait des risques d'hépatite et de sida car les médecins sont contraints d'utiliser plusieurs fois les mêmes seringues.

A Amman, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a lancé jeudi un appel à une aide internationale pour enrayer des risques d'épidémie massive en Irak. *« Nous nous attendons à des épidémies massives, de choléra, de typhoïde, de méningite et même de poliomyélite. Le premier indice en est le taux élevé de diarrhées parmi les enfants »*, a déclaré le Dr. Fattih El Samani, un épidémiologiste de l'UNICEF qui vient d'effectuer une mission de quinze jours en Irak. – *(AFP, AP, Reuter.)*

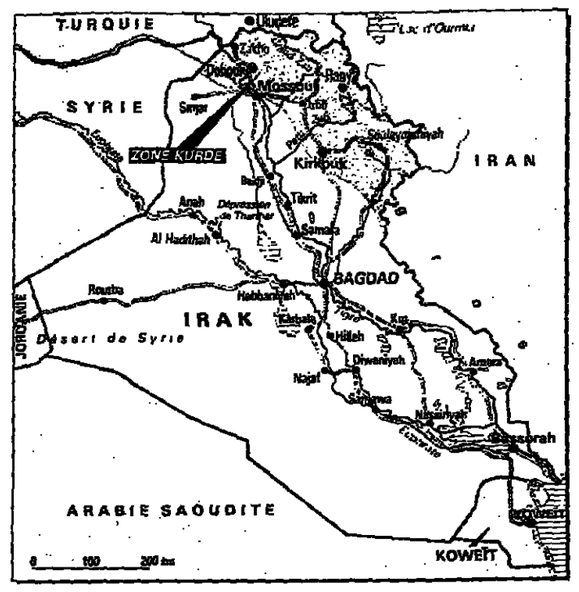

La grande amertume des peshmergas

Après avoir jugé que les circonstances étaient favorables à une insurrection, les Kurdes, vaincus et victimes d'une nouvelle répression, ressassent leur rancœur contre ceux qui les ont « lâchés »

IRBIL (Kurdistan d'Irak)
de notre envoyé spécial

« Mais pourquoi nous a-t-on lâchés ? » Il a soixante ans, la peau ridée, la barbe hirsute sous le turban traditionnel ; il a été peshmerga – l'un de ces partisans quasiment nés avec une arme dans les mains – pendant vingt et un ans, mais aujourd'hui Ahmed Omar pleure. Après l'euphorie de la « libération », les premiers signes d'un retournement de situation viennent de se préciser. Les Irakiens ont repris Kirkouk, à 80 kilomètres d'ici ; ils ont, la nuit précédente, infligé une défaite aux combattants kurdes qui essayaient de rouvrir la route de la cité pétrolière. Les forces de Saddam Hussein ont encore progressé dans la matinée de ce samedi 30 mars vers Irbil, que les Irakiens ont érigée en capitale de la région « autonome » du Kurdistan qu'ils ont créée en 1974.

Déjà, la violence de l'offensive irakienne et la peur de l'inévitable répression qui va suivre ont enclenché un processus d'exode. Et rien, pas la moindre aide n'est parvenue de l'étranger aux Kurdes révoltés contre un régime que la communauté internationale a elle-même couvert d'opprobre, au point de le combattre au nom du droit.

Aucune aide n'est venue

Le sentiment d'abandon qu'ils éprouvent ne lui fait tout de même pas perdre sa dignité : Ahmed Omar essuie ses larmes de la main ; son regard, implorant quelques instants plus tôt, se durcit. *« La force des Kurdes est de ne compter que sur le peuple kurde et pas sur les autres. »* Quelques secondes passent. *« Bien sûr, si on nous aide, nous accepterons. »*

Aucune aide n'est venue ; les troupes de Bagdad ont pu poursuivre leur avance, reprenant une à une les villes « libérées » par les Kurdes, trois semaines auparavant. Et pourtant, de l'avis des dirigeants du soulèvement, la situation ne pouvait être meilleure pour déclencher l'insurrection.

« L'occasion était unique », estimait-on le 23 mars dans l'entourage de Jalal Talabani, chef de l'un des deux principaux mouvements kurdes, l'Union patriotique du Kurdistan (UPK). En premier lieu, soulignait-on, les groupes de guérilla urbaine, implantés dans les cités de regroupement créées au Kurdistan par les autorités irakiennes après la grande répression de 1988, – villages rasés, villes évacuées, politique de la terre brûlée, – ont pu jouer un rôle de détonateur. Ensuite, le ralliement à la révolte de quelque cent mille miliciens kurdes pro-gouvernementaux (les Jahsh ou « petits ânes ») était acquis avant même l'insurrection, en échange d'une promesse « d'amnistie » générale de la part des peshmergas. Seule une toute petite minorité de ces miliciens est restée fidèle à Bagdad, selon M. Talabani. Ce retournement a été décisif en raison de l'importance des forces qu'il fournissait à la rébellion. Mais, surtout, celle-ci n'avait plus en face d'elle que des unités irakiennes amoindries.

Occupée au sud à réprimer l'insurrection chiite, après avoir été taillée en pièces par la coalition internationale, l'armée, ou plutôt ce qu'il en restait, ne représentait plus la même menace qu'auparavant. *« En 1988, nous avons été défaits à cause des armes chimiques,* assurait-on notamment à la direction de l'UPK ; *mais maintenant, les Irakiens n'oseront plus utiliser les gaz contre nous. »* Et, effectivement, si l'utilisation de napalm et de phosphore a pu être signalée par des sources kurdes lors de la « reconquête », celle d'armes chimiques est exclue.

Enfin, autre élément déterminant, les Kurdes pensaient pouvoir bénéficier d'un environnement international plus favorable que jamais, grâce à la formation par les trois voisins du Kurdistan d'Irak d'une sorte de « front » anti-Saddam Hussein, la Turquie et la Syrie faisant partie de la coalition internationale et Téhéran ayant un vieux compte à régler avec le régime baas de Bagdad.

Des revendications « réalistes »

Dans un premier temps, toutefois, l'option de l'insurrection n'a pas réuni les suffrages de tous les Kurdes. Deux tendances se dégageaient, a confié M. Talabani : d'un côté, les principaux partis du Kurdistan – le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) et l'UPK – se retrouvaient pour prôner – et préparer – la révolte ; de l'autre, des formations de moindre importance se déclaraient favorables à un dialogue, à des négociations avec le pouvoir central. Les mouvements de M. Talabani et de M. Massoud Barzani (PDK) ont quand même proposé aux autres partis de « marcher avec eux » et, lorsqu'ils sont passés à l'action, le 7 mars – à Ranya, petite ville de l'est du Kurdistan, – les autres ont suivi.

Persévérant dans leur volonté de pouvoir, au minimum, *« déterminer eux-mêmes leurs liens avec le pouvoir central »*, selon l'expression de M. Talabani, les Kurdes sont devenus, au fil des révoltes écrasées dans le sang, d'un grand réalisme dans leurs relations avec l'étranger. Cette fois, ils ont multiplié les assurances de modération : pas question de modifier les frontières, pas question de créer un Etat kurde, pas question de participer au démantèlement de l'Irak, ont martelé, ces dernières semaines, tant M. Talabani que M. Barzani.

Certes, on espérait, il y a dix jours, dans l'entourage des deux dirigeants, que l'action entreprise au Kurdistan d'Irak entraînerait des changements dans la région dont les Kurdes pourraient bénéficier (le président turc, M. Turgut Ozal, ne vient-il pas d'ailleurs de lâcher un peu de lest vis-à-vis de ces Kurdes, en leur reconnaissant, pour la première fois, une certaine spécificité au moins linguistique ?). Et ces mêmes sources d'insister sur le nécessaire réalisme. *« Nous savons quelles limites ne pas dépasser »*, dit un proche de M. Talabani. Il s'agit maintenant de *« prouver à nos voisins que les Kurdes peuvent vivre en bonne intelligence avec les Arabes »* d'Irak. En outre, *« tant que les Kurdes ne contrôlent pas un espace, ils ne représentent rien et n'ont aucun droit. Tenir le Kurdistan* [d'Irak] *nous met en position de discuter »*. Alors, le mot d'ordre est clair : *« Nous faisons partie de l'Irak, dont nous n'avons jamais demandé l'éclatement »*, répète M. Barzani, en rappelant le slogan des peshmergas : *« Démocratie pour l'Irak et autonomie pour le Kurdistan ». « L'Irak doit devenir une fédération dans laquelle le Kurdistan trouvera sa place »*, assure, de son côté, M. Talabani.

Ce souci constant de rassurer est aisément explicable par la nécessité de ne pas effaroucher trois puissants voisins qui abritent chacun des communautés kurdes, auxquelles ils dénient tout droit à l'autonomie. Si les Kurdes de Syrie sont peu nombreux et plutôt paisibles, les Kurdes d'Iran et de Turquie ont, à diverses époques de l'Histoire, traversé des épreuves identiques à celles des Kurdes d'Irak. Téhéran, comme Ankara, ne peuvent que se montrer méfiants vis-à-vis d'une révolte du type de celle qui vient d'avoir lieu en Irak et désireux d'éviter une éventuelle contagion chez eux.

Les Kurdes ont, à cet égard, une expérience douloureuse des jeux d'alliance menés par les Etats voisins à leur détriment. Ils n'ont oublié, nous rappelait récemment un responsable kurde irakien, ni le « lâchage » iranien des Kurdes en 1975, en échange d'un traité avec l'Irak, ni, plus récemment, les accords irako-turcs sur le droit de poursuite des « terroristes » kurdes.

Ils avaient une autre raison de réfréner leur ambition : ne pas effrayer des puissances dont ils attendaient – sans trop d'illusions – au moins un geste en leur faveur : les Etats-Unis et leurs alliés, ceux-là mêmes qui venaient de combattre le régime irakien au nom – officiellement – du principe de l'intangibilité des frontières. Mais avoir un ennemi commun ne suffit pas et la prudence des Kurdes a manqué son but. Le 28 mars, sur les hauteurs d'Irbil, où il avait installé son quartier général, Massoud Barzani assurait publiquement n'avoir reçu *« aucune aide de l'étranger »*.

Des colonnes de réfugiés mitraillées

Fils du légendaire Mustapha Barzani, l'une des principales figures de la révolte kurde des années 40 aux années 70, Massoud Barzani reconnaissait implicitement par la même occasion que l'opposition irakienne – des Kurdes aux Chiites du Sud – n'avait jusqu'alors pu recueillir le soutien des pays voisins à la formation d'un « gouvernement provisoire ». Un lieutenant de Jalal Talabani pouvait, un peu plus tôt, se féliciter de ce que *« les autorités syriennes se montraient très coopératives »*. Il ne semble pas, toutefois, que cette « coopération » ait été au-delà de l'octroi d'un droit de passage à certains dirigeants et à quelques peshmergas.

La Turquie, elle, a bouclé sa frontière, allant jusqu'à interdire l'accès de son territoire à la multitude des réfugiés – les Turcs parlent eux-mêmes de deux cent mille personnes – qui tentent d'échapper à la répression irakienne. L'Iran, en revanche, a ouvert ses frontières aux réfugiés et c'est essentiellement de ce pays que provenaient les vivres de contrebande qui sont parvenues au compte-gouttes au Kurdistan insurgé, en proie à une dramatique pénurie.

Pas d'électricité – à la suite des bombardements alliés sur les centrales, – pratiquement plus d'essence, des produits de base qui font gravement défaut, comme le riz et la farine, d'autres qui atteignent des prix exorbitants – vingt fois leur prix d'avant-guerre, comme les œufs, – des villes et des villages privés d'eau courante : la situation a amené le chef du PDK à lancer un appel à l'aide internationale *« pour les prochains mois, avant que nous puissions compter sur la prochaine récolte »*. Une situation, surtout, qui risque de tourner à la catastrophe avec l'afflux de réfugiés démunis de tout sur des routes constamment menacées par les hélicoptères et les chars irakiens. Certains témoignages font déjà état de colonnes de réfugiés mitraillées par les forces de Saddam Hussein.

A cela s'ajoute la menace d'une répression dans les régions réoccupées par l'armée de Bagdad, dont on peut craindre qu'elle ne soit encore plus dure que toutes celles qui ont maté les précédentes révoltes kurdes. Cette fois-ci, il ne s'est pas agi de simples opérations menées par un mouvement de guérilla agissant seul dans ses montagnes : l'insurrection a été générale et rares ont été les adultes à ne pas prendre les armes. Dans les permanences politiques bondées à toute heure de la journée, dans les rues des villes et des villages les plus reculés, personne n'aurait pensé à faire trois pas sans son fusil d'assaut.

En dépit de tout, Massoud Barzani se montrait déterminé, aux premières heures de l'offensive irakienne, à ne pas renoncer au combat. *« Si nous perdons cette fois, nous attendrons de récupérer, mais nous ne nous rendrons jamais. »* Et ce, même s'il se refusait à exclure la possibilité de négociations avec Bagdad, affirmant qu'*« aucun parti kurde n'est contre des négociations »*, à condition cependant que l'on puisse en attendre des résultats positifs. En tout cas, Massoud Barzani était décidé à *« ne pas laisser l'ennemi se mouvoir librement au Kurdistan »*, assortissant sa détermination d'une menace précise : *« Nous détruirons les installations pétrolières et les barrages* [de la région] *si et quand nous le jugerons utile. »*

YVES HELLER

□ Le CRIF dénonce « l'extermination d'un peuple ». – Le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) a exprimé, jeudi 4 avril, son *« immense émotion devant les massacres subis par le peuple kurde »* et indiqué qu'il *« approuve pleinement les démarches du gouvernement français afin que l'ensemble des nations s'engagent à mettre un terme immédiat à ces tueries »*. Le CRIF estime que *« le prétexte de non-ingérence dans les affaires d'un pays ne peut, en aucun cas, justifier l'indifférence et la passivité des gouvernements devant l'extermination d'un peuple »*.

OLIVER SACKS

L'éveil
(Cinquante ans de sommeil)

L'homme qui prenait sa femme pour un chapeau

Migraine

Sur une jambe

Des yeux pour entendre

Collection La couleur des idées

Editions du Seuil

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

L'exil des nationalistes après la répression en Irak

Plus de deux cent cinquante mille réfugiés sont entrés en Turquie

Plus de deux cent cinquante mille réfugiés kurdes irakiens – deux cent quarante-six mille précisément – sont d'ores et déjà arrivés en Turquie, et cent cinquante mille autres y sont attendus, a-t-on déclaré vendredi 5 avril en fin de matinée, de source turque autorisée. *« La frontière turque est ouverte, non pas légalement, mais en fait »*, a déclaré le gouverneur du sud-est du pays, M. Hayri Hozakuoglu.

ISTANBUL

de notre correspondante

Près de la ville d'Uludere, plusieurs dizaines de milliers de Kurdes sont installés, en territoire turc, tout près de la ligne de démarcation entre les deux pays. Faute de les dissuader d'entrer en Turquie, le gouvernement tente au moins d'empêcher les réfugiés de pénétrer plus à l'intérieur du pays et des troupes ont été postées à proximité dans ce but. Selon des témoins dans la région, les réfugiés campent sous une pluie battante et glaciale, protégés par un nombre insuffisant de couvertures et de bâches en plastique rassemblées par la population locale.

Les habitants ont déployé des efforts considérables pour soulager les souffrances des nouveaux arrivants qui sont souvent pieds nus et vêtus légèrement. Les fours communaux fonctionnent jour et nuit pour fournir du pain, des collectes de sang sont organisées pour soigner les blessés et des provisions et vêtements chauds sont envoyés aux réfugiés qui sont bloqués du côté irakien.

Le gouvernement turc est lui aussi en train de mettre sur pied une opération humanitaire de grande envergure. Mais les moyens dont il dispose sont insuffisants pour faire face à l'afflux massif des réfugiés. Plusieurs pays ont déjà promis leur assistance, la France en particulier. Le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, a effectué jeudi une visite à la frontière pour évaluer les besoins des réfugiés. Le premier ministre britannique, M. John Major, a également annoncé l'envoi d'une aide humanitaire.

Ces offres, qui sont bienvenues, n'ont cependant pas complètement convaincu les autorités turques d'ouvrir officiellement leur frontière aux réfugiés. Selon le président Ozal, la Turquie ne peut pas héberger les quelque cinq cent mille réfugiés qui sont attendus. L'expérience du passé et notamment l'exode de soixante mille Kurdes irakiens en 1988 ont prouvé que les pays occidentaux, indignés et choqués par la tragédie de ces populations déplacées, sont en revanche peu pressés d'offrir l'asile aux milliers de victimes.

La Turquie s'inquiète de l'influence que les réfugiés, aigris et désespérés, pourraient avoir sur ses propres Kurdes. D'autre part, elle craint l'infiltration de combattants séparatistes du PKK, contre lequel elle lutte depuis 1984. Malgré les démentis catégoriques du ministère des Affaires étrangères, des rumeurs persistantes font état d'incursions en territoire irakien par des troupes d'élite turques qui profiteraient de la situation pour attaquer des camps du PKK situés dans le nord de l'Irak.

La Turquie ne pourra pas résister beaucoup plus longtemps à la double pression exercée par les réfugiés terrorisés qui veulent à tout prix quitter l'Irak, et la communauté internationale.

Les propos du président Ozal, lors d'une entrevue accordée à la chaîne de télévision britannique Independent Television News, indiquent un assouplissement de la position turque, face à l'inévitable. Mais le président a habilement renvoyé la balle dans le camp occidental, en affirmant que la Turquie ouvrirait ses portes à la masse des réfugiés si les pays européens acceptaient d'héberger la moitié d'entre eux. *« Quatre cent mille personnes, vous en prendrez la moitié. Etes-vous d'accord ? »*

NICOLE POPE

Les Kurdes de Clermont-Ferrand confient leurs espoirs et leurs désillusions

Installés sur les hauteurs auvergnates au cœur de la France, les réfugiés kurdes vivent toujours en pensée dans les montagnes enneigées de leur pays. Impuissants face au drame qui se joue en Irak, ils confient leurs craintes. Et surtout leurs désillusions.

CLERMONT-FERRAND

de notre envoyé spécial

Le 23 mars dernier, ce fut réveillon à la salle des fêtes de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme). Les réfugiés kurdes, principalement regroupés en Auvergne, étaient arrivés par dizaines, les femmes vêtues de leur tunique traditionnelle – mousseline de couleurs et paillettes argentées – les hommes coiffés de leur « dar-suk », turban du combattant. Chacun avait apporté des gâteaux, des yaourts et des instruments locaux. On y dansa.

Et on célébra ce Nouvel An kurde avec la délectation d'une pièce de théâtre que les invités avaient eux-mêmes composée sur les hauteurs auvergnates, à défaut de pouvoir la vivre là-bas, dans les vallées enneigées du haut Kurdistan. *« C'était l'histoire d'un dictateur mourant. Pour survivre, il devait boire le sang de deux jeunes garçons chaque jour. Pendant des années, les familles se résignaient à voir partir leurs fils, tués au sacrifice,* raconte Choukria, une femme de trente-quatre ans. *Et puis, un jour, un charpentier, qui avait déjà perdu cinq garçons, refusa d'envoyer ses deux derniers fils au bourreau. Il pénétra dans le palais et il tua le dictateur à coups de marteau. »* Il y a quinze jours encore, les spectateurs pouvaient croire au merveilleux tableau final.

Les principales villes kurdes tombaient une à une aux mains de leurs combattants, les peshmergas. Barricadés dans leur tour HLM de Clermont-Ferrand ou dans les anciennes maisons ouvrières du bassin minier de la région, les réfugiés qui avaient fui les gaz chimiques en 1988, la torture ou la menace d'une arrestation parce qu'ils comptaient des pechmergas dans leur famille, pouvaient s'emporter, devant leur télévision, dans l'illusion d'un vent de liberté. Peut-être les derniers coups de marteau tant espérés.

« A chaque instant, nous étions prêts à faire la fête. A chaque fois, nous repoussions le moment », soupire Fawziya, une réfugiée de vingt-quatre ans. Quelques anciens osaient s'imaginer dans l'avion du retour. Et on souriait alors aux souvenirs de Hamra, cette vieille femme qui, dès son arrivée dans le camp de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), avait brutalement répondu à un bénévole français : *« La seule chose qui me ferait plaisir, c'est que tu m'apportes la tête de Saddam Hussein sur un plateau. Si tu ne peux pas cela, tu ne pourras jamais rien pour moi. »*

Aujourd'hui, le suspense est terminé. Les réfugiés regardent, consternés, les images de leurs compatriotes en exode. Obsédant flash-back de leur marche de trois jours et de trois nuits en août 1988 : *« Nous, encore, nous étions près de la frontière turque. C'était l'été et nous avions des mules pour traverser les montagnes,* explique Gulizar, une mère âgée de vingt et un ans, entre deux bulletins de France-Info. *Mais eux, ils sont coincés dans la neige, sans nourriture, bloqués avec leurs voitures. Ce sont des gens des villes. Ils n'ont pas d'animaux pour traverser les cols. »* Choukria, ancienne expert-comptable en Irak, a momentanément décroché de ses cours à l'université de Clermont-Ferrand où elle avait repris des études de gestion. *« Je ne peux plus me concentrer. Nous ne dormons plus. Nous ne mangeons plus. Nous sommes là-bas en permanence. »*

« Nous nous battons avec notre sang »

Son frère et ses quatre sœurs restés en Irak ne passent plus un de ces coups de téléphone donnés à la sauvette, malgré l'interdiction du régime. *« Pour ne pas se faire repérer, ils allaient dans des bureaux de poste des villes arabes. Ils disaient juste trois mots : bonjour, ça va, et puis ils raccrochaient. »* Sa mère, assise en tailleur sur le tapis de la salle à manger, au treizième étage d'une tour donnant sur un supermarché de Clermont-Ferrand, parle toute seule à ses enfants restés au Kurdistan. *« Elle ne sort jamais. Elle ne dit pas un mot de français. Quelquefois, elle descend jusqu'au supermarché. Elle vit comme dans une prison ici »*, dit Choukria.

Fawziya, Choukria, Gulizar ont suivi la guerre du Golfe, déconcertées. *« Nous étions perdus,* dit Gulizar. *Nous ne savions pas répondre aux questions de nos amis français. Nous étions contents et tristes en même temps. Les Occidentaux s'attaquaient à Saddam Hussein, nous avions l'espoir qu'ils allaient renverser le régime baassiste. Mais nous pensions à cette population civile bombardée. Nos amis mouraient, y compris au Kurdistan. »*

« Les Occidentaux ont vendu des armes chimiques à Saddam pendant des années. Saddam est ensuite devenu le diable qu'il fallait abattre. Maintenant, il serait presque redevenu un ami, faute de remplaçant qui leur convienne. Ils ont libéré le Koweït à cause du pétrole, s'insurge Choukria. *Nous, nous ne nous battons pas avec notre argent, mais avec notre sang. C'est sans doute pour cela qu'on nous oublie si souvent. »*

Gulizar pensait que *« deux ou trois jours de guerre supplémentaires suffisaient aux Américains pour renverser Saddam. Ils ne l'ont pas fait. Saddam conserve encore les Scud, les hélicoptères et les armes chimiques pour nous, les Kurdes. Nous ne demandons pas l'impossible. Nous voulons simplement l'autonomie à l'intérieur de l'Irak, un régime démocratique ».* Et elle ajoute : *« Pourquoi les Kurdes n'ont-ils pas le droit de vivre ? »* A côté d'elle, sa fille Nozar feuillette l'album des photos de famille : son père, tué au combat en 1988, sa mère arrivant à l'aéroport de Clermont-Ferrand et sa petite sœur Rendik qui, à trois ans, possait avec une kalachnikov dans les bras, au bord d'un torrent kurde...

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

Un peuple naufragé

Suite de la première page

Les Etats-Unis ont été autorisés par le Conseil de sécurité à recourir à la force pour libérer le Koweït. Ce mandat ne leur permet pas d'intervenir dans la guerre civile irakienne. La non-ingérence dans les affaires intérieures a beau s'apparenter à l'occasion à la non-assistance à nation en danger, elle demeure un dogme.

A quoi s'ajoute que la perspective de l'établissement, soit seulement dans le Sud, soit à Bagdad même, d'un gouvernement à dominante chiite, voué à tomber tôt ou tard sous la coupe de l'Iran, ne séduit manifestement pas les monarchies du Golfe. En tout cas, l'administration américaine fait dire qu'elle redoute par-dessus tout la *« libanisation »* de l'Irak. L'*International Herald Tribune* vient d'écrire, sous la signature de Joseph Fitchett, que sa politique tend à laisser faire à Saddam le *« sale boulot »* d'écraser les deux rébellions, en espérant que l'été prochain verra l'arrivée au pouvoir d'une équipe de sunnites d'un commerce plus facile...

Tout cela est bel et bon, mais sonne un peu tout de même comme le langage de Ponce Pilate, alors que soir après soir la télévision nous montre les déchirantes images du martyre kurde. Alors que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté en 1976 un « pacte » qui décrète en son article premier que *« tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes »*. Alors que ce droit a été reconnu à des Etats lilliputiens comme Saint-Kitts et Nevis, qui, avec 50 000 habitants seulement, ont été admis à l'ONU, et que le Liechtenstein, qui en a moitié moins, est candidat à y entrer. Alors que les Kurdes, qui sont, eux, une vingtaine de millions, dispersés, pour leur malheur, sur quatre Etats, ne comptent plus les promesses qui leur ont été faites et ensuite oubliées.

Les Kurdes sont, on le sait, des Indo-Européens convertis à l'islam sunnite. Ils font volontiers remonter leurs origines jusqu'aux Mèdes de l'Antiquité. Pasteurs et guerriers, avec de fortes structures tribales, ils se sont regroupés au Moyen Age en principautés qui ont fini par tomber sous le joug ottoman, contre lequel ils se révoltèrent à plusieurs reprises. En 1914, la partie septentrionale du Kurdistan figurait, sans que bien entendu personne ait songé à prendre l'avis des intéressés, au nombre des présents offerts par la France et la Grande-Bretagne à Nicolas II pour prix de son entrée en guerre à leurs côtés.

Paris se réservait la partie méridionale, avec les pétroles de Mossoul qui devaient d'ailleurs finalement tomber dans l'escarcelle de Londres.

Le traité de Sèvres

La révolution d'Octobre permit aux Alliés d'oublier leurs engagements vis-à-vis de la Russie, et c'est donc sans elle qu'ils se partagèrent, par le traité de Sèvres du 20 août 1920, les possessions du sultan, auquel n'était guère laissée que l'Anatolie, amputée de Smyrne et de l'Arménie. Il était prévu par le traité qu'une commission franco-anglo-italienne préparerait *« dans les six mois un schéma d'autonomie locale pour les régions à prédominance kurde situées à l'est de l'Euphrate, au sud de la frontière sud de l'Arménie... et au nord de la frontière de la Turquie avec la Syrie et la Mésopotamie »* (qu'on n'appelait pas encore Irak). La Turquie s'engageait d'autre part à mettre en œuvre une éventuelle *« recommandation »* des populations kurdes si elles montraient, dans un délai d'un an, qu'elles désiraient majoritairement l'indépendance.

Les dirigeants kurdes se réfèrent souvent à ce texte, dont le moins qu'on puisse dire est que la précision n'était pas le trait dominant, au contraire de la plupart des autres dispositions du traité. Celui-ci, de toute façon, n'a jamais été appliqué, son extrême sévérité à l'égard des Turcs ayant provoqué la révolte qui devait aboutir à la proclamation de la République et à l'expulsion des Grecs.

Inutile de dire que, compte tenu des clauses du traité de Sèvres qui les concernait, les Kurdes s'étaient rangés du côté du sultan. Le futur Atatürk réussit néanmoins à les enrôler dans sa croisade pour la libération de l'Asie Mineure de l'occupation hellénique. Mais, une fois signé le traité de Lausanne, qui normalisait les relations entre la jeune République et l'Occident, il se retourna contre eux.

Il nia purement et simplement l'existence d'une nation kurde, décima les intellectuels et écrasa sans états d'âme trois insurrections successives. Longtemps Ankara a affecté de ne considérer les Kurdes que comme des *« Turcs des montagnes »*. C'est tout récemment seulement que le président Ozal a commencé à parler de ce qu'il appelle une solution « basque » à un problème qui a entretenu depuis des années un climat de violence dans l'est du pays, et envoyé en prison des milliers de nationalistes.

L'attitude de l'Iran n'est pas très différente. Ses Kurdes sont – ou devraient être à ses yeux – des Persans comme les autres : ne parlent-ils pas pratiquement la même langue ? C'est pourtant sur son territoire qu'a été proclamée, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la seule République kurde indépendante qui ait jamais existé.

Le réalisme du chah

Fortement soutenue par Staline, qui avait donné à son président Barzani ses étoiles de général et se servait de ses propres Kurdes – une centaine de milliers – pour agir sur ses voisins, elle ne devait pas survivre à la première épreuve de force de la guerre froide, qui conduisit l'URSS à évacuer le 25 mars 1946 l'Azerbaïdjan d'Iran.

Si par la suite le chah s'est intéressé à des Kurdes, c'est essentiellement à ceux d'Irak, dont la lune de miel avec le régime baasiste, après la révolution de 1958, suivie de la reconnaissance de leur autonomie, avait été de courte durée. Dans la lutte qui l'opposait à Bagdad pour le contrôle du Chatt-el-Arab, il fut trop heureux de trouver Barzani, cette fois, à ses côtés. Mais cette alliance était purement tactique et conjoncturelle : dans un entretien accordé au *Monde* en juin 1974, le souverain ne fit aucune difficulté pour reconnaître qu'il n'appuyait les peshmergas – les combattants kurdes – que pour empêcher l'Irak de gagner, et pas assez en tout cas pour leur permettre de gagner eux-mêmes. Il craignait trop en effet les répercussions que l'accès des Kurdes d'Irak à l'autonomie n'aurait pas manqué d'avoir sur le comportement de leurs frères d'Iran. Aussi bien allait, on le voir se jeter quelques mois plus tard, à Alger, dans les bras de Saddam Hussein et conclure avec lui un compromis sur tous les problèmes bilatéraux, sous les souriants auspices de Houari Boumediène.

Une fois de plus les Kurdes ont éprouvé ce jour-là le sentiment d'avoir été trahis : Barzani allait mourir quelques années plus tard, en exil aux Etats-Unis. Et sans doute n'est-il pas excessif de parler, dans leur cas aussi, de génocide, Bagdad étant sans nul doute le principal coupable, même s'il faut bien reconnaître, avec Stéphane Yerasimos, que *« l'adversaire principal d'un Kurde fut le plus souvent le Kurde de la tribu voisine »* (1), ce qui explique entre autres que dans le conflit irako-iranien, les populations kurdes stationnées de part et d'autre de la frontière n'aient à aucun moment vraiment essayé d'unir leurs efforts.

C'était moins vrai sur la frontière turque. Des Kurdes l'ont apparemment franchie nombreux dans un sens lorsqu'ils ont cru, après la défaite de Saddam dans la guerre du Golfe, que l'heure de la libération avait enfin sonné pour eux. Des dizaines de milliers de réfugiés qui manquent de tout s'y présentent aujourd'hui, sous le vent glacial, en ayant perdu leurs illusions. On en compte davantage encore sur la frontière avec l'Iran.

La communauté internationale, qu'on a vu si impatiente de rétablir la loi au Koweït, ne peut sans se déshonorer rester sourde à ce nouveau drame. Elle doit exercer sur Saddam Hussein toutes les pressions nécessaires pour qu'il cesse de terroriser le Kurdistan et les provinces chiites du Sud. Et encourager, en les y aidant, les autorités turques à ouvrir largement les portes de leur pays à ce peuple naufragé.

Combien dérisoires, à défaut, sonneraient ces paroles adressées par George Bush, le 6 mars dernier, au congrès des Etats-Unis : *« Deux fois auparavant dans ce siècle la Terre entière a été secouée par la guerre. Deux fois dans ce siècle l'espoir d'une paix durable est né des horreurs de la guerre. Deux fois auparavant ces espoirs se sont révélés n'être qu'un rêve éloigné, hors de portée de l'homme... Maintenant, nous pouvons voir un nouveau monde surgir sous nos yeux... »*

ANDRÉ FONTAINE

(1) Stéphane Yerasimos. « Turquie : les choix difficiles », *Hérodote*, 3e et 4e trimestres 1990.

La longue quête de l'autonomie

Suite de la première page

Le 29 mars, cinq personnalités kurdes entraient au gouvernement, et en juillet une nouvelle Constitution provisoire, reconnaissant les droits nationaux kurdes, était proclamée.

Le *« printemps de mars 1970 »* fut cependant de courte durée – six mois à peine, selon les dires d'une personnalité kurde – et dégénéra *« ni guerre ni paix »*. L'armée irakienne tente de s'implanter dans les régions contestées afin d'en modifier l'équilibre ethnique dans le but de fausser les résultats d'un recensement prévu pour octobre 1971. Lentement, mais sûrement, le fossé économique entre les deux parties du pays se creuse, défavorisant le développement du Nord. Les Kurdes exigent surtout la fin du rôle dirigeant du Baas au sein du Conseil de la révolution, du gouvernement et de l'armée, qui, selon eux, rend illusoire toute velléité de démocratiser le régime.

Deux événements accentuent alors la détérioration des relations entre le pouvoir et le Parti démocratique du Kurdistan (le PDK du légendaire général Barzani) : la signature en avril 1972 du traité d'amitié soviéto-irakien, suivie de près par la nationalisation du consortium pétrolier de l'IPC, qui renforce l'emprise du gouvernement sur les gisements pétroliers de Kirkouk, *« situés en terre kurde »*.

Premier résultat : l'alliance qui s'était forgée dans une lutte commune contre le Baas entre le PDK et le Parti communiste se relâche. Les communistes prêchent aux Kurdes la modération afin de faire face *« aux pressions conjuguées de l'impérialisme américain et de son allié iranien »*. Un conseil qui ne sera pas écouté par le général Barzani, prêt à *« s'allier avec le diable »* pour obtenir la satisfaction des droits kurdes. En juin 1973, le général Barzani va même, dans un entretien au *Washington Post*, jusqu'à critiquer la nationalisation de l'IPC, affirmant qu'il aurait préféré confier l'exploitation des gisements pétroliers de Kirkouk à une compagnie américaine, à condition que Washington lui fournisse une assistance militaire, vraisemblablement par le truchement de l'Iran.

L'accord d'Alger

Les deux camps sont alors pratiquement au bord de la rupture. Les incidents se multiplient dans le nord du pays, et les négociations qui se déroulent depuis un an en vue de la formation d'un Front national qui regrouperait le Baas, le PC et le PDK échouent. Le 11 mars 1974, le président Hassan El Bakr proclame le nouveau statut d'autonomie, et quatre jours plus tard, le vice-président Saddam Hussein donne au général Barzani un délai de quinze jours pour l'accepter et rejoindre le Baas et le PC au sein du Front national progressiste.

Un ultimatum que le chef kurde rejette aussitôt, rendant ainsi inévitable l'épreuve de force. L'application unilatérale du statut d'autonomie sans l'assentiment des principaux intéressés rallume la guerre civile interrompue en mars 1970, cette fois-ci avec la participation active de l'Iran aux côtés des Kurdes.

Avec l'aide de Téhéran qui lui fournit un matériel lourd, le général Barzani vole de succès en succès dans le nord du pays, mais ne semble pas réaliser qu'il demeure à la merci du chah, qui peut à tout instant lui retirer son aide en concluant un accord avec Saddam Hussein. C'est précisément ce qui arrivera le 6 mars 1975 au cours de la grande réconciliation irano-irakienne d'Alger *« sur le dos des Kurdes »*. Dans les huit heures qui suivent les embrassades d'Alger, les camions de l'armée iranienne remorquent vers la frontière le matériel militaire fourni aux Kurdes, les privant ainsi de pièces d'artillerie, munitions, équipements lourds et même des vivres.

Qui plus est, les Iraniens menacent d'intervenir militairement aux côtés des Irakiens pour assurer le

PROCHE-ORIENT

et l'initiative de Paris au Conseil de sécurité de l'ONU

Tous les Etats aux prises avec des problèmes de minorités se méfient du projet français

Soutenue par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, la France a poursuivi ses efforts pour faire passer au Conseil de sécurité de l'ONU une résolution sur les Kurdes. Ce texte constitue aux yeux de nombreux délégués une ingérence dans les affaires intérieures de l'Irak et embarrasse certains membres du Conseil, notamment l'Union soviétique et la Chine. Dans son article 2, soudain beaucoup cité, la Charte des Nations unies indique : *« Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat... »*

NEW YORK (Nations unies)
correspondance

Le projet de résolution, présenté jeudi 4 avril par la France aux autres membres, *« condamne »* la répression des populations civiles en Irak, *« y compris, très récemment dans les zones de peuplement kurde »*, et *« exige que l'Irak mette fin sans délai à cette répression et engage un large dialogue pour assurer le respect des droits de l'homme et des droits politiques de tous les citoyens irakiens »*. Les délégations française, américaine et britannique insistent sur l'aspect *« résolument humanitaire »* du texte et demandent à l'Irak de permettre un *« accès immédiat »* des organisations d'aide internationale à *« tous ceux qui en ont besoin »*. Pour répondre aux objections sur la non-ingérence, le projet de résolution note que *« la répression des populations civiles irakiennes a conduit à un flux massif de réfugiés vers des frontières internationales et, à travers celles-ci, à des violations de frontières, qui menacent la paix et la sécurité internationale dans la région »*. L'Iran et la Turquie avaient spécifiquement demandé que soit mentionné cet aspect du problème.

Malgré ces précautions, tous les pays qui ont des problèmes de minorités, craignent que cette résolution ne crée un *« précédent dangereux »*. La Chine, en raison du Tibet, est *« particulièrement réticente »* et devrait s'abstenir. On estime qu'il serait *« très embarrassant »* pour elle de mettre son veto alors que, deux ans après le massacre de Tiananmen, elle s'efforce de rentrer dans le concert des nations. L'Union soviétique, aux prises avec ses nationalités, hésitait jeudi soir à se rallier à la proposition française.

Le soutien des Etats-Unis

Parmi les membres non permanents du Conseil, la Roumanie, avec sa minorité hongroise, l'Inde avec le Cachemire, le Pendjab et autres points chauds, tendent vers l'abstention. Cuba et le Yémen s'opposant traditionnellement à toutes les résolutions condamnant l'Irak, les neuf voix (sur quinze) nécessaires pour l'adoption d'une résolution du Conseil ne sont pas garanties. La France espère, en plus des voix de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de l'Autriche, de la Belgique, de la Côte-d'Ivoire et du Zaïre, obtenir celles du Zimbabwe et de l'Equateur, qui permettraient l'adoption du texte.

Après le vote sur la résolution de cessez-le-feu, Washington a décidé de soutenir pleinement la France dans ses efforts. A tel point que le secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, a annulé jeudi son voyage en Californie pour s'en occuper personnellement. Selon des diplomates à l'ONU, pour éviter un veto chinois ou soviétique, les Américains auraient même proposé à la France de ne pas mentionner les Kurdes dans la résolution, mais de parler plutôt *« des populations civiles irakiennes »*. Comme pour répondre à ces « subtilités », l'ambassadeur britannique, Sir David Hannay se demandait en revanche : *« Combien de Kurdes doivent-ils être tués avant qu'on les appelle des Kurdes ? »*

Les consultations à huis clos des quinze membres du Conseil de sécurité devaient reprendre vendredi.

AFSANE BASSIR POUR

Le droit international doit intégrer la notion de « devoir d'ingérence »

déclare M. Dumas

La France envisage de soumettre à la communauté internationale des *« propositions »* visant à intégrer la notion de *« devoir d'ingérence »* dans le droit international, a déclaré jeudi 4 avril M. Roland Dumas, à l'issue d'une audition devant la commission des affaires étrangères du Sénat.

Le ministre des affaires étrangères a noté cependant les *« difficultés »* juridiques et politiques d'un tel projet, *qui impliquerait notamment une modification de la charte des Nations unies. Mais, a-t-il ajouté, le problème* kurde a agi comme un *« détonateur »* et entraîné une *« prise de conscience »* de la nécessité, pour la communauté internationale, de pouvoir réagir aux violations particulièrement graves des droits de l'homme et des minorités.

« Le droit peut évoluer », a encore rappelé le ministre, en rappelant que la notion de *« crime contre l'humanité »* avait été inventée par les juristes après la deuxième guerre mondiale. *« Quand des incriminations nouvelles existent, pourquoi des règles de droit ne seraient-elles pas aussi prévues pour y répondre ? »*, a-t-il conclu.

Le président Bush ne veut pas risquer « de précieuses vies américaines »

WASHINGTON
de notre correspondant

Irrité, mais inflexible, le président Bush a opposé jeudi 4 avril une fin de non-recevoir à ceux qui le pressent de prendre la défense des Kurdes d'Irak : il n'est pas question de risquer dans cette affaire *« de précieuses vies américaines »*, et d'ailleurs les Etats-Unis ont déjà *« rempli leurs obligations »*, parmi lesquelles ne figurait nullement une assistance à ceux qui s'opposent à Saddam Hussein, a fait valoir le président américain, harcelé de questions à l'issue d'une rencontre, en Californie, avec le premier ministre japonais, M. Toshiki Kaifu.

L'irritation de M. Bush est à la mesure des commentaires, de plus en plus sévères, suscités par l'inertie qui a été la sienne dans cette affaire. « Où est Bush ? », titrait jeudi le *Washington Times*, un quotidien conservateur d'ordinaire plus indulgent à l'égard de la Maison Blanche. De manière tout aussi désobligeante, plusieurs commentateurs relevaient que, tandis que se nouait la tragédie kurde, *« le président est allé à la pêche »* (il a passé quatre jours de vacances en Floride). D'autres voient dans la répression en Irak le triste épilogue d'une guerre menée au nom du *« droit »* et du *« bien »*, et qui, selon Richard Cohen, apparaît désormais comme *« un succès militaire et un échec »* moral des Etats-Unis.

Jusqu'à présent, la Maison Blanche avait affecté de ne pas faire grand cas de ces critiques confinées à un petit cercle de commentateurs. Mais le cercle s'est notablement élargi, et si l'opinion semble approuver l'attitude du président, c'est à une majorité relativement faible (45 % des Américains, selon un sondage ABC, seraient favorables à une assistance aux rebelles, 51 % y sont opposés). Bref l'administration affronte un problème politique dont elle ne soupçonnait apparemment pas l'ampleur, et les conséquences, pourtant prévisibles, d'une guerre qui a apparemment épuisé son énergie.

C'est donc un président Bush clairement sur la défensive qui a affirmé jeudi avoir *« dit dès le premier jour que le but de la coalition n'était pas de renverser Saddam Hussein (...) ou d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Irak »*. Il a aussi assuré n'avoir *« induit personne en erreur à propos des intentions des Etats-Unis »* (M. Bush avait appelé à plusieurs reprises la population irakienne à renverser Saddam Hussein, et il avait laissé entendre que les Etats-Unis empêcheraient l'Irak d'utiliser ses hélicoptères contre les insurgés, deux faits qui sont constamment rappelés par ceux qui l'accusent d'avoir *« trompé »* ou même *« trahi »* les Kurdes.)

M. Bush a aussi mis en avant un argument de poids, le refus de mettre dans la balance *« de précieuses vies américaines »* : ce thème a une résonance considérable dans l'opinion, et toute la stratégie militaire des Etats-Unis pendant la guerre du Golfe avait été conçue pour réduire au strict minimum les pertes américaines. Ce principe semble devoir s'appliquer de manière encore plus impérative à présent que la guerre a pris fin.

Le président américain a aussi rappelé qu'aucun des alliés des Etats-Unis n'avait suggéré une intervention militaire pour la défense des insurgés irakiens. Mais il est également clair que plusieurs des partenaires majeurs de Washington se sont montrés beaucoup plus impatients de faire quelque chose pour les Kurdes, ne serait-ce que sur le plan humanitaire. La France s'emploie à agir dans le cadre de l'ONU, et la Grande-Bretagne a discrètement, mais clairement, invité le Etats-Unis à sortir de leur torpeur : M. John Major a adressé jeudi un message « urgent » au président Bush, appelant à un *« effort international massif »* destiné à nourrir et à loger les réfugiés kurdes. L'administration, pour sa part, s'est jusqu'à présent bornée à demander à la Turquie d'ouvrir sa frontière, sans attendre d'avoir obtenu des garanties quant à la prise en charge ultérieure des réfugiés.

Le président américain a, par ailleurs, remercié le Japon pour le *« solide soutien »* apporté aux Etats-Unis pendant la guerre du Golfe. L'opinion et le Congrès américains sont pourtant persuadés que ce soutien, de nature exclusivement financière, a été notoirement insuffisant. Le Japon s'était engagé à verser aux Etats-Unis l'équivalent de neuf milliards de dollars, et certains élus américains se sont indignés que, en raison de la hausse du dollar, la contribution se trouve réduite d'environ 400 millions de dollars.

M. Kaifu a pour sa part fait valoir que le Japon était tenu d'évaluer ses dépenses en yens, et il a aussi rappelé que l'effort financier du Japon ne se limite pas aux seules sommes versées aux Etats-Unis. Il est douteux que les responsables américains cherchent à beaucoup insister sur ce sujet, puisqu'il apparaît maintenant de plus en plus clairement que la somme des diverses contributions promises par les partenaires des Etats-Unis dépassera substantiellement le coût réel supporté par le Pentagone.

JAN KRAUZE

quête mie

[illegible]

DOMINIQUE LE GUILLEDOU

ression en I s espoirs

[illegible]

AMÉRIQUES

HAÏTI : ancienne présidente provisoire

Mme Ertha Pascal-Trouillot a été arrêtée

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant

L'ancienne présidente provisoire de Haïti, Mme Ertha Pascal-Trouillot, a été arrêtée jeudi 4 avril et incarcérée au pénitencier national de Port-au-Prince. Selon le commissaire du gouvernement, M. Anthony Louidor, l'ancienne présidente sera entendue comme « témoin-clé » dans le cadre de l'enquête sur la tentative de coup d'État duvaliériste de Roger Lafontant, en janvier dernier.

Le commissaire Louidor a affirmé sur les ondes d'une radio locale que l'interrogatoire de Mme Trouillot, convoquée jeudi matin au parquet de Port-au-Prince, avait permis de réunir suffisamment d'éléments pour délivrer un mandat d'arrêt contre elle. Dans la nuit du 6 au 7 janvier dernier, l'ancien responsable des « tontons macoutes » (1) Roger Lafontant s'était emparé du Palais national à la tête d'une quinzaine de partisans.

Accusée de détournements de fonds

Selon la version qui avait alors circulé, Mme Trouillot avait été prise en otage et contrainte de démissionner. Le soulèvement de la population en faveur du président élu deux semaines plus tôt, le père Jean-Bertrand Aristide, et l'attitude légaliste du commandant en chef de l'armée, le général Hérard Abraham, avaient fait échouer le coup d'État de Roger Lafontant, qui a été emprisonné et attend d'être jugé. Sa tentative de putsch continue à soulever des interrogations notamment sur la facilité avec laquelle il a pu s'emparer du Palais national. L'une des premières décisions des nouvelles autorités, après la prestation de serment du président Aristide, le 7 février, a été d'interdire à plusieurs hauts fonctionnaires, à commencer par l'ancienne présidente provisoire, de quitter Haïti.

Magistrat à la Cour de cassation, Mme Ertha Pascal- Trouillot avait été portée à la présidence de la République le 13 mars 1990 après la fuite à Miami de son prédécesseur, le général Prosper Avril, arrivé au pouvoir par un coup de force . Elle avait pour mission d'organiser des élections libres et honnêtes, ce qui a été fait. Mais ses rapports s'étaient dégradés avec le Conseil d'État, organisme qui représentait les différents secteurs du pays pendant la période de transition. Plusieurs membres du Conseil l'avaient accusée, elle et son entourage, de détourner des fonds publics.

JEAN-MICHEL CAROIT

(1) Garde Prétorienne de l'ancien régime des Duvalier (1957-1986).

ETATS-UNIS

Le clan Kennedy au cœur d'un nouveau scandale

Le « clan » Kennedy est au cœur d'un scandale qui passionne l'opinion américaine depuis qu'une jeune femme affirme avoir été violée dans une des propriétés appartenant à la famille de l'ancien président des Etats-Unis. L'affaire a éclaté le week-end de Pâques quand la police a révélé qu'une jeune femme de vingt-neuf ans avait déposé plainte, affirmant avoir été violée samedi vers quatre heures du matin dans la luxueuse propriété des Kennedy à Palm Beach, en Floride. La victime, dont le nom est gardé secret, aurait rencontré vendredi soir « Au Bar », un night club select de Palm Beach, trois hommes du clan : le sénateur Edward Kennedy (cinquante-neuf ans), son fils de vingt-quatre ans Patrick, élu du Rhode Island, et son neveu William Kennedy Smith, trente ans, fils de sa sœur Jean. Avec d'autres personnes, elle serait ensuite allée terminer la soirée chez les Kennedy pour prendre quelques cocktails avant que le drame ne se produise. Dans un passage couvert reliant la propriété à une plage privée, affirme la presse.

Depuis, le sénateur, frère de John Fitzgerald Kennedy, ainsi que son fils et son neveu ont clamé avec force leur innocence tandis que la police gardait un silence total sur l'affaire qui fait le régal des tabloïds. Le porte-parole de l'hôpital où a été soignée la victime a par exemple annoncé qu'un reporter avait proposé 500 dollars à l'employé de la réception pour consulter la liste des admissions tandis que le *New York Post* révélait jeudi que la victime a déjà refusé 50 000 dollars à un journal à sensation pour lui confier l'exclusivité du récit. Quelle que soit son issue, ce scandale s'ajoute à une liste déjà longue d'épreuves pour la famille du président Kennedy, assassiné en 1963. Cinq ans après le drame, son frère Robert subissait le même sort et en 1984, dans cette même propriété de Palm Beach, on découvrait le corps de David, fils de Robert, mort à vingt-huit ans d'une overdose. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **ANGOLA : reprise des négociations de paix.** – Des représentants du gouvernement de Luanda et des rebelles de l'UNITA ont repris à huis clos, jeudi 4 avril, près de Lisbonne, des négociations de paix. Celles-ci devraient continuer, de *« façon intensive »*, au moins jusqu'à la fin du mois d'avril, a-t-on appris, de source officielle, dans la capitale portugaise. Ces discussions portent sur la fixation d'une date pour la signature du cessez-le-feu et d'un calendrier pour les premières élections libres. – *(AFP.)*

□ **ÉTATS-UNIS : le chef de la police de Los Angeles mis en disponibilité.** – Daryl Gates, le chef de la police de Los Angeles, a été mis, jeudi 5 avril, en disponibilité le temps de l'enquête sur le passage à tabac d'un automobiliste noir par des policiers blancs le 3 mars. Un incident filmé à l'insu des policiers et qui a déclenché un débat national sur les brutalités policières aux Etats-Unis. Quatre policiers ont déjà été inculpés dans le cadre de cette affaire. – *(AFP.)*

□ **MAURITANIE : exécutions sommaires.** – Plus de deux cents personnes arrêtées, fin 1990, auraient été exécutées dans des prisons militaires ou des postes de police, dont certaines sans jugement et après avoir été torturées, indique un rapport d'Amnesty International rendu public, vendredi 5 avril, à Londres. L'organisation humanitaire appelle le gouvernement à ordonner une enquête sur ces informations obtenues auprès de prisonniers ayant été relâchés. – *(AFP.)*

Publicité

En provenance de Suisse, une nouveauté

LE CHEVEUX TOMBE L'ANXIÉTÉ GRANDIT

BÂLE - L'anxiété qui saisit quiconque est l'objet d'une perte continue de cheveux à chaque coup de peigne, semble destinée à s'affaiblir depuis qu'est arrivée de Suisse la nouvelle d'un nouveau produit mis au point par les chercheurs d'un laboratoire d'une société de Bâle (Labo Cosprophar), qui est le siège des plus grands colosses de la chimie.

Cette préparation cosmétique, à base de Nicotényl (association de deux molécules et d'un vasodilatateur à usage topique), semble en mesure de ralentir la chute des cheveux. Des résultats plus que rassurants émanent des tests effectués par le professeur Ernst Fink du Therapy and Performance Research Institute d'Erlangen, sur des sujets volontaires. Sur plus de la moitié des cas, il a été constaté que la chute des cheveux avait diminué. Seul effet négatif observé, une légère rougeur qui demeure pendant une heure environ au point d'application.

La découverte, commercialisée sous le nom de Labo et déjà conseillée avec succès par les pharmaciens suisses, sera disponible dans les prochaines semaines dans les pharmacies françaises également, distribuée par Campagne pour les pharmacies en France avec siège à la Grande Arche. Paris. Tel. (1) 40902579.

هكذا من الأصل

مكبر من الأصل

EUROPE

URSS

Le Congrès de Russie accorde des pouvoirs spéciaux à M. Eltsine

Les élections d'un président russe auront lieu le 12 juin prochain, a décidé, vendredi 5 avril, le Congrès des députés de Russie. *Il a également confirmé l'octroi des « pleins pouvoirs »* au président du Soviet suprême de Russie Boris Eltsine.

Porté par les grèves qui continuent à se développer dans le pays, Boris Eltsine a provoqué la surprise, jeudi, en réussissant à retourner en sa faveur le Congrès des députés de Russie : ils ont approuvé le principe de lui accorder des *« pouvoirs extraordinaires »*, un peu à l'image de ceux que M. Gorbatchev avait obtenus du Parlement de l'Union.

Profitant du fait que le Congrès venait de voter une résolution préconisant un programme économique « anti-crise » pour la Russie, M. Eltsine a pris la parole pour expliquer que celui-ci ne pourrait être appliqué si lui-même n'était pas doté de pouvoirs exécutifs. Par *588 voix contre 292 et 73 abstentions*, les députés ont dit « oui ». La résolution détaillant ces pouvoirs devait encore être votée point par point, et la fraction communiste du Congrès s'est ressaisie, en boycottant la commission qui *devait mettre au point le texte* final. Mais il s'agit d'un combat d'arrière-garde, même si les escarmouches ne vont pas manquer de se prolonger.

Le président du Parlement russe est ainsi en voie de marquer un point capital, même si ses pouvoirs *risquent* d'être aussi abstraits que ceux de son rival. Les communistes de Russie, qui avaient convoqué ce *Congrès extraordinaire pour tenter* de désavouer leur président, n'ont pu, durant une semaine de session, que se livrer à des tactiques d'obstruction. Ce qui leur avait permis d'empêcher M. Eltsine d'obtenir la mise en route immédiate de son élection au suffrage universel, comme l'ont souhaité les électeurs de Russie lors du référendum du 17 mars.

M. Eltsine aurait pu accepter ce délai, qui n'aurait fait qu'accentuer le discrédit des communistes, en se réfugiant derrière la paralysie *« imposée au gouvernement russe »* par le pouvoir central. Mais il a pris le risque de demander des pouvoirs réels et a obtenu le soutien d'une majorité de députés en laissant justement ses adjoints laisser planer la possibilité de sa propre démission et de celle de son gouvernement de Russie, c'est-à-dire des seuls dirigeants ayant une petite chance d'obtenir une fin des grèves.

Elections russes le 12 juin

M. Eltsine a pris soin de faire comprendre que les pouvoirs qu'il demandait n'étaient pas si *« forts »* que ceux obtenus formellement par M. Gorbatchev. Il ne pourra ni dissoudre les assemblées élues ni proclamer l'état d'urgence. De plus, ses nouveaux pouvoirs ne seraient en vigueur que jusqu'à l'élection présidentielle, qui se déroulera le *12 juin prochain, avec un Congrès* ordinaire de Russie réuni le 21 mai pour la préparer.

« Ces pouvoirs extraordinaires sont nécessaires en raison de la situation critique du pays. Nous ne pouvons attendre le mois de mai et le Soviet suprême doit pouvoir adopter des lois dès maintenant », a-t-il dit, demandant ainsi au congrès de rehausser également les pouvoirs du parlement réduit siégeant dans l'intervalle. Car ses partisans du mouvement Russie démocratique craignaient aussi que, le congrès s'achèvant ce week-end sans date ni perspectives claires pour la conquête de pouvoirs par leur camp, le Kremlin n'y voie l'occasion de renforcer les siens en Russie.

S. Sh.

Grèves et manifestations à Minsk

La première grosse réaction sociale aux fortes hausses des prix intervenues le 2 avril en URSS s'est produite à Minsk, capitale de la Biélorussie, une République tenue par les conservateurs et qui était jusqu'ici restée relativement à l'abri de la tourmente générale.

Selon l'agence de presse indépendante *Interfax, des grèves ont* éclaté dans les principales entreprises de Minsk, jeudi 4 avril en fin de matinée. Au même moment, *une foule d'environ dix mille personnes* marchait vers le siège du gouvernement, place Lénine, réclamant notamment de fortes augmentations de salaires, auxquelles s'ajoutèrent rapidement des revendications politiques : démission du président Gorbatchev et du gouvernement soviétique, nouvelles élections parlementaires...

Le mouvement, a précisé Interfax, était coordonné par l'Union des travailleurs et par *« l'aile radicale »* du Front populaire biélorusse. En fin de soirée, l'un des organisateurs du comité de grève, M. Alexandre Galkievitch, indiquait à l'AFP que la grève était suspendue jusqu'au 10 avril et que, en attendant, des élections de représentants du comité de grève allaient se tenir dans les usines, en vue de négociations avec le gouvernement de Biélorussie. Parallèlement, aucune accalmie n'était perceptible sur le front des mineurs en grève depuis plus d'un mois : leurs *comités de grève* se sont prononcés pour la poursuite du mouvement, en dépit des concessions salariales offertes par le gouvernement soviétique. Jeudi soir, la télévision a diffusé des images d'une rencontre de M. Gorbatchev avec des mineurs. Visiblement irrité, le président soviétique y déclarait aux mineurs : *« Il est possible qu'on cherche à me faire tomber, ce n'est pas nouveau. Mais ce ne sont pas des cris sur la place publique qui y parviendront. »*

YOUGOSLAVIE

Le gouvernement fédéral condamne le rattachement de la Krajina à la Serbie

BELGRADE
de notre correspondante

Le gouvernement fédéral a condamné, jeudi 4 avril, la décision des Serbes de Croatie de se séparer de cette république et de se rattacher à la Serbie. Le redécoupage des frontières ne peut qu'aggraver les conflits, a estimé le gouvernement, qui a ajouté que la création de territoires autonomes était anticonstitutionnelle et n'avait aucune valeur juridique. Le gouvernement yougoslave est *le premier organe fédéral à prendre* position sur cette question.

Néanmoins, le gouvernement et le Parlement de Serbie se sont également prononcés contre la proposition du mouvement serbe du *Renouveau de proclamer le rattachement* à la Serbie de la Krajina, car elle remet en question la déclaration du Parlement de Serbie *selon laquelle « la crise doit être réglée pacifiquement »*.

Les présidents des six républiques de la fédération se sont d'ailleurs rencontrés jeudi à Belgrade. C'est la deuxième fois que ces dirigeants se retrouvent en dehors de la présidence fédérale pour discuter de l'avenir du pays. Compte tenu de la tension entre la Serbie et la Croatie, à la suite du conflit sur la Krajina, la poursuite du dialogue peut être considérée comme un succès. Cependant, comme lors de la première réunion à Split, le 28 mars, cette rencontre a mis au jour les profondes divergences qui divisent les six républiques.

La Serbie et le Monténégro préconisent le maintien de la fédération, seule formule envisageable pour sauvegarder un Etat yougoslave. *Le président serbe, M. Slobodan Milosevic*, estime que l'instauration d'une confédération équivaudrait à la disparition de la Yougoslavie. Les quatre autres républiques prônent justement un modèle confédéral qu'elles définissent comme une communauté d'Etats souverains. Toutefois, *il existe* entre ces quatre républiques des points de désaccord. La Bosnie-Herzégovine insiste notamment pour que la communauté soit *un Etat composé de républiques* souveraines disposant d'une armée unique et d'une seule monnaie.

Au contraire, la Slovénie et la Croatie prônent une union où *chaque Etat-république* serait souverain et disposerait de ses propres forces armées. Pour la défense de l'ensemble de la communauté, il *n'est pas exclu cependant de créer* une armée commune. En outre, la Slovénie estime que chaque république doit disposer du droit à l'indépendance. Les débats se poursuivront dès la semaine prochaine en Slovénie.

FLORENCE HARTMANN

Un livre d'Alexandre Iakovlev le « père » de la glasnost

Un sceptique égaré dans l'agit-prop

Alexandre Iakovlev est un personnage-clef de la perestroïka, du moins de ses débuts les plus prometteurs, lorsque, après avoir été placé par Mikhail Gorbatchev à la tête du *service de propagande du parti* en août 1985, il a lancé à grande échelle la glasnost.

Pendant quatre ans, jusqu'à son départ du bureau politique *du parti l'été dernier, il est* resté l'intellectuel éclairé de la nouvelle équipe, celui qui renversait les tabous et dévoilait *les crimes staliniens (il dirige* depuis 1987 la commission *ad hoc* du parti). Bref la coqueluche des journalistes moscovites, qui trouvent en lui un protecteur face à Egor Ligatchev, l'apparatchik orthodoxe. Et aussi, très vite, la bête noire des réactionnaires et autres nationalistes, qui voient en lui la pointe avancée du *« complot judéo-maçonnique »* lancé contre la Sainte Russie.

Venu présenter à Paris *un* livre d'entretiens avec l'universitaire Lilly Marcou, Alexandre Iakovlev reste en tout cas *fidèle à son image de « conseiller de l'ombre »*. Témoin de la lutte acharnée qui se livre au sommet et dans laquelle il a *perdu lui-même quelques* plumes, il se refuse à citer des noms et encore plus à mettre en cause son patron et protecteur.

Ancien membre du conseil présidentiel mis en place il y a un an, il n'a pas trouvé place au *conseil de sécurité qui l'a* remplacé. Mais, à soixante-sept ans, il reste influent en tant que « conseiller principal » du Président, à la tête d'une équipe d'une douzaine de personnes environ.

Pas question non plus d'être *pessimiste. Pour lui, la pere*stroïka ne va pas si mal, elle va progresser, *« malgré la confusion actuelle »*, dans le sens de *« la gauche »*, une gauche prise dans son double sens : radicale démocrate à l'Est, social-démocrate à l'Ouest. Même dans les anciens pays communistes d'Europe de l'Est, les peuples refusent, *« pour l'heure »*, un socialisme qui a été *« anéanti par la contre-révolution stalinienne »*, mais ils s'acheminent malgré tout vers un *« socialisme post-thermidorien »* aux contours d'autant plus flous que son père spirituel rejette *les « formules usées »* telles que socialisme et capitalisme : *« Il faut dans l'immédiat construire une société « normale »*, confie-t-il à Lilly Marcou, *de bon sens, capable de nourrir les gens, dans laquelle chacun pourra acheter ce qu'il veut, vivre dans l'appartement de son choix, se sentir en sécurité. »* Et cette sécurité ne pose pas de problème non plus sur le plan international : *« A quoi bon avoir des alliés si l'on n'a plus d'ennemis ? »*

Les réflexes de la « double pensée »

Bref, un curieux mélange d'optimisme et de scepticisme, d'ambiguïté aussi dans la mesure où ce vétéran de l'agit-prop stalinien, sympathisant secret de Dubcek en *1968* et éloigné quelques années plus tard pour un article hostile au chauvinisme russe (mais dont il *rougit aujourd'hui tant il était* coulé dans la langue de bois), n'a pas perdu encore tous les réflexes de la « double pensée ».

Ainsi, Alexandre Iakovlev, naguère interlocuteur privilégié des Baltes, tient aujourd'hui sur *leur compte des propos d'une* fermeté très gorbatchévienne, ignorant les référendums tenus dans la région cette année et *exigeant une nouvelle consultation* dont il feint de croire qu'elle donnera des résultats *favorables au maintien des* Républiques concernées dans l'Union.

A la différence de son ancien *collègue et complice Edouard* Chevardnadze, Alexandre Iakovlev n'est visiblement pas l'homme des démissions spectaculaires. C'est tant mieux pour M. Gorbatchev, mais sans doute un peu dommage pour *ses lecteurs, qui devront attendre* encore quelque temps pour connaître ses vrais souvenirs.

MICHEL TATU

► **Ce que nous voulons faire de l'Union soviétique, le Seuil, 156 pages, 79 F.**

ALBANIE

Le succès de la grève générale est difficile à apprécier

TIRANA
de notre envoyé spécial

Lancée à l'initiative du Parti démocratique, la principale formation de l'opposition, *en hommage* à la mémoire des trois victimes des incidents du mardi 2 avril à Shkoder, la grève générale de mercredi en Albanie n'a été ni un succès ni un échec. Tout simplement, parce que dans un pays dont l'économie fonctionne au ralenti depuis plusieurs mois – voire depuis quarante-six ans, comme disent les mauvaises langues – il est impossible de déterminer si un appel à la cessation de travail a été ou non suivi.

D'autant plus que la grève ne *concernait que les secteurs « vitaux »* du pays – les seuls qui fonctionnent tant bien que mal en période normale – et que les difficultés de communication rendent un jugement encore plus aléatoire. Disposant de peu de moyens, le Parti démocratique, comme l'Union des syndicats libres qui l'a soutenu, n'avaient pas non plus la possibilité matérielle de lancer cet appel à la grève sur l'ensemble du territoire.

Des tracts avaient été distribués à l'entrée des usines ou mis sous les portes des appartements dès jeudi matin. Apparemment, à Tirana, et dans quelques autres grandes villes, le mouvement *a été suivi par une* large majorité des ouvriers qui sont venus à l'usine mais n'ont pas travaillé. Comme dans cette fabrique de bicyclettes où sept cents personnes sur huit cents ont observé le mot d'ordre : *« Nous sommes solidaires des gens de Shkoder »* disaient les grévistes.

En revanche, la mine de Valias, à 15 kilomètres de la capitale, continuait à *« fonctionner »*. *« Cette grève va contre les intérêts du peuple »*, déclare le directeur. Pas de grève non plus pour une usine de chaussures qui exporte ses produits vers l'Italie et dont les capitaux viennent aussi de la péninsule. *« Physiquement, nous sommes au travail, mais mentalement, nous sommes avec les gens de Shkoder »*, déclare Malinda Kote, vingt ans. *« Mais nous avons trop peur de perdre notre travail »*, disent les ouvrières. La directrice de l'usine est violemment opposée au mouvement : *« A cause de la démocratie pluraliste. Si tous les partis appelaient chaque jour à une grève générale, le pays ne travaillerait plus. »*

Au cours d'une conférence de presse tenue jeudi, M. Genz Pollo, le porte-parole de l'opposition, a indiqué que les incidents de mardi avaient fait en définitive quatre morts, un militant du Parti démocratique, qui avait été grièvement blessé, ayant succombé dans la nuit de mercredi. M. Pollo a d'autre part insisté sur *« les actes de terreur et d'intimidation »* dont seraient victimes de nombreux responsables de l'opposition : de l'explosion de bombes devant les sièges des partis aux licenciements de militants du Parti démocratique *« pour des seules raisons politiques »*.

JOSÉ-ALAIN FRALON

POLOGNE : en l'absence d'accord soviéto-polonais

L'URSS fixe unilatéralement un calendrier de retrait de ses troupes

L'URSS a décidé unilatéralement de commencer le retrait de ses troupes de Pologne le 8 avril pour l'achever fin 1993, alors que Varsovie demande que le retrait soit terminé fin 1991, *a annoncé jeudi 4 avril à la presse* un responsable de l'armée polonaise, le général Zdzislaw Ostrowski.

La première unité soviétique à quitter la Pologne dans le cadre de ce calendrier sera *donc une unité* de missiles tactiques, comptant, outre les missiles (conventionnels), *1 200 hommes*. Plusieurs milliers de militaires soviétiques, appartenant à huit unités différentes, ont déjà été rapatriés depuis juillet dernier. Le contingent soviétique en Pologne compte quelque 50 000 hommes ce qui, avec leur famille et le personnel d'accompagnement, aboutit à un total de 95 000 personnes.

Plusieurs rounds de négociations soviéto-polonaises sur le calendrier de retrait n'ont pas permis de dégager un accord. Tout en notant que le calendrier décidé par les Soviétiques était « unilatéral », le général Ostrowski a estimé que ce retrait constituait *« un pas dans la bonne direction »*. Le calendrier soviétique, a-t-il précisé, prévoit le départ de quelque 10 000 hommes cette année, soit 20 à 25 % des effectifs ; le retrait de 40 à 50 % des troupes en 1992, et le *reste en* 1993.

Cette question, qui retarde apparemment un éventuel voyage du président Walesa en URSS, a été évoquée par le premier ministre polonais, M. Jan Krzysztof Bielecki, qui se trouvait jeudi en visite officielle à Moscou, qui s'est également entretenu avec ses interlocuteurs soviétiques, dont M. Gorbatchev, de l'élaboration d'un *nouveau traité* soviéto-polonais de bon voisinage.

□ ***Un sondage sur l'antisémitisme en Pologne.*** – Près d'un tiers des Polonais estiment que *« l'influence des gens qu'ils considèrent comme juifs est trop grande »* dans le pays, malgré la disparition quasi totale de *Juifs en Pologne, selon un son*dage de l'institut CBOS publié jeudi 4 avril par la presse polonaise. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

BÉNIN

Investiture du président Soglo

Le nouveau président, M. Nicéphore Soglo, qui avait été élu pour un mandat de cinq ans, le 25 mars, a prêté serment, jeudi *4 avril, devant Mgr de Souza*, archevêque de Cotonou et président du Haut Conseil de la République, au cours d'une cérémonie *officielle qui a été écourtée*. L'entretien en tête à tête qu'il devait avoir avec son prédécesseur, le général Mathieu Kérékou, n'a pas eu lieu.

Le nouveau chef de l'Etat qui était rentré, la veille, de Paris où il avait été hospitalisé, est apparu extrêmement fatigué et a été soutenu par sa femme et des membres du protocole, *pendant* la cérémonie qui n'a pas été retransmise en direct comme prévu. Les photographes et les cameramen, à *l'exception de ceux de la télévision* nationale, n'ont pas été autorisés à prendre des images du président, son entourage craignant *manifestement leur impact négatif* sur l'opinion publique. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS

Mort accidentelle du sénateur républicain John Heinz

Le sénateur républicain John Heinz, un des héritiers de l'immense empire de l'industrie alimentaire du même nom, est mort jeudi 4 avril, dans une collision aérienne, au-dessus de Philadelphie, *qui a fait sept morts*. John Heinz, qui représentait la Pennsylvanie au Sénat, avait cinquante-deux ans. Petit-fils du fondateur de la société Heinz, il détenait 5,59 % du capital de la firme dont il était le plus gros actionnaire. Sa fortune avait *été estimée en 1988* à 350 millions de dollars. Formé à Yales et Harvard, il s'était acquis une réelle popularité en Pennsylvanie en dépit de son image glacée de « patricien » et passait pour un libéral. Réélu régulièrement au Sénat depuis 1976, M. Heinz était membre de la commission des *affaires bancaires et d'urbanisme*.

La collision s'est produite entre un petit avion et un hélicoptère qui se sont écrasés en flammes à une cinquantaine de mètres d'une *école primaire*. Deux enfants de l'école sont parmi les victimes. – *(Reuter, AFP.)*

EL SALVADOR

La guérilla accepte de négocier un cessez-le-feu

Le gouvernement et la guérilla du Salvador ont repris leurs négociations de paix, jeudi 4 avril à Mexico. Les guérilleros du Front *Farabundo-Marti* de libération nationale, représentés par les commandants Joaquin Villalobos et Shafick Handall ainsi que par des responsables opérationnels venus de zones de combat, ont accepté pour la première fois de discuter d'un éventuel cessez-le-feu. La délégation gouvernementale est conduite par M. Oscar Santamaria, ministre de la présidence, *accompagné du colonel* Mauricio Vargas, chef d'état-major adjoint de l'armée. Les pourparlers se déroulent en présence du représentant personnel du secrétaire général de l'ONU, M. Alvaro de Soto. – *(AFP.)*

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde
RADIO TELEVISION
COMMUNICATION

POLITIQUE

A l'Assemblée nationale

Le nouveau statut de la Corse est adopté grâce à l'abstention des communistes

Par 274 voix contre 262, les députés ont adopté en nouvelle lecture, jeudi 4 avril, le projet de loi portant statut de la Corse. Les groupes UDF, UDC et RPR ont voté contre, le PS a voté pour et le PC s'est abstenu. Ce changement d'attitude du groupe communiste – qui s'était prononcé contre le texte en première lecture – a évité à M. Rocard, le recours à l'article 49-3 de la Constitution (l'engagement de la responsabilité du gouvernement). Le projet de loi doit être à nouveau examiné par le Sénat avant de revenir, pour une lecture définitive, devant l'Assemblée nationale. Le groupe RPR a confirmé, par la voix de son président, M. Bernard Pons, qu'il déposerait un recours devant le Conseil constitutionnel.

A minuit sonnant, M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, a soudainement oublié sa fatigue, sa dernière nuit blanche et les quelque dix-sept heures de débat qui venaient de s'achever par l'adoption du projet de loi portant statut de la Corse. Il a même retrouvé un peu de son lyrisme d'avocat pour saluer le vote d'un texte *« d'arrimage de la Corse à la République »* qui *« montre que la France est forte, car il faut de la force pour reconnaître la spécificité de deux de ses départements »*.

Les débats philosophiques sur l'unité de la nation française ayant été épuisés la veille, lors de la discussion de l'article premier du projet de loi reconnaissant l'existence d'un *« peuple corse »* (*le Monde* du 4 avril), ce sont des considérations beaucoup plus pragmatiques qui ont occupé les députés, dans l'après-midi et la soirée du jeudi 4 avril. Un dernier baroud d'honneur a toutefois été tenté par MM. Pierre-André Wiltzer (UDF, Essonne) et Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) sur l'article 52 du texte, relatif à l'enseignement de la langue et de la culture corses dans le temps scolaire.

Les deux députés de l'opposition ont défendu la position du Sénat, qui avait précisé dans le projet le caractère facultatif de cet enseignement. S'opposant au rapporteur, M. José Rossi (UDF, Corse-du-Sud), qui avait déposé un amendement tendant à revenir à la version initiale du texte, M. Wiltzer a estimé qu'*« une corsification autoritaire de tout élève scolarisé irait très au-delà de tout ce qui existe actuellement et poserait un problème de principe »*. L'orateur du groupe UDF a été soutenu par M. Emile Zuccarelli (app. PS, Haute-Corse), décidément en porte-à-faux sur tous les points avec la majorité socialiste, qui a indiqué que *« le choix devait être laissé à celui qui doit apprendre »*.

Refonte des listes électorales

La question de la refonte des listes électorales en Corse, d'ici au 1er mars 1992, a également donné aux députés de l'opposition une dernière occasion de s'opposer au projet sur les plans juridique et constitutionnel. Supprimé par le Sénat, cet article a été réinséré dans le texte par un amendement du rapporteur, en dépit de l'argumentation de M. Mazeaud selon laquelle cette refonte, limitée à la Corse, est contraire à la Constitution et risque, compte tenu des délais très courts laissés aux électeurs pour choisir leur lieu d'inscription électorale, de priver certains d'entre eux du droit de vote.

L'essentiel de la discussion a ensuite porté sur les aspects économiques et fiscaux du nouveau statut de la Corse. En première lecture, et à l'initiative du rapporteur, les députés avaient introduit dans le projet une taxe au profit de la collectivité territoriale, versée par les entreprises de transport public aérien et maritime et perçue sur le prix des billets des passagers. Sans contester le principe de cette taxe, les sénateurs l'avaient assise sur l'hébergement. Cette solution déplaisait aux députés de l'opposition, qui, comme M. Pierre Pasquini (RPR, Haute-Corse), craignaient les difficultés de recouvrement d'une telle taxe.

Le ministre de l'intérieur avait émis des réserves sur l'opportunité d'une taxe payée par les touristes, alors que ceux-ci constituent l'une des ressources principales de l'île. Par amendement, M. Marchand a donc proposé de financer le fonds d'intervention pour l'aménagement de la Corse par une subvention de l'Etat. Mais l'absence de garanties sur le montant de cette subvention a rendu circonspects le rapporteur et la majorité, qui ont préféré revenir à leur première version.

Contre l'avis du rapporteur cette fois, et en dépit de l'opposition du RPR, de l'UDF de l'UDC, les députés ont supprimé le dégrèvement de 50 % de taxe professionnelle pour les entreprises insulaires, qui avait été institué au Sénat. Le ministre de l'intérieur a estimé que cette *« défiscalisation généralisée »* présentait un caractère néfaste, car elle ne permettrait pas de privilégier les entreprises créatrices d'emplois. Le gouvernement s'est également opposé à un amendement déposé par M. Jean-Paul de Rocca-Serra (RPR, Corse-du-Sud), tendant à exonérer de TVA les agences de voyage organisant des séjours dans l'île, en renvoyant cette question à la commission mixte Etat-collectivité territoriale chargée, dans le projet de loi, de formuler des propositions relatives au régime fiscal spécifique applicable en Corse.

M. Marchand s'est en revanche montré beaucoup plus réceptif à trois amendements communistes, qui conditionnaient l'abstention de ce groupe et, en conséquence, l'adoption du projet de loi. La majorité a donc accepté, sur proposition de M. Gilbert Millet (PC, Gard), la création d'un comité de coordination pour le développement industriel de la Corse, ainsi que deux autres amendements destinés, d'une part, à garantir l'équilibre financier des compagnies de transport maritime et aérien entre l'île et le continent et, d'autre part, à protéger contre toute déréglementation le service public assuré aujourd'hui par ces compagnies concessionnaires.

Les élus communistes ont toutefois donné quelques frissons d'angoisse au gouvernement en s'opposant, avec l'ensemble de l'opposition, à un amendement de M. Rossi visant à revenir au texte initial de l'Assemblée, en restituant à la collectivité territoriale de Corse la construction, l'entretien et la gestion de la voirie nationale. Cette coalition de votes *« contre »*, a contraint le gouvernement à lier, par un vote bloqué, le vote de l'amendement de M. Rossi à celui de l'ensemble du projet de loi.

Cette ultime péripétie n'a toutefois pas incité les députés communistes à revenir sur leur promesse de s'abstenir. Dès lors, MM. Pons, Wiltzer et Jean-Jacques Hyest (UDC, Seine-et-Marne) pouvaient bien tonner contre un texte qui, selon l'expression du président du groupe RPR, *« ne donne satisfaction qu'à ceux qui veulent d'abord distinguer la Corse de la nation, puis la soustraire à elle »*, ils n'empêchaient plus les députés socialistes et le ministre de l'intérieur de ranger tranquillement leurs dossiers, confiants dans l'issue du débat.

PASCALE ROBERT-DIARD

Fidélité aux principes

par Jean-Louis Andréani

LES Corses, y compris les plus attachés à leur qualité de Français, revendiquent avant tout, pour la plupart, non seulement un réel développement économique « autocentré » de leur île, mais aussi la reconnaissance d'une identité dont ils sont fiers. Pourtant, sans doute par méconnaissance de ces réalités, la plupart des orateurs de l'opposition ont refusé avec constance, pendant le débat en nouvelle lecture du projet de statut, mercredi et jeudi, que cette spécificité soit prise en compte et que cette identité soit inscrite dans la loi. De ce point de vue, l'article premier du projet – quoi qu'on puisse en penser sur le fond – a été tellement contesté sur le continent qu'il est, au bout du compte, devenu le test, et le symbole, de la reconnaissance de cette identité par Paris.

Nul ne sait si le pari corse du gouvernement sera gagné. Mais, en refusant de céder sur la notion de *« peuple corse »*, quitte à prendre le risque de devoir engager sa responsabilité (article 49-3 de la Constitution), le gouvernement l'a emporté sur deux terrains : il a montré sa détermination et prouvé sa volonté de rester fidèle aux principes qui sous-tendent le texte tout en évitant, finalement, d'avoir recours à cette procédure contraignante, ce qui aurait fait mauvais effet pour le premier texte important voté à l'Assemblée nationale pendant la session ordinaire de printemps.

En soumettant au Parlement un projet de nouveau statut pour la Corse, le gouvernement poursuivait deux objectifs : réaliser un certain consensus politique, répondre aux attentes présumées de l'île. Le premier, à l'évidence, n'est pas atteint. Le langage, un peu dérisoire à force d'être exagéré, employé mercredi 3 avril à l'Assemblée par M. Charles Millon, président du groupe UDF (*le Monde* du 5 avril), montre au contraire que l'opposition nationale, frustrée d'expression pendant la guerre du Golfe, s'est rattrapée avec ardeur sur un texte éminemment politique, dont les orientations lui sont profondément étrangères.

A l'inverse, le gouvernement, par son obstination, devrait marquer des points dans l'opinion insulaire, même si les parlementaires corses partagent en majorité l'avis de l'opposition. Quant aux concessions faites au PCF pour obtenir sa neutralité, elle ne dénaturent pas le texte d'origine. Pour le futur régime électoral, la réduction de la prime accordée à la liste arrivée en tête rend cependant plus difficile la stabilité recherchée de l'exécutif. Sur le plan économique, ces concessions répondent à des revendications qui dépassent largement les seuls communistes.

L'opposition, à l'inverse, a donné l'image d'un conservatisme sourd – ou répondant avec retard – aux évolutions du temps et des esprits. Comment accorder quelque crédit à M. Millon, qui adjure le gouvernement de se maintenir dans une *« filiation »* defferriste, alors qu'il avait combattu, en 1982, les lois de décentralisation proposées par Gaston Defferre, alors ministre de l'intérieur?

L'analyse du scrutin

Par 274 voix contre 262 sur 575 votants, les députés ont adopté en deuxième lecture le projet de loi réformant le statut de la Corse.

Ont voté pour (274) : 265 socialistes ; un UDF, M. José Rossi, rapporteur du projet au nom de la commission des lois ; un UDC, M. Jean-Yves Cozan ; 7 non-inscrits : MM. Jean Charbonnel, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Peretti Della Rocca, Alexis Pota, Bernard Tapie, Emile Vernaudon.

Ont voté contre (262) : un apparenté au groupe socialiste, M. Emile Zuccarelli ; 126 RPR ; 87 UDF ; 38 UDC ; 10 non-inscrits : MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Dubernard, Jacques Houssin, Auguste Legros, Michel Noir, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois, M. André Thien Ah Koon.

Se sont abstenus (39) : 8 apparentés au groupe socialiste : MM. Alain Bonnet, Bernard Charles, Michel Crépeau, Jean-Pierre Defontaine, Claude Gaits, Kamilo Gata, Jean Rigal, Roger-Gérard Schwartzenberg ; 2 UDF : MM. Jacques Dominati et Pierre Merli ; 26 communistes ; 3 non-inscrits : MM. Jean-Marie Daillet, Serge Franchis, Aloyse Warhouver.

N'ont pas participé au vote (2) : *un socialiste* : M. Raymond Douyère ; un RPR, M. Jean-Claude Mignon.

En première lecture, quatre députés UDF (outre le rapporteur, M. José Rossi) avaient voté pour le projet et seize s'étaient abstenus. Sept non-inscrits avaient voté pour, cinq s'étaient abstenus, ainsi que cinq UDC et les neuf radicaux de gauche (*le Monde* daté 25-26 novembre 1990).

Gouvernement et opposition trouvent un accord sur la coopération entre les communes

Après avoir adopté, en nouvelle lecture, le projet de loi sur la Corse, les députés ont repris, pendant un peu plus d'une heure, dans la nuit du jeudi 4 au vendredi 5 avril, l'examen du projet sur l'administration territoriale de la République. Un seul article a été adopté, et comme lors de la séance du mardi 2 avril (*le Monde* du 4 avril), le consensus a prévalu sur les communautés de communes, nouvelle structure de coopération créée par le projet. L'opposition de droite et du centre, le gouvernement et la majorité s'étaient concertés le matin même afin de parvenir à un texte de compromis réalisant la synthèse des diverses positions.

MM. Patrick Ollier (RPR, Hautes-Alpes) et André Rossinot (UDF, Meurthe-et-Moselle) se sont félicités de l'attitude *« constructive »* du gouvernement, du président et du rapporteur de la commission spéciale, MM. Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne) et Christian Pierret (PS, Vosges). Le ministre de l'intérieur, M. Philippe Marchand, a insisté une nouvelle fois, en présentant un article additionnel (avant l'article 53) donnant satisfaction à tous, sauf au PCF, sur la *« concertation »* qui avait permis d'intégrer les propositions de la plupart des groupes au sujet des communautés de communes.

Dorénavant, les propositions de création de ce type de communauté, présentées dans le schéma départemental de coopération (lui-même établi par la commission départementale de la coopération intercommunale), sont transmises par le préfet aux communes concernées. Ce sont ces communes qui définiront *« librement »* le périmètre de coopération. Elles disposent alors d'un délai de trois mois, à compter de la saisine, pour faire connaître leur décision. Un délai supplémentaire de trois mois est possible.

Toutefois, une commune peut ne pas participer à la coopération présentée dans le schéma départemental si elle propose de participer à un autre établissement public de coopération intercommunale *« dont le territoire est contigu au sien, à la condition que les communes membres de cet établissement (...) acceptent cette proposition à la majorité qualifiée (...) »*. La stimulation de la coopération demeure donc, mais la commune est libre d'apprécier ce qui lui convient le mieux dans un espace géographique cohérent. Cette disposition a été approuvée par les socialistes, les élus communistes votant « contre », tandis que l'UDF et le RPR s'abstenaient (l'UDC n'était pas présente dans l'hémicycle). La discussion de ce projet, qui tire en longueur, devait se prolonger vendredi 5 avril. Mais le vote, en première lecture, sur l'ensemble du texte n'aura lieu que le lundi 8 avril.

P. S.

Quatre listes s'opposeront à l'élection municipale partielle de Tremblay-en-France

Quatre listes s'opposeront lors de l'élection municipale partielle de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) des 7 et 14 avril. Cette consultation est rendue nécessaire par la démission de M. Georges Prudhomme (PCF) de son poste de maire, qu'il occupait depuis vingt-six ans, et de neuf conseillers municipaux de l'assemblée locale (*le Monde* du 9 mars).

M. François Asensi, député « refondateur » communiste, conduit une liste d'union de la gauche composée de vingt-cinq communistes ou apparentés et de quatorze socialistes. Avec 61,89 % des suffrages dès le premier tour en mars 1989, la liste de M. Prudhomme avait obtenu trente sièges. M. Pierre Cœlembier, conseiller municipal sortant (UDF-CDS), est à la tête d'une liste de l'opposition parlementaire. En 1989, il avait recueilli 13,78 % des voix.

Les deux dernières listes présentent un caractère familial très marqué. M. Maurice Le Calvez, accompagné de son épouse, conduit une liste des Verts (absente en 1989) qui ne compte pas moins de sept couples. M. Yves Raketitch mène une liste du Front national (14,12 % en 1989) en compagnie de son épouse, de son beau-frère, de l'épouse de ce dernier, ainsi que de plusieurs autres couples et fratries.

ESPRIT
mars-avril 1990
Lecture et bibliothèques
Dominique Bourg
Bertrand Calenge
Monique Canto-Sperber
Anne-Marie Chartier
Olivier Donnat
Hans Jonas
Marie Mendras
Evelyne Pisier
Jean-Claude Pompugnac
Martine Poulin
Amartya Sen
Le numéro : 70,00 FF - Abonnement 1 an (10 numéros) : 480 FF
212, rue Saint-Martin, 75003 PARIS - Tél. : 48040833

AU VOL.
BON VOL.
Prix discount sur les vols réguliers quotidiens des grandes compagnies
Londres 690 F* - New York 2290 F*
Los Angeles 3990 F* - Delhi 4790 F*
Bangkok 4790 F* - Papeete 8990 F*
Tour du monde 9990 F*
Forum Voyages a choisi CONTINENTAL AIRLINES
*Vols aller-retour. Prix à partir de, au départ de Paris.
Agences Forum Voyages : 11, avenue de l'Opéra, Paris 1er. Tél. : 42.61.20.20 • 39, rue de la Harpe, Paris 5e. Tél. : 46.33.97.97 • 1, rue Cassette (angle 71, rue de Rennes), Paris 6e. Tél. : 45.44.38.61 • 140, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Tél. : 42.89.07.07 • 67, avenue Raymond-Poincaré, Paris 16e. Tél. : 47.27.89.89 • 75, avenue des Ternes, Paris 17e. Tél. : 45.74.39.38 • Rouen : 72, rue Jeanne-d'Arc, Rouen. Tél. : 35.98.32.59 - Renseignements et inscriptions (Carte Bleue). Tél. : (1) 47.27.36.37. Minitel 36.15 code FV.
Bon à découper et à retourner à Forum Voyages, 67, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris.
Je vous remercie de m'envoyer votre nouvelle brochure Forum Voyages contre 9,20 F en timbres :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : M.Q.5-1-91
FORUM VOYAGES
LA TERRE MOINS CHÈRE.
UC : 175382

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

POLITIQUE

Ministre délégué à la santé depuis six mois

M. Durieux cultive la fleur bleue de l'ouverture

Le 2 octobre dernier, M. Bruno Durieux, député du Nord, CDS, entrait au gouvernement. Après six mois d'expérience, le ministre délégué à la santé croit plus que jamais à l'« ouverture » comme remède aux maux de la politique française.

« Heu-reux ! » Dans son laboratoire du ministère de l'avenue de Ségur, M. Durieux ne dissimule pas son bien-être. C'est un cas : pas le moindre état d'âme, aucun indice de stress, nul soupçon de crainte de lendemains qui pourraient déchanter. Ce ministre-là a le moral intact. Non, il ne regrette rien. Parce que, dit-il, ce métier, tout simplement, le passionne. *« Si je n'avais pas tenté cela,* affirme-t-il, *si j'avais décidé de rester, pépère, député du Nord, je me serais emmerdé ! »* Et parce qu'il raconte avoir découvert une équipe gouvernementale *« accueillante »*.

MM. Jean-Pierre Soisson et Michel Durafour, les pionniers de l'ouverture, l'avaient mis tout de suite au parfum socialiste : *« Tu verras, ils sont vachement sympas. »* Il n'a pas été déçu. Ah ! bien sûr, le voisinage avec son ministre de tutelle, ministre des affaires sociales, M. Claude Evin, n'a pas été toujours, ces dernières semaines, de tout repos. Les entourages se sont pris en grippe, la presse s'en est fait largement écho, mais M. Durieux ne s'en émeut point : la petite histoire des gouvernements fourmille de ce genre de bisbilles.

Heureux, M. Durieux l'est, surtout, parce qu'il pense avoir personnellement vérifié que centristes et socialistes peuvent aujourd'hui, ensemble, travailler au bien du pays sans renier quoi que ce soit de leurs convictions. *« Ces six mois sont la preuve, selon moi,* explique-t-il, *que les centristes peuvent parfaitement coopérer avec le gouvernement et la majorité qui le soutient. Pendant le conflit du Golfe, je n'ai pas eu la moindre interrogation et, comme centriste, je suis parfaitement à l'aise au sein de ce gouvernement pour mettre en œuvre mes idées. Quand j'entends M. Marchand s'exprimer au conseil, quand j'entends MM. Bérégovoy ou Dumas, je n'ai jamais le moindre état d'âme. »*

Au fil de ces derniers mois, M. Durieux est devenu, imperceptiblement, l'un des maillons forts de la chaîne de l'« ouverture ». Il est l'homme qui préserve des contacts étroits avec les centristes du CDS, auprès duquel il vient de renouveler son adhésion. Il les reçoit. Ils le consultent. Ces derniers jours, ils l'ont convaincu davantage qu'ils n'ont plus grand effort à faire pour sauter, à sa suite, le pas. *« Tous les grands sujets importants montrent que mes amis sont de plus en plus en porte-à-faux par rapport à l'opposition. On l'a vu sur le projet Delebarre, on le verra sur les questions d'éthique, sur l'Europe et le Front national. Le geste que j'ai fait était un geste d'audace. Ils devront, un jour, s'y résoudre. »*

Entre M. Barre et M. Mitterrand

M. Durieux en veut beaucoup à M. Pierre Méhaignerie de n'avoir pas su saisir à pleines mains toutes les occasions qui se sont présentées à lui depuis deux ans. Il espère que, bientôt, des gens comme MM. Bernard Bosson, Jacques Barrot et Bernard Stasi parviendront, enfin, à faire bouger leur parti dans le bon sens.

Il est l'homme, aussi, qui fait la

jonction entre M. François Mitterrand et M. Raymond Barre, et ce n'est pas là son moindre rôle. Barriste, M. Durieux l'est resté sans conditions. La semaine dernière encore, les deux hommes dînaient ensemble. Quoi qu'il advienne, l'ancien premier ministre restera longtemps, selon lui, utile à la République. *« Son influence demeure grande, y compris sur ce gouvernement,* affirme-t-il. *Les ministres ont une réelle estime pour lui, même s'ils ne comprennent pas toujours ce qu'il veut. M. Joxe me le demandait encore récemment : « Qu'est-ce qu'il cherche, ton Barre ? » Quand, moi, je pose la question à M. Barre, il me répond que sa seule « lucarne » politique est d'espérer, un jour, influer sur les grandes échéances. »*

Mitterrandiste ? M. Durieux s'est découvert, depuis six mois, cette vocation. A l'en croire, il n'avait jamais rencontré le président avant son entrée au gouvernement. Aujourd'hui, ils deviseront régulièrement, ensemble, de politique. *« J'ai l'intime conviction,* explique-t-il, *que le chef de l'Etat est fermement décidé à maintenir l'ouverture. C'est pour cela que ceux qui, à droite, veulent exploiter de manière politique les difficultés de la conjoncture en seront pour leurs frais. Mais des gens comme M. Méhaignerie, M. Mitterrand ne les « sent » pas. La France, m'a-t-il dit l'autre jour, n'a qu'un grand leader centriste, c'est M. Barre ! »*

Heureux à Paris, M. Durieux dit l'être aussi à Lille, où il prétend *« avoir été localement bien compris ». « Ma nomination,* juge-t-il au bout du compte, *n'aura jeté le trouble que dans les appareils politiques. Incapables de créer un mouvement positif, ceux-ci n'ont plus, aujourd'hui, qu'un pouvoir de nuisance. Notre situation politique exige, maintenant, de la mobilité, de la fluidité. L'électorat, lui, a fait sa mutation. Tous les centristes devraient s'en convaincre. Chez moi, les gens ont fini par comprendre que je n'avais pas changé d'idées. C'est tout ce qui leur importe. »*

Pour vérifier tous ces propos optimistes sur l'ouverture et sur son *« bon choix »*, M. Durieux compte ne pas rester sur le bas-côté des prochaines élections. Aux régionales de l'an prochain dans le Nord, il songe à conduire une liste d'ouverture, au label bien centriste. Aux législatives qui suivront, il promet déjà de se représenter devant les électeurs de sa quatrième circonscription. Spécimen d'une nouvelle race « mitterrando-barriste », ce ministre de la santé a, décidément, un moral d'acier. Et comme *on dit dans le Nord comme partout ailleurs, tant qu'on a la* santé...

DANIEL CARTON

Elu par vingt-cinq voix sur quarante et une

M. Flosse a formé le nouveau gouvernement de la Polynésie française

PAPEETE
de notre correspondant

Fin provisoire du feuilleton post-électoral polynésien : M. Gaston Flosse, ancien secrétaire d'Etat, ancien député RPR, chef du Tahoeraa Huiraatira (Rassemblement du peuple), a retrouvé la présidence du gouvernement territorial dont il avait été chassé, en décembre 1987, par une coalition formée à l'initiative de son ancien protégé, M. Alexandre Léontieff, député non inscrit de la première circonscription.

Il a été élu, jeudi 4 avril, au premier tour du scrutin organisé au sein de la nouvelle assemblée locale, par vingt-cinq voix contre quatre au candidat indépendantiste, M. Oscar Temaru, maire de Faaa. Il a bénéficié des suffrages des sept élus du groupe du Aia Api (Patrie nouvelle), dirigé par son nouvel allié, M. Emile Vernaudon, député non inscrit de la deuxième circonscription, qui préside désormais l'assemblée territoriale. M. Léontieff et les onze autres membres de l'Union polynésienne, qui constitue maintenant l'opposition, n'ont pas participé au scrutin ; ils ont quitté la salle après que M. Vernaudon eut rejeté une demande liminaire de prière collective formulée par M. Monil Tetuiani, élu des îles Sous-le-Vent, au motif qu'il était préférable que chacun des deux camps fît sa prière dans son coin...

Le nouveau gouvernement de la Polynésie, dont la composition a aussitôt été annoncée par M. Flosse, comporte, comme prévu, huit membres.

Conformément à l'accord de majorité conclu entre M. Flosse et M. Vernaudon, le Tahoeraa Huiraatira dispose de cinq portefeuilles (vice-présidence, santé, solidarité, habitat et recherche : M. Michel Buillard ; finances, réformes administratives : M. Patrick Peaucellier ; mer, archipels, affaires foncières, relations avec l'assemblée territoriale et le comité économique, social et culturel : M. Edouard Fritch ; aménagement, urbanisation, équipement et énergie : M. Gaston Tong Sang ; agriculture et artisanat : Mme Hamoetini Lagarde) et le Aia Api en détient trois (PTT, jeunesse, sports : M. Jean-Claude Teriieroitei-rai ; éducation, emploi, travail, formation professionnelle : M. Joël Buillard ; qualité de la vie, culture, environnement et transports terrestres : M. Pierre Dehors).

La présence de M. Dehors au sein de cette équipe semble traduire la fin de la brouille entre le maire de Moorea et M. Vernaudon. Celui-ci n'avait guère goûté le rôle déterminant de celui-là dans l'alliance avec M. Flosse imposée à M. Vernaudon par ses propres colistiers au lendemain des élections du 17 mars.

MICHEL YIENGKOW

POINT DE VUE

Le nécessaire électrochoc du Parti socialiste

par Gérard Lindeperg

LA crise du Parti socialiste est devenue un sujet à la mode. De savants politologues se sont penchés sur son chevet et ont rendu un verdict sans appel. Parmi nous, certains affichent un scepticisme désabusé, alors que d'autres se livrent à des exercices publics d'autoflagellation. Le pessimisme de ce diagnostic est-il justifié, et serions-nous condamnés à assister en spectateurs passifs au théâtre de notre impuissance ?

Si nous ne voulons pas alimenter la sinistrose ambiante, il faut commencer par nous délivrer d'une certaine vision mythique du passé. A bien des égards, plusieurs secteurs de notre parti fonctionnent mieux aujourd'hui qu'hier : un hebdomadaire, *Vendredi*, apprécié par les militants et sympathisants ; une fondation qui se met en place ; un centre de formation qui offre des perspectives sans précédent à la formation des élus et des militants.

Une « synthèse » cotonneuse

On nous objecte que ces outils nouveaux tournent à vide, car ils ne peuvent embrayer sur un parti à la recherche de son identité. Mais qui aurait pu imaginer qu'un parti comme le nôtre serait épargné par une mutation qui affecte, par son ampleur et sa rapidité, aussi bien la vie économique que le terrain social et culturel ? Qui ne croit qu'il nous faudra encore beaucoup d'efforts sur nous-mêmes pour intégrer pleinement dans notre analyse, dans notre mentalité collective et dans nos comportements, toutes les conséquences de l'effondrement du communisme et de notre exercice du pouvoir sur une longue période ?

En lançant notre débat sur le « projet socialiste » de façon efficace et audacieuse, nous nous sommes donné les moyens de réussir notre indispensable *aggiornamento*. Pourtant, il faut bien reconnaître qu'en dépit de l'ouverture du vaste chantier du « projet » et de la mise en œuvre de ces nouveaux moyens d'action, le décalage reste profond entre ces éléments objectifs et l'image que nous renvoyons à nos militants et à nos électeurs. Et nos militants réagissent de plus en plus comme nos électeurs : par l'abstention.

Depuis le congrès de Rennes, nous vivons la « synthèse », mais une synthèse de cohabitation plus que de collaboration, une synthèse insaisissable et cotonneuse, assez éloignée de la synthèse dynamique et vigoureuse que Pierre Mauroy appelle de ses vœux. Quelques-uns s'évertuent à jouer le jeu, alors que quelques autres ont un pied dans la synthèse et un pied dehors. Certains fonctionnent en autarcie, tandis qu'une minorité de militants – on l'a vu au moment de la guerre du Golfe – se comportent en électrons libres et vibrionnent dans un autre espace que celui de la discipline de parti et de la solidarité gouvernementale.

Lorsque les universités d'été des différents courants rassemblent plus de monde que l'université d'été du parti, nous sommes obligés de constater que la vie des courants est en train de l'emporter sur la vie du parti. Ce sont les courants qui produisent de l'idéologie, ce sont les courants qui désignent les candidats, ce sont les courants qui négocient les frontières du pouvoir. Du coup, le parti apparaît de plus en plus comme une structure fédérale, voire, parfois, confédérale.

En vérité nous ne nous sommes toujours pas remis du congrès de Rennes, et il faut se rendre à l'évidence : nous ne sortirons de ce traumatisme que par un électrochoc. Faut-il avancer la date du congrès ? Faut-il réexaminer le fonctionnement de notre vie interne en cassant ou en atténuant la logique des courants ? Faut-il restructurer la direction du parti et réorganiser la maison de la rue de Solférino ? Toutes les propositions susceptibles de redonner élan et cohésion à notre parti doivent être examinées sans *a priori*. Rien ne serait pire qu'un lent et insidieux affaissement du parti sur lui-même.

► Gérard Lindeperg est le chef de file des *rocardiens au secrétariat national du Parti socialiste*, où il est chargé de la formation.

□ *Les socialistes divisés à la mairie de Béziers.* – M. Alain Barrau, *maire socialiste de Béziers depuis mars 1989, a été mis en minorité par son conseil municipal, jeudi 4 avril, sur le vote de son budget, qui a été repoussé par vingt-deux voix contre quinze seulement et douze abstentions. Ce rejet traduit une fracture de la majorité socialiste de la deuxième ville de l'Hérault : onze élus de la majorité, dont quatre adjoints et quatre délégués, ont rejoint les contestataires. Ces derniers reprochent à M. Barrau une gestion qu'ils jugent trop personnelle, une floraison d'études et trop peu de décisions. « L'équipe ne respire plus, elle est morte », a lancé au cours du conseil M. Jean-Paul Coulona, adjoint chargé de l'urbanisme.*

JOURNAL D'UN AMATEUR

PHILIPPE BOUCHER

KOWEIT. Le droit, au nom duquel les Nations unies avaient volé à la rescousse du Koweït le 2 août dernier, les Koweïtiens montrent le cas qu'ils en font dès que le pouvoir leur est rendu. En dépit des promesses de l'exil, les gouvernants garantissent des élections au plus tard pour la saint-glin-glin et, auparavant, décrètent une loi martiale qui fait, de celui qui était déjà monarque, un tyran légal. Les gouvernés, au moins tolérés par les pouvoirs publics de l'émirat, lancent, contre les Palestiniens, des chasses au faciès qui se nommeraient pogroms si elles visaient d'autres victimes.

Mais c'est au nom du droit, celui qui découle du principe de souveraineté, que les forces coalisées naguère s'abstiennent maintenant et avec la même unanimité de tout mouvement pour que cessent des violences qui, au choix, rappellent les règlements de comptes qui accompagnèrent la libération de la France en 1944 ou la Terreur blanche qui suivit la restauration des Bourbons après la chute de Napoléon 1er.

C'est au nom du droit, encore, et du principe de souveraineté, pas moins, que les Kurdes (et les chiites) sont pourchassés en Irak par les troupes et les armes de M. Saddam Hussein qui n'est plus, mais alors plus du tout, si l'on s'en rapporte au mutisme quasiment général, le barbare, le sanguinaire, l'émule de Hitler que l'on voyait en lui lorsqu'il s'empara du Koweït et de ses puits. Il est de nouveau l'intouchable, au sens premier *l'innocent* chef d'Etat d'un pays souverain, donc à l'abri de toute question, de tout reproche. M. François Mitterrand doit se sentir un peu seul d'avoir rompu ce concert de silences. Les Etats-Unis et le Conseil de sécurité ont consenti à l'entendre, sans hâte.

Appliqué aux Etats, le privilège de laver son linge sale en famille, qui ne fut jamais dénié officiellement qu'à l'Afrique du sud, c'est le permis de tuer, lequel, sur une grande échelle, ordonné par l'Etat, devient politique, maintien de l'ordre, cohésion nationale. *« Il faut aussi bousculer le droit quand c'est nécessaire »*, disait M. Roland Dumas, mercredi, à l'Assemblée nationale. Bousculez, Monsieur, bousculez ! sinon le respect du droit tuera plus de gens qu'il n'en sauve.

ECONE. Son fondateur renvoyé à l'éternité et à ce qu'elle contient, le cas échéant rien, ce qui subsiste de cette aventure, qu'on soit croyant ou qu'on ne le soit pas, c'est le bruit étonnant fait à propos du schisme qui s'est développé autour du séminaire suisse d'Ecône. Comme si ce qui arrive à une église devait intéresser, de gré ou de force, ceux qui les récusent toutes. On joindrait pour ainsi dire la Terre à la Lune si l'on mettait bout à bout les kilomètres de papier et de bande magnétique imprimés pour relater les épisodes de ce qui n'est, après tout, qu'un microscopique affaire de famille.

Que le pays déchristianisé qu'est la France, enfin libéré de la millénaire tutelle catholique sur la vie temporelle, dont les manifestations de foi se réduisent, pour ses habitants, aux cérémonies, plus mondaines que pieuses la plupart du temps, du baptême, du mariage et de l'enterrement, ait connu un tel tapage par le fait d'un évêque qui ne brilla jamais que d'avoir préféré le rite du cruel Pie V à celui du généreux Jean XXIII, voilà qui passe l'entendement. En cherchant bien, on pourrait peut-être même trouver sur le sujet des éditoriaux de *l'Humanité* ou de *Rouge*.

Familles

Querelle d'autant plus mineure que ces schismatiques (en fait), numériquement négligeables, soutenus on sait par qui, ne sont guère éloignés, quant au reste, de ce qu'il faut penser selon le Vatican de Jean-Paul II. Avortement, sexualité, contraception, sans oublier la vie politique en général, suprématie du religieux, y compris pour l'imposer à ceux qui vivent et meurent en dehors de lui, on ne glisserait pas une feuille de papier à cigarettes entre Ecône et Rome. Quel tintamarre pour une dissension qui n'existe pas !

SOCIALISME. Pour n'être pas une surprise, l'investiture de M. Bernard Tapie, avant même qu'il ne l'ait sollicitée, comme tête de liste du PS pour les élections régionales de Provence-Alpes-Côte d'azur laisse pantois s'il est possible de s'étonner encore des sinuosités socialistes.

On sent bien, a dit pour s'en expliquer M. Pierre Mauroy qui a du flair comme personne, que M. Tapie *« s'apparente à la gauche par bien des aspects. »* Outre que ce n'est pas aimable pour la gauche, grands dieux ! lesquels ? S'il existe une personnalité politiquement inclassable, c'est M. Tapie tout le premier. Si ce dernier convient si fort au parti socialiste, lui ressemble tant, serait-ce que ce parti est, lui aussi, inclassable aujourd'hui ?

Socialiste, en quoi l'est-il ? Parce qu'il s'est rangé parmi les non-inscrits de l'Assemblée nationale quand il fut élu député grâce au soutien socialiste ? Parce qu'il soutient le PS de ses cotisations ? Ca ne ferait pas cher le label, mais ce n'est même pas le cas puisqu'il s'est gardé d'en être membre . Parce qu'il siège à gauche au Palais Bourbon ? Encore faudrait-il qu'il siégeât plutôt que de se vanter publiquement du contraire. M. Mauroy suppliant M. Tapie d'être le champion du PS, c'est l'Académie française démarchant Henry de Montherlant pour être élu sans se porter candidat, c'est le patricien romain levant dans ses bras pour le reconnaître sien le fils qu'il a eu d'une volage.

Mais, dans ces conditions, s'il se trouvait que M. Yvon Gattaz, qui fut du CNPF, ou M. Ambroise Roux, qui fut de la CGE, ou même M. Jacques Calvet, qui est de PSA, président l'Olympique de Marseille et qu'ils se montrent beaux parleurs, à l'aise à l'écran comme autour de la Corbeille, leur suffirait-il de se découvrir des *« aspects »* socialistes, ce qui est maintenant à la portée du premier venu en rupture de droite, pour qu'ils devinssent le porte-drapeau socialiste dans la région Provence-Alpes-Côte d'azur, ce lopin ? M. Tapie patron (de fait) des socialistes dans le Sud-Est, c'est revenir aux premiers temps de la démocratie, pas si révolus que cela d'ailleurs, où le châtelain, ou encore l'industriel du lieu étaient automatiquement et comme par droit divin le maire et le député des populations.

C'est vrai que M. Tapie a des titres à être un bon candidat et même à être élu puisqu'il lance très fort des promesses qu'il ne tient pas. On rougit d'oser rappeler ce Forum des citoyens qui devait quadriller la France pour balayer le Front national et ramener la paix dans les banlieues. A ceux qui y croiraient encore, on l'ira dire à Sartrouville, à Vaulx-en-Velin et dans les quartiers qui exploseront demain.

Mais alors, devenu l'un des vingt-deux roitelets de la République, monté ainsi sur un tréteau supplémentaire, il n'en aura cure tant il visera le suivant, plus haut. Car il faudrait être sérieux : qui va imaginer M. Tapie se donnant pour ambition, pour ultime ambition politique d'être, face à l'Histoire, le tombeur de M. Jean-Claude Gaudin ? Ce serait trop d'humilité. De quels concours, notamment financiers, ne bénéficiera pas cet homme d'affaires lorsque, à tort ou à raison, il jugera que le temps est venu de faire à la France le don de sa personne ?

Mais non, entend-on dire, on arrêtera sa marche avant . Parce qu'on y a réussi jusqu'à présent ? Il a au contraire réussi cette gageure qu'entre lui et le PS c'est toujours le second qui est l'obligé du premier. C'est pousser un peu loin la parabole de l'ouvrier de la onzième heure.

Et puis, entend-on encore, de quelle importance est cette investiture quand on voit, incongruité autrement choquante et pourtant de la même famille d'inconvenances, le plus célèbre des marchands de béton être propriétaire de la plus grosse chaîne de télévision de l'Hexagone et le plus fameux des marchands d'armes, non seulement contrôler une autre chaîne de télévision, mais aussi la moitié de l'édition française ? En effet. Mais c'est renoncer à soigner la vérole parce que le sida s'étend.

P. S. – *Plusieurs lecteurs*, parmi lesquels M. A. Picard, demeurant dans le Gard, et M. Michel Briguet, de Paris (qui évoque le temps où il était son étudiant et la constante sollicitude, y compris épistolaire, de son professeur), ont écrit pour se joindre aux vœux d'anniversaire adressés à Henri Guillemin dans l'Amateur du 16 mars. Bis, donc, pour ces quatre-vingt-huit ans du cher rebelle.

M. Michel Rocard souligne le « devoir d'intégration » dans les cités

● *Un projet de loi sur la « sécurité intérieure » sera soumis au Parlement* ● *Les procédures de naturalisation seront accélérées*

Lors d'un déplacement, jeudi 4 avril, dans deux communes de la banlieue nord de Paris, Deuil-la-Barre et Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), M. Michel Rocard a souligné le « devoir d'intégration qui incombe aux responsables politiques de notre pays » et auquel toute la société devrait, selon lui, être associée. Il a annoncé notamment qu'un projet de loi sur la « sécurité intérieure » sera soumis au Parlement et que les procédures de naturalisation seront accélérées. Au même moment, M. Michel Delebarre, ministre d'Etat chargé de la ville, présidait à Versailles une réunion consacrée à la commune de Sartrouville.

Le message était prêt depuis le début de l'année. La guerre du Golfe en avait retardé la délivrance, mais la tension persistante dans les cités de banlieue en a confirmé l'urgence. Le gouvernement souhaite mettre en cohérence et relier ses politiques de la ville, d'intégration et de sécurité publique. Le diptyque désormais classique – arrêt confirmé de l'immigration de main-d'œuvre et intégration des étrangers en situation régulière – a été réaffirmé par M. Rocard, mais largement dépassé par un discours sur les droits et devoirs de chacun en matière de justice sociale.

En matière d'immigration, le tour de vis prévu depuis l'automne a été confirmé, bien qu'allusivement, par le premier ministre : le regroupement familial, qui est *« un droit »*, a rappelé M. Rocard, sera soumis à des conditions de logement et de ressources plus strictes. Le droit d'asile *« ne doit pas être détourné »*, c'est-à-dire servir de paravent à une immigration économique : l'accélération de la procédure d'instruction des dossiers de demande du statut de réfugié va permettre au gouvernement de supprimer l'autorisation de travail accordée aux demandeurs en attente.

Mais si l'intégration suppose cette fermeté, selon M. Rocard, elle exige aussi *« une réflexion approfondie, une stratégie globale et une action concrète »*. En effet, a-t-il déclaré, *« une politique d'intégration ne se débite pas en tranches d'actualité. Touchant au plus profond d'une société (...), elle ne peut que se situer dans la durée. C'est dire que le traitement des phénomènes d'intégration ne peut être aisé dans une société comme la nôtre, avide de sensationnalisme, impatiente de résultats »*.

Au passage, le premier ministre a qualifié d'*« exemplaire »* l'attitude des Français pendant la guerre du Golfe. *« J'ai constaté le climat empreint de réserve et de dignité qui a dominé »*, a-t-il souligné en rendant hommage au *« très grand sens des responsabilités »* des associations laïques et religieuses et en rappelant que *« la nation française ne se fonde pas sur des divisions ethniques »*, mais sur le *« vouloir vivre ensemble »* cher à Ernest Renan.

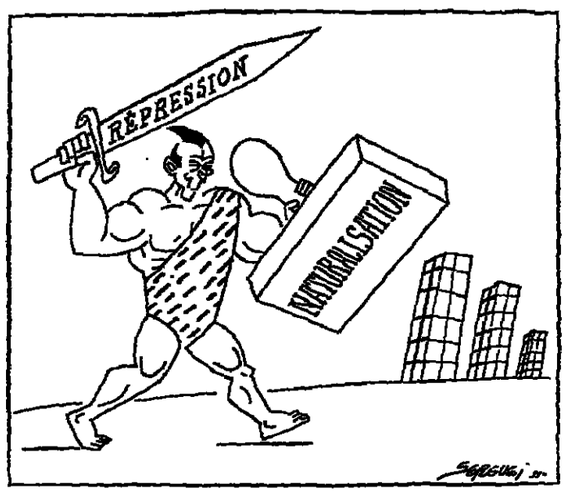

M. Rocard, qui s'était déplacé en compagnie de M. Claude Evin, ministre des affaires sociales, de M. Hubert Prévot, secrétaire général à l'intégration, et de M. Yves Dauge, délégué à la ville auprès de M. Delebarre, a précisé le contenu de sa stratégie globale à travers le thème des droits et devoirs individuels, dont *« il incombe à l'Etat d'assurer la traduction concrète dans la vie quotidienne »*.

La première mesure consiste en l'annonce du dépôt, au cours de l'actuelle session parlementaire, d'un projet de loi *« relatif à la sécurité intérieure »*. A travers ce texte, dont le projet est en gestation depuis 1989 au ministère de l'intérieur, le gouvernement entend affirmer son souci de lutter contre la délinquance urbaine, en particulier dans les transports collectifs d'Ile-de-France – *« une priorité indiscutable »* –, préciser les compétences respectives de la police nationale des polices municipales, et des sociétés privées de gardiennage, mais aussi susciter un débat parlementaire sur ce thème cher à la droite et à l'extrême droite.

Le premier ministre n'a, en tout cas, pas hésité à l'annoncer dans un discours sur l'intégration, au risque de rapprocher la question de l'immigration et celle de la délinquance alors que cet amalgame a souvent été combattu à l'intérieur du Parti socialiste. Dans l'entourage même de M. Rocard, l'intitulé provisoire de ce projet relatif à la *« sécurité intérieure »* suscite, au demeurant, quelques interrogations. M. Rocard s'est appuyé sur les événements de Sartrouville, où, a-t-il dit, *« un acte effroyable a été commis »*. *« Les sentiments qui se sont exprimés ensuite sont compréhensifs. Un dialogue initial aurait sans doute pu limiter, voire éviter les heurts qui se sont produits »*, a poursuivi M. Rocard, mettant ainsi en cause M. Laurent Wetzel, le maire CDS de Sartrouville, avant de condamner les violences, qui, elles, ne sont *« pas acceptables »*.

La « double peine » en question

Comme contrepoint à ce volet répressif, le chef du gouvernement a manifesté la volonté de faire progresser trois dossiers. D'une part, la naturalisation des étrangers, qui doit cesser d'être *« un véritable parcours du combattant »*, et dont le délai devrait tomber à six mois pour l'acquisition de la nationalité française par déclaration et à un an au plus pour l'acquisition par décret. D'autre part, l'accès à la justice, à travers l'installation de « maisons de la justice » dans les quartiers.

Enfin, la « double peine » (détention puis expulsion) infligée à des délinquants étrangers mais dont les véritables attaches sont en France. Le premier ministre va saisir pour avis le Haut Conseil de l'intégration, constatant qu'*« il existe parfois un manque de proportionnalité entre le trouble causé à l'ordre public et l'arrachement que représente le renvoi dans un pays d'origine en réalité étranger »*.

Mais M. Rocard souhaite aussi situer l'intégration dans le contexte général de la politique du gouvernement en matière d'école et de logement. Ainsi le problème posé par la récente condamnation pour discrimination raciale d'un organisme HLM pratiquant des quotas ethniques dans l'attribution de logements sous prétexte d'équilibre social (*le Monde* du 27 mars) pourrait donner lieu au dépôt d'un projet de loi, a-t-il laissé entendre.

M. Rocard veut, enfin, favoriser l'intégration par l'emploi, grâce aux « régies de quartier », qui emploient à l'entretien des cités leurs propres habitants, et à la réforme de la dotation globale de fonctionnement, qui permettra, pense-t-il, d'alléger la taxe professionnelle et de favoriser l'implantation d'entreprises dans les communes pauvres.

Au total, le premier ministre veut ancrer la politique d'intégration dans la vie locale, *impliquer conjointement élus, fonctionnaires et associations*. Il répète que le poids de l'intégration ne doit pas reposer seulement sur *« les Français les moins favorisés »*, ce qui serait selon lui *« inique »* : le *« devoir d'intégration »* reste à partager.

PHILIPPE BERNARD

M. Delebarre joue les médiateurs à Sartrouville

Ils n'étaient pas moins de quarante, sagement assis autour d'une table en quadrilatère, couverte d'un apaisant tapis bleu : des hauts fonctionnaires, des élus locaux, les représentants des treize services départementaux, des animateurs d'associations et surtout huit jeunes du quartier des Indes, pour la plupart d'origine maghrébine.

La situation était devenue telle dans les HLM de Sartrouville, après les événements de la semaine dernière, qu'il était urgent de rétablir le dialogue entre la municipalité menée par M. Laurent Wetzel (CDS), les adolescents révoltés par la mort de leur camarade et les services de l'Etat paralysés par la crainte d'envenimer les choses. C'est fait. Chacun avait laissé ses rancœurs, ses préventions et ses procédures administratives au vestiaire.

Le tour de table a duré plus de quatre heures. Les plus loquaces ont été le maire de Sartrouville, ses administrés et, naturellement, M. Delebarre, qui, à l'issue de la séance, a modestement déclaré qu'il s'était contenté *« de mettre deux gouttes d'huile dans les rouages »*.

En vérité, ce sont surtout les interventions des jeunes que l'on attendait. Leurs demandes, clairement et fermement énoncées, n'avaient rien d'exorbitant : que l'on rende justice à Djemel Chettou, que l'on aide sa famille, qu'un dialogue soit établi avec le patron du supermarché où tout a commencé, qu'une salle de réunion soit ouverte sur la dalle et qu'aucune décision ne soit prise sur-le-champ pour leur donner le temps de consulter les autres adolescents de la cité. Le ministre a acquiescé et un peu plus tard, devant la presse, a rendu un hommage appuyé *« au sens des responsabilités témoigné par ces garçons »*.

Le maire enthousiaste

On a aussi parlé de la mission locale pour l'emploi, qui doit coordonner les efforts de six communes du secteur où les chômeurs sont nombreux, du soutien scolaire, des HLM à réhabiliter, du terrain de foot à réaménager, des policiers dont les effectifs devront être complétés, des abords du supermarché dont on enlèvera les grillages, etc. Le ministre a convié tous les participants à se réunir à nouveau à Versailles le 13 mai prochain.

A la sortie, les jeunes paraissaient satisfaits d'avoir été reconnus comme des interlocuteurs à part entière mais, échaudés, ils ont préféré ne faire aucun commentaire. *« D'abord, nous sommes en deuil »*, expliquaient-ils. *Ensuite, nous devons rendre compte à nos copains. »*

M. Laurent Wetzel, excessif comme à l'accoutumée, était enthousiaste : *« J'approuve complètement tout ce qui s'est dit »*, commentait-il. *C'est le dialogue le plus constructif de toute ma vie. »* Et de promettre qu'avant les vacances de Pâques, il organiserait, au théâtre municipal, une grande réunion avec les habitants de la cité des Indes.

La réussite de la réunion de Versailles ne devait rien au hasard. La veille, le préfet des Yvelines avait débloqué les 2,6 millions de francs de subventions que Sartrouville attendait depuis des mois pour appliquer la convention de développement social des quartiers (DSQ). Le matin même, dès potron-minet, M. Michel Delebarre avait rendu visite à la famille de Djemel Chettou pour lui présenter les condoléances du gouvernement.

Dans la matinée, la dépouille du jeune homme était – aux frais de l'Etat – convoyée par avion vers l'Algérie où elle sera inhumée. Puis, à l'heure du petit déjeuner, le ministre avait rencontré le maire en tête à tête. Sans doute avait-il apaisé certaines inquiétudes en lui expliquant que une fois votée, la loi sur les solidarités communales apportera au budget de Sartrouville 9 millions de francs par an.

Conclusion de M. Delebarre : *« Je sais que dans nombre des quatre cents quartiers à problèmes les autorités et les habitants dialoguent ainsi. Je souhaite que cette méthode soit appliquée partout. C'est la condition* sine qua non *de la réussite de notre politique de la ville. »*

MARC AMBROISE-RENDU

« Une journée de bonheur politique... »

M. Rocard ne voulait pas, surtout après les tragiques incidents de Sartrouville, donner l'impression de rechercher un effet d'image. Il s'en est d'ailleurs expliqué avec les photographes et les cameramen : plutôt que de sacrifier aux facilités de la mise en scène qui auraient pu le conduire dans quelque HLM minable pour prendre la pose en premier ministre - compatissant - aux - malheurs-des-misérables - populations - banlieusardes - en -butte - aux-redoutables - conséquences-de-l'immigration, il avait préféré le genre plus sobre de l'austère réunion de travail pour chef de gouvernement pressé mais attentif, *« où l'on fait peut-être de moins bonnes photos mais où l'on peut mieux écouter... »*

A Deuil-la-Barre, *« qui est de tradition, selon le bulletin municipal, un village tranquille »* et qui s'accommode fort bien de ses *« 13 % d'étrangers »*, M. Rocard a donc entendu le maire RPR, M. Delalande, expliquer que la meilleure façon de favoriser l'intégration est de la faire *« reposer sur une logique d'égalité et non de minorité »*.

Il a approuvé, en levant le pouce d'un geste admiratif, le propos atypique de M. Houari, un chef d'entreprise d'origine algérienne, vivant en France *« depuis un quart de siècle »*, qui l'a mis en garde contre *« les effets pervers »* du *« paternalisme détestable »* qui risque de placer les jeunes beurs *« en position d'assistés et d'handicapés sociaux »* en leur faisant oublier *« qu'il ne peut y avoir de réussite sans effort et sans un acharnement quotidien »*.

Il a salué le *« courage »* de M. Chekou, l'employé municipal d'origine mauritanienne, qui n'a pas hésité à témoigner, dans un français approximatif, au nom de ses frères noirs contraints de vivre à dix dans des appartements de misère, à cause des *« inégalités salariales »*, même quand ils font tout *« pour se conformer à la loi française »* parce qu'ils veulent *« s'en sortir »*.

Il a souri quand le principal du collège Denis-Diderot, M. Legris, après lui avoir présenté la classe de 6e 4, composée de vingt-trois élèves originaires de douze pays différents, lui a narré avec humour les aventures quotidiennes des enseignants locaux que les bizarreries des flux migratoires confrontent à d'étranges problèmes : *« Comment expliquer un emploi du temps à un enfant qui ne parle qu'ourdou ? »* (C'est un dialecte pakistanais).

La fabrication des ghettos

Il a baissé la tête quand la directrice de l'école maternelle Galliéni, Mme Martray, lui a fait remarquer qu'il n'y a que trois spécialistes, à Deuil-la-Barre, pour s'occuper des deux mille deux cents enfants dont les cas personnels relèvent du soutien officiel aux élèves en difficulté.

Puis M. Rocard s'est rendu à Villiers-le-Bel, où l'on compte cinquante pour cent de logements sociaux et où vingt-quatre pour cent de la population est d'origine étrangère. Là, il a écouté gravement le maire socialiste, Mme Raymonde Le Texier, dénoncer *« les résistances rencontrées pour mettre en place une réelle concertation en matière d'attribution des logements »*, mettre en cause le fonctionnement d'un système qui *« réserve « quarante pour cent des logements à la préfecture et trente pour cent aux organismes collecteurs du 1 % patronal »* et qui contribue ainsi à *« assigner les gens à résidence et à fabriquer des ghettos »*

Le premier ministre a échangé quelques impressions, pendant une demi-heure, avec les représentants d'une trentaine d'associations pluriculturelles qui contribuent à faire de Villiers-le-Bel un creuset exemplaire en matière d'intégration. Il n'a pas entendu, en revanche, les quelques jeunes « inorganisés » des environs qui auraient aimé l'approcher mais ont été tenus à l'écart, à l'extérieur, par le service d'ordre. Ni ce *« militant socialiste »* anonyme et désabusé qui a jugé, en se confiant à l'AFP, que tout cela n'était qu'un *« coup de pub coûteux et inutile »*.

M. Rocard a tiré de cette visite aux banlieues à fortes concentrations de communautés étrangères la conclusion que *« l'intégration est en avance sur la perception que l'on en a »* et que *« la République française donne de meilleures chances de réussir l'intégration que n'en donnent les autres pays »*. Il est rentré à Matignon heureux d'avoir ainsi vécu ce qu'il a appelé *« une journée de bonheur politique »*...

ALAIN ROLLAT

La réforme de la dotation globale de fonctionnement

La majorité du Sénat dit oui à la solidarité et non au gouvernement

Le Sénat a adopté, jeudi 4 avril, le projet de réforme de la dotation globale de fonctionnement présenté par le ministre d'Etat chargé de la ville, M. Michel Delebarre. Compte tenu des importantes modifications apportées au texte qui avait été voté, en première lecture, par l'Assemblée nationale, le groupe socialiste a voté contre. Les communistes se sont abstenus.

Espérant retrouver devant l'Assemblée nationale un accueil au moins aussi favorable que celui dont il avait pu bénéficier, le 23 mars dernier, grâce à l'abstention conjuguée du groupe communiste et de la majorité des députés UDC et UDF, le ministre d'Etat chargé de la ville, M. Michel Delebarre, n'a pas cédé un pouce de terrain lors de la longue discussion, au Sénat, sur le projet de réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui institue une forme de péréquation entre les collectivités les plus riches et celles qui apparaissent comme les plus défavorisées.

M. Delebarre s'est notamment opposé à l'une des dispositions les plus originales proposées par la majorité du Sénat, qui consiste à faire gérer par les élus le fonds de solidarité prévu pour la seule région Ile-de-France. Pour éviter de paraître hostile à toute forme de redistribution, cette majorité a eu effet imaginé de mettre à contribution, de façon obligatoire, la région elle-même, les départements de Paris et des Hauts-de-Seine, cinquante-deux communes « riches » (dont Paris, de nouveau), et, de manière facultative cette fois, toutes les autres collectivités de l'Ile-de-France qui souhaiteraient à l'occasion apporter leur obole. Le produit de ce fonds (485 millions de francs, dont 57 % à la charge de Paris), sensiblement comparable à celui proposé par le ministre, permettrait de verser des concours financiers à des *« communes confrontées à des charges particulièrement élevées au regard de leurs ressources »*.

Tout en se félicitant que son propre projet ait ainsi suscité *« des vocations tardives »* en matière de solidarité, M. Delebarre a estimé que *« derrière l'idée d'une solidarité contractuelle, se profile la mise sous tutelle de certaines collectivités par d'autres »*. *« Votre opposition ne peut s'expliquer que par des raisons idéologiques »*, a répliqué M. Charles Pasqua, en réclamant habilement un scrutin public sur cet amendement. Le résultat de ce scrutin – 224 pour, 66 contre (les socialistes) et 27 abstentions (les communistes, les radicaux de gauche du groupe Rassemblement démocratique et deux républicains et indépendants) – a eu le mérite, pour le président du groupe RPR au Sénat, de montrer que, cette fois, ce n'était plus son propre parti qui était isolé, comme cela s'était produit à l'Assemblée nationale, mais le Parti socialiste. M. Pasqua travaillait, en somme, à ressouder l'ensemble de l'opposition pour la nouvelle lecture du texte qui aura lieu à l'Assemblée nationale...

La majorité sénatoriale est en effet restée unie, tout au long du débat, autour de cette attitude : oui à la solidarité financière, non aux modalités proposées par le gouvernement. Parmi de nombreuses modifications techniques, elle a ainsi transformé l'un des principaux critères contenus dans le projet pour déterminer les communes bénéficiaires du nouveau système de péréquation – le rapport entre le nombre de logements sociaux et la population, – le remplaçant par un *« indice des charges à caractère social »*, qui tiendrait compte, non seulement de ces logements, mais aussi du nombre de chômeurs ou de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion.

En adoptant un amendement de M. Jean Faure (Un. cent., Isère), le Sénat est également revenu sur un article additionnel au projet de loi, introduit à l'Assemblée nationale par M. Jacques Barrot (UDC, Haute-Loire), qui prévoit un mécanisme de solidarité au profit de vingt-cinq départements ruraux, mais supporté par quatorze autres, considérés comme les plus riches.

Il se trouve que, parmi ces quatorze départements, outre Paris et les Hauts-de-Seine, figurent l'Isère et bon nombre de départements de montagne. Le ministre d'Etat n'a cependant pas cherché à tirer profit de ce manque de coordination entre parlementaires centristes. Il compte lui-même sur la « navette » du texte entre les deux Assemblées pour compléter son dispositif et dégager une nouvelle enveloppe de crédits pour des villes telles que Marseille, Montfermeil ou Vénissieux, qui, quelles que soient les combinaisons imaginées ici et là, n'arrivent toujours pas à entrer dans la grille des villes bénéficiaires de la future dotation de solidarité urbaine.

J.-L. S.

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Selon les résultats d'une enquête aux Etats-Unis

M. Jacques Médecin aurait bénéficié de fonds versés par Nice-Opéra à une société panaméenne

Les enquêteurs de la police judiciaire tiendraient désormais la preuve que l'ancien maire (CNI) de Nice, M. Jacques Médecin, aurait bénéficié, aux Etats-Unis, de virements de fonds effectués, notamment, par l'association paramunicipale Nice-Opéra, sur le compte d'une société panaméenne de façade, la Costa Real.

NICE

de notre correspondant régional

Ce rebondissement a pour origine une information judiciaire pour abus de confiance instruite, depuis neuf mois, par M. Jean-Marc Armengaud, conseiller à la cour d'appel de Grenoble, parallèlement à l'affaire de délit d'ingérence dans laquelle l'ancien maire de Nice a été inculpé le 17 novembre 1989. Auparavant, en avril 1987, une vérification fiscale effectuée au siège de Nice-Opéra avait permis d'établir que cette association, présidée de droit par M. Médecin et largement subventionnée par la municipalité, avait fait virer au profit de la Costa Real une somme de 12 000 dollars sur un compte ouvert à la Bank of California de Los Angeles.

« Par erreur »

Selon Nice-Opéra – dont le directeur, M. Lucien Salles, a été, depuis, inculpé d'abus de biens sociaux dans l'affaire Europe Show – ce virement correspondait au premier terme d'un contrat annuel de 48 000 dollars passé avec la société, en mai 1983, pour la recherche de *« nouveaux talents »* sur le territoire américain. Or la Costa Real ne disposait que d'une boîte aux lettres à Los Angeles dans les locaux d'une autre société, Atlantis Investments Inc. où apparaissait, notamment, un proche de M. Médecin, M. Jean-Dominique Fratoni, ancien PDG, en fuite, du casino Ruhl.

Par ailleurs, un an auparavant, des agents de la direction nationale des enquêtes douanières (DNED) avaient saisi le répertoire d'un architecte niçois, M. Georges Margarita, sur lequel figurait, au dessous du nom de M. Médecin, la mention d'un compte de la Costa Real à la Bank of California. En novembre 1989, M. Médecin avait reconnu qu'il avait bien ouvert, momentanément et *« par erreur »*, un compte à la Bank of California, mais s'était défendu de tout lien avec la Costa Real.

Il aurait été finalement confondu par les résultats d'une commission rogatoire internationale délivrée, en juin 1990, par M. Armengaud et exécutée aux Etats-Unis, le mois dernier, par deux enquêteurs de la direction centrale de la police judiciaire, le commissaire principal Jean-Paul Bouzin et l'inspecteur divisionnaire Pierre Morin. Ces deux spécialistes des affaires financières auraient recueilli, auprès de leurs collègues américains, des informations selon lesquelles des fonds transférés sur le compte de la Costa Real auraient été ensuite virés sur les comptes personnels de M. Médecin et de son épouse à la Bank of California. Les mouvements se seraient poursuivis jusqu'en 1986.

En plus des sommes versées par Nice-Opéra, les comptes de M. et Me Médecin auraient été également alimentés par des fonds provenant d'autres sources, notamment de Suisse où réside un expert-comptable et conseiller juridique, M. Jean-Paul Rossier, dont le nom revient constamment dans les enquêtes sur les sociétés du système Médecin. Comme l'exige le code de procédure pénale, l'ancien maire de Nice devrait probablement être inculpé du délit d'abus de confiance.

Dans les milieux proches de l'enquête on n'écarte pas, non plus, la possibilité d'une requalification criminelle des faits. D'autre part, l'instruction sur l'affaire du délit d'ingérence est désormais close. Le dossier a été transmis, pour règlement, au parquet général de Grenoble, qui doit prendre, très prochainement, ses réquisitions.

GUY PORTE

DÉFENSE

Ecartant indirectement une proposition soviétique

Les armées française et allemande s'intéressent à une version militaire de l'Airbus

Les armées de l'air française et allemande envisagent l'acquisition de versions militaires du nouvel Airbus A-340 à long rayon d'action pour le transport de troupes, de charges lourdes et pour le ravitaillement en vol d'avions de combat.

A la lumière de ce qui s'est passé lors de la guerre dans le Golfe, les états-majors de deux armées de l'air, notamment en France, étudient comment pallier – autrement qu'en affrétant des long-courriers civils – l'insuffisance de leurs moyens de transport militaire intercontinental et de ravitaillement en vol. Dans le cas de la France, par exemple, la flotte actuelle des C-160 Transall et des C-130 Hercules est à vocation plus tactique que stratégique. Pour les longues étapes sans escale, la France ne dispose que de cinq DC-8 anciens, comme elle ne peut aligner que onze C-135 F pour le ravitaillement en vol.

L'intérêt des deux états-majors se porte aujourd'hui sur la version A-340-300 quadriréacteur de l'Airbus européen, qui peut parcourir plus de 9 000 kilomètres. Cet avion peut donner naissance à diverses versions militarisées : l'A-340 M pour le transport de 295 passagers et 20 tonnes de frêt (ou de 434 passagers) avec deux points d'accrochage sous voilure pour le ravitaillement en vol ; l'A-340 M cargo pour l'acheminement de charges lourdes (comme des blindés) avec, aussi, deux points de ravitaillement en vol, et l'A-340 M ravitailleur capable, avec trois points d'accrochage sous la voilure et le fuselage, d'emporter 128 tonnes de carburant pour des avions en vol.

Selon le choix des états-majors, le modèle retenu et sous réserve que la décision relève de la programmation militaire 1992-1996 en cours d'élaboration au ministère de la défense, l'armée française pourrait commencer à recevoir ses premiers avions A-340 militarisés vers le milieu de cette décennie.

Premier vol en octobre

Des informations de source étrangère font état de la possibilité d'une commande de dix appareils par l'Allemagne. En France, on évoque la perspective de six à huit avions : deux pour le transport de troupes et de frêt, et quatre à six en versions cargos et ravitailleurs. Dans le premier cas, il s'agirait d'un engagement financier estimé à 1 400 millions de francs et, dans le second cas, entre 4 et 5,5 milliards de francs selon qu'il serait acquis quatre ou six exemplaires.

Ce coût implique les dépenses de « militarisation » de l'Airbus.

En assemblage aux usines Aérospatiale de Toulouse, le prototype A-340-300, qui est un concurrent du Boeing 777 et du MD 11 de McDonnell-Douglas, devrait faire son premier vol en octobre. En examinant les chances d'une version militaire de l'Airbus A-340 européen, le commandement écarte indirectement une proposition – assez surprenante – des Soviétiques, qui consisterait à monter des réacteurs occidentaux (ceux de la SNECMA et de General Electric) sur leur long-courrier IL-76 pour en équiper la flotte du transport militaire français.

J. I.

□ **Mme Germon partie civile après la profanation du cimetière de Carpentras.** – Me Félix Germon, la veuve de l'homme dont le corps avait été exhumé au cimetière israélite de Carpentras (Vaucluse) en mai 1990, s'est constituée partie civile, a indiqué jeudi 4 avril son avocat, Me Fédida. Cette initiative, que Me Germon et sa famille ont prise par refus *« d'oublier la profanation de la tombe de Félix Germon »*, leur permet, selon le code de procédure pénale, d'avoir accès au dossier et de connaître les différentes étapes de l'enquête en cours. Une information judiciaire contre X avait été ouverte par le parquet de Carpentras, le 11 mai 1990.

□ **Précision.** – Le commissaire Yves Jobic, qui vient d'être nommé sous-chef de la 6e division de police judiciaire à Paris (*le Monde* du 5 avril) avait été relaxé et déclaré non coupable par le tribunal de Nanterre, le 28 avril 1989, alors qu'il était inculpé de *« proxénétisme aggravé »* à la suite d'accusations portées par des prostituées parisiennes. M. Jobic, qui a toujours nié les faits, avait, en outre, été indemnisé de 150 000 francs par la justice pour avoir passé trois semaines en prison.

□ **Erratum.** – Une erreur de transmission a rendu incompréhensible la fin de l'article consacré au procès intenté par l'Etat marocain à Radio-France et à Antenne 2 (*le Monde* du 5 avril). Le substitut du procureur de la République citait l'arrêt de la Cour européenne du 8 juillet 1986 qui donnait raison à un journaliste en condamnant l'Autriche, avec ce commentaire des juges : *« Les limites de la critique admissible sont plus larges à l'égard d'un homme politique que d'un simple citoyen (...) La liberté de la presse fournit à l'opinion publique l'un des meilleurs moyens de connaître et de juger les actes et les attitudes des dirigeants »*.

S. Faucheux et J.-F. Noël
Les menaces globales sur l'environnement
REPÈRES
W. Andreff
Les multinationales
REPÈRES
J. Vallin
La population mondiale
REPÈRES
128 p., 42 F, 100 titres
LA DÉCOUVERTE

PARIS

Les réactions au projet de schéma directeur de l'Ile-de-France

Pour M. Pierre-Charles Krieg, président RPR du conseil régional d'Ile-de-France, l'esquisse du prochain schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme présentée jeudi 4 avril par le préfet de région, M. Christian Sautter, contient *« des atteintes extrêmement graves à notre environnement et à notre patrimoine naturel »*. M. Krieg relève aussi *« la volonté de concentrer les investissements publics dans quelques pôles privilégiés »*, et l'annonce *« de règles et de contraintes nouvelles, qui seraient imposées aux maires pour l'implantation d'activités ou de logements, à partir d'objectifs chiffrés fixés par l'administration »*.

Le président du conseil régional souligne que les projets d'urbanisation figurant dans le document *« n'ont jamais été discutés »*, ni dans les instances de concertation, *« ni dans un dialogue direct entre l'Etat et la région »*, et que la prise en compte des projets de la région n'est, dans ces conditions, *« qu'une illusion et une manœuvre »*.

« Le projet du gouvernement socialiste » comporte *« deux erreurs majeures »*, estime M. Jean-Yves Le Gallou, président du groupe Front national au conseil régional : *« L'installation de nouvelles universités dans les villes nouvelles plutôt que dans les villes du bassin parisien à une heure de Paris »*. Ce qui lui fait dire que *« le projet consacre la vampirisation de la province par Paris »*. Deuxième erreur selon lui : *« L'acceptation de la poursuite de l'immigration pourtant clairement rejetée par une majorité de Français. »* Le gouvernement, conclut l'élu lepéniste, *« prépare la sartrouvillisation de l'Ile-de-France »*.

« L'Etat avance, tient ses engagements et prend ses responsabilités », considère pour sa part M. Yannick Bodin, président du groupe socialiste et radical de gauche au conseil régional. Le document, précise-t-il, marque, *« notamment par ses préoccupations sociales et de qualité de vie au quotidien, un net infléchissement, positif par rapport au Livre blanc »*.

M. Bodin demande que *« la politique de la ville, la lutte contre la ségrégation, la relance du logement social, la priorité aux transports en commun, l'accès à un environnement de qualité pour tous »* s'affirment *« plus nettement encore »* dans l'avant-projet prévu pour juin et *« dans l'action que mène l'Etat en Ile-de-France »*. Elue socialiste au conseil régional, membre du courant Socialisme et République, Me Nicole Bricq regrette *« qu'aucune des grandes options retenues ne remette en cause les mécanismes ségrégatifs générés par les mutations urbaines de la capitale alors qu'une partie des déséquilibres existants provient de Paris et de sa banlieue proche »*.

日本
DE NOMBREUX VOYAGES AU JAPON
A GAGNER AU GRAND CONCOURS STAR
"L'AVENIR, PASSION DU MONDE"

Pour vous faire découvrir le Japon, pays aux mille facettes, les imprimantes STAR lancent un grand concours: "L'AVENIR, PASSION DU MONDE". Vous êtes lycéen, vous êtes en second cycle, formez dès aujourd'hui votre équipe en réunissant 3 élèves et 1 adulte (parent ou professeur) et inscrivez-vous en tapant, sur votre minitel, le 3615 code L'ÉTUDIANT. Trois sujets de dissertation vous seront proposés et un jury d'exception sélectionnera les meilleures d'entre elles. 24 voyages au Japon sont à gagner, alors : tous à vos copies et que l'esprit des Samouraïs souffle sur vos imaginations débridées.

36.15 LE TUDIANT
star votre imprimante
l'avenir

Demande d'inscription au grand concours Star "L'avenir, passion du monde" à retourner à L'ÉTUDIANT Service 3615 CODE CONCOURS STAR 27 rue du Chemin vert, 75543, PARIS cedex 11.
Je désire recevoir un dossier d'inscription au grand concours STAR"
Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____
Adresse _____
_____ Code postal _____ Signature obligatoire d'un parent

RELIGIONS

A l'ouverture d'un consistoire extraordinaire à Rome

Le cardinal Ratzinger dénonce « la complicité des Etats » dans l'avortement et l'euthanasie

Un consistoire extraordinaire, réunissant cent dix cardinaux, s'est ouvert au Vatican, jeudi 4 avril. Jusqu'au dimanche 7, il doit examiner, avec le pape, les *« menaces contre la vie »* et le développement des sectes, qui inquiète particulièrement l'Eglise catholique.

L'ouverture de ce consistoire a été marquée par un réquisitoire du cardinal Josef Ratzinger, préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi. Celui-ci a dénoncé *« la complicité des Etats qui permettent que des moyens colossaux soient consacrés »* à l'avortement et à l'euthanasie : trente à quarante millions d'avortements seraient pratiqués chaque année dans le monde et des millions de dollars investis pour mettre au point des pilules abortives.

« C'est une véritable guerre des puissants contre les faibles dont nous sommes les témoins », a dit le cardinal, qui a également dénoncé la congélation des embryons produits pour la fécondation en éprouvette, leur utilisation comme *« cobayes »*, le risque pour les nouveau-nés handicapés d'être supprimés et l'utilisation des *« cadavres chauds »* pour l'expérimentation des victimes d'un coma irréversible. Pour le préfet de la Doctrine de la foi, *« l'homme se méprise. La perte de Dieu est à la base de toutes les attaques contre la vie humaine. Là où Dieu disparaît, la dignité absolue de la vie humaine disparaît aussi »*.

Le pape prépare une encyclique consacrée à la défense de la vie humaine, et ce consistoire exceptionnel de cardinaux a précisément pour but d'éclairer sa réflexion.

ESPACE

Ariane a mis son premier satellite canadien sur orbite

Pour la quarante-troisième fois, la fusée européenne Ariane a décollé de la base spatiale de Kourou (Guyane française), vendredi 5 avril à 1 h 33 (heure de Paris), pour placer en orbite son premier satellite canadien. Anik-E2, centième satellite commercial à partir dans l'espace, a inauguré avec succès la version 44 P d'Ariane, dotée de quatre propulseurs d'appoint à poudre. Son frère jumeau Anik-E1 devrait suivre en juillet prochain (vol 46), embarqué par un lanceur similaire.

« Réalisé à la seconde près, le lancement était fabuleux », a déclaré M. Harry Kowalik, vice-président de la société de télécommunications Télésat Canada pour le compte de laquelle cette cinquième génération d'Anik était lancée. M. Charles Bigot, PDG d'Arianespace, a pour sa part qualifié ce vol de *« grande première »*. La société européenne poursuit en effet le Canada de ses assiduités depuis une dizaine d'années, mais ce pays, premier au monde à s'être doté dès 1972 d'un satellite de communications intérieures, avait jusqu'à présent utilisé les services des lanceurs américains.

□ **Arianespace lancera deux satellites brésiliens.** – Les conventions de financement d'un contrat de lancement par Arianespace de deux satellites de télécommunications brésiliens ont été signées jeudi 4 avril à Paris, au siège parisien du Crédit lyonnais, chef de file de l'opération. Ce contrat, conclu entre Arianespace et la firme brésilienne Embratel fin 1990 à Rio-de-Janeiro, prévoit les lancements par Ariane-4 de deux satellites de deuxième génération Brasilsat-2, au printemps et à l'automne 1994. Le financement de ce contrat, ainsi que la garantie de relancement des satellites, se monte à 125 millions de dollars.

□ **Un vol de la navette Atlantis.** – La navette américaine Atlantis devait décoller de Cap Canaveral (Californie), vendredi 5 avril à 16 h 18 (heure française), avec à son bord cinq astronautes. Au cours de cette mission de cinq jours, l'équipage doit effectuer une sortie dans l'espace (la première menée par la NASA depuis 1985) et placer en orbite un satellite astronomique de 17 tonnes, le Gamma Ray Observatory (GRO). – *(UPI.)*

MÉDECINE

□ **Le maire de New-York favorable à l'importation de la pilule RU 486.** – M. David Dinkins, maire de New-York, a écrit à M. George Bush pour lui demander de lever l'interdiction d'importation de la pilule française RU 486, dite pilule « abortive », afin qu'elle puisse être testée aux Etats-Unis. Il précise dans sa lettre que des *« considérations politiques »* ne doivent pas empêcher l'étude scientifique des effets de cette pilule. – *(AP, Reuter.)*

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Pierre Joxe, le conseil des ministres du mercredi 3 avril a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Terre.** – Sont nommés : directeur de l'enseignement militaire supérieur et commandant l'Ecole supérieure de guerre, le général de corps d'armée Michel Guignou ; inspecteur des troupes de marine, le général de division Yann Rousseau-Dumarcet.

● **Marine.** – Sont promus : vice-amiral, les contre-amiraux Pierre Bonnot et Michel Debray ; contre-amiral, les capitaines de vaisseau Claude Musset et Xavier de Lussy.

● **Air.** – Est nommé adjoint opérationnel au général commandant la IVe région aérienne et la zone aérienne de défense sud-est (Aix-en-Provence), le général de brigade aérienne Claude Mennessier.

● **Armement.** – Est nommé chef de la mission « prix et marchés » auprès du délégué aux programmes d'armement, l'ingénieur général de deuxième classe Maximin Lisbonis.

FESTIVAL
DES LIVRES A PRIX RÉDUITS
(1100 m2 d'exposition)
LIVRES NEUFS – LIVRES ANCIENS
LIVRES D'OCCASION
Romans, ésotérisme, histoire, bandes dessinées, essais, livres d'art, livres d'enfants...
Un très grand choix dans tous les domaines
5-6-7 avril 1991, de 9 h à 19 h 30
Hôtel Mercure - Paris Vaugirard - 69, boulevard Victor, Paris-15e
ENTRÉE : 10 F
Métro : Porte de Versailles

CULTURE

La mort de Max Frisch

L'homme sans identité

Suite de la première page

Revenant en Suisse, après une longue disparition, un homme est arrêté à la frontière, sous une autre identité, et les autorités lui demandent d'assumer celle d'un artiste, parti un jour sans laisser d'adresse. Cet homme est bel et bien Stiller, le sculpteur, de même que Max Frisch était bien Max Frisch, un des écrivains qui ont marqué la seconde moitié du siècle. Mais qu'est-ce que l'identité ? L'aliénation à ce que les autres demandent que vous soyez pour eux et qu'ils fixent sous un nom.

A cette image, cette sorte d'assignation à résidence, Max Frisch a tenté d'opposer une œuvre, qui est un perpétuel dépassement dans les formes (roman, récit, dialogue, journal, essai, théâtre, pamphlet, discours).

A présent, elle va cesser d'être mobile ou, plutôt, elle va tourner sur elle-même comme un astre dans l'espace de la littérature, et ce sera à nous de la faire vivre, car nous savons bien, comme il le savait et comme il nous a appris à le sentir, comme l'ont toujours su les existentialistes (et il était un existentialiste, bien qu'il récusât l'étiquette) qu'être mort, c'est être en proie au vivant, selon la formule de Sartre, et qu'il n'y pourra plus rien. Or, sa littérature nous avait engagés dans le dialogue où nous ignorions quelle serait sa prochaine réplique, sa prochaine question, parce que c'est le monde, l'Histoire, la société qui la lui posaient.

Nous le savions atteint d'un cancer du foie, condamné, (nous, ses lecteurs, ses amis, ses admirateurs, quelques-uns écrivant dans les journaux, en Suisse, en Allemagne, en France, où il était beaucoup moins connu que dans d'autres pays ; il avait, dans le monde, beaucoup de lecteurs, beaucoup d'amis ; en Suisse, très peu de proches).

Aucun de nous n'a pu se résoudre à rédiger à l'avance le papier d'enterrement, que nous savions chacun devoir écrire. Sans doute ne voulions-nous pas, même dans notre esprit, que la mort saisisse le vif, ce qui est bien la définition de l'image qu'autrui se fait de nous, cette pétrification de notre caractère : *« Tu es ainsi. »*

Une allègre insolence

L'amitié, selon Frisch : vouloir l'autre libre, ce que ne fait pas l'amour, et c'est la malédiction du couple, qu'il a décrit avec une lucidité qui n'était pas cruelle mais indulgente pour personne. Nous apprenions qu'il avait eu une rémission, nous nous apprêtions à écrire des papiers d'anniversaire sur un écrivain qui nous lirait, toujours un peu ironique ; nous allions relire ses livres, y retrouver les passages lus et relus, qui nous avaient aidés à nous regarder nous-mêmes, dans la société contemporaine, avec la juste distance, qui n'est pas l'autodérision, ni, bien sûr, la pitié de soi ; ni, non plus, la fascination narcissique, mais ce mélange d'objectivité et de subjectivité qui s'écrit par l'humour, mais ne refuse pas l'émotion. *Homo Faber*, le plus célèbre de ses romans, déroule une fable ironique sur l'homme authentique face à la fatalité de son inconscient et, parfois, cette fable noue la gorge.

Dans le *Journal*, qui est un chef-d'œuvre du genre, aussi éloigné que possible du journal intime, parce que l'égotisme s'y exprime en paraboles, en récits « distanciés », selon la grande leçon brechtienne, Max Frisch avait inventé une petite histoire, à laquelle il revenait de temps en temps avec une allègre insolence : une association de lutte contre la sénescence de l'Occident se constitue. Ses membres doivent s'encourager mutuellement au suicide dès que, chez l'un, des signes manifestes d'affaiblissement intellectuel seront perçus par les autres. Or, cette association existe depuis des dizaines d'années et elle n'a enregistré encore aucune mort volontaire.

Malgré les pressions les plus fermes, les remontrances les plus explicites, le nombre des honorables membres n'est diminué que par la mort naturelle, et le grand âge gagne, petit à petit, l'association, provoquant le mécontentement de tous à l'égard de chacun des autres, manifestement gâteux.

Cet apologue reflétait, certes, la hantise du vieillissement qui a tôt saisi Max Frisch : vieillir, c'est perdre ses possibilités d'évasion, de recommencement, de renouvellement, c'est se conformer de plus en plus à une image, à une fonction, et finir par s'en satisfaire.

MONIQUE JACOT/PAPHO

C'est renoncer à l'amour des femmes, qui est, chaque fois, une renaissance, et, chaque fois aussi, après le temps de la brûlure, une retombée dans cette mauvaise habitude, soi-même. (*« Il lui faut un mariage, un long mariage, pour devenir un monstre »*, dit-il de lui dans *Montauk*, qui est le récit de ce qu'il croyait, à soixante-quatre ans, devoir être sa dernière aventure amoureuse).

Consentir à être Suisse

Max Frisch a eu ainsi plusieurs amours, deux mariages et même une déchirante passion avec la poétesse Ingeborg Bachmann. Il a écrit cette vie amoureuse avec un souci de vérité, qui a parfois passé pour de l'égocentrisme, mais qui, dans la réalité de l'écriture, répondait aussi à des exigences de composition de plus en plus pure.

Pour la littérature, il a décidé un jour, à soixante-quinze ans, que c'était fini, qu'il n'écrirait plus, parce que le renouvellement, qui avait été sa seule loi, il n'en avait plus les moyens. Et puis, il est revenu à l'écriture, par sens civique, par une forme de patriotisme critique : il a écrit un dialogue entre un grand-père et son petit-fils, sur *« une Suisse sans armée »*, sa contribution à une campagne d'opinion, au terme de laquelle cet étroit pays, sans grande vertu, aurait déclaré la paix au monde, unilatéralement, et retrouvé ainsi sa propre estime (un tiers des votants l'a voulu comme lui). Peut-être la hantise profonde de Frisch était-elle de consentir à être Suisse, et il s'est débattu toute sa vie avec ce que la Suisse fabrique de mieux, qui n'est pas la pendule à coucou, ni les armes automatiques, mais bien la culpabilité.

Et s'il a tant contesté ce pays, qui ligote ses enfants dans la mauvaise conscience, s'il l'a fui avec une telle constance, vivant à Rome, à Berlin, à New-York, prenant du champ, décrivant la vie moderne telle qu'elle meurtrit partout dans notre partie du monde, et ne retournant finalement dans sa ville natale, Zurich, qu'avec un sentiment de défaite et la certitude d'y mourir, comme on se laisse réaspirer dans le ventre maternel, c'est qu'il avait parfaitement compris que la Suisse est l'avenir de l'Occident, et que cet avenir est existentiellement une catastrophe.

Mais surtout, ayant exercé la profession d'architecte, avant de se consacrer à la littérature, il savait voir et raisonner ; il savait donc que cet avenir n'est, tout simplement, pas possible. Son chef-d'œuvre de vieillesse *L'homme apparaît au quaternaire*, raconte, en un style, dénudé jusqu'à l'os, les derniers jours d'un retraité des postes, isolé pendant un long orage dans sa maison du Tessin (la propre maison de Max Frisch à Berzona).

Le vieil homme est envahi par l'angoisse même de l'espèce humaine, et, pour tous ceux qui se soucient de ce que cette dernière peut devenir et croient que la littérature importe à notre conscience du monde, ce bref récit est, là, comme un très grand texte, où l'art travaille la plus profonde inquiétude.

Max Frisch aimait aussi établir à son adresse (*« Aimeriez-vous être votre femme ? »*) et à l'adresse de ses contemporains, des questionnaires, redoutables, ironiques, imparables. A un parterre d'économistes et de commerciaux, dont il était l'invité, il avait posé cette question : *« Comment vous représentez-vous concrètement la croissance continue sur mille ans ? Sur deux mille ans ? »* Le questionneur s'est retiré, mais nous ne gagnerons rien à éluder ses interrogations.

MICHEL CONTAT

De « Juerg Reinhart » à « Suisse sans armée ? »

Né le 15 mai 1911 à Zurich, Max Frisch avait d'abord été journaliste avant de devenir architecte au lendemain de la deuxième guerre mondiale puis de se consacrer à la littérature. Son œuvre se partage entre trois grands domaines : le roman, le théâtre et les écrits intimes.

Parmi ses ouvrages romanesques, dans lesquels il lui arrivait d'insérer des fragments de journal : *Juerg Reinhart*, sa première œuvre (1934), *Je ne suis pas Stiller* (1954) qui reparaît en France ces jours-ci chez Grasset sous le titre *Stiller*, *Homo Faber* (1957), *Désert des miroirs* (1964), *Montauk* (1976), *L'homme apparaît au quaternaire* (1979), *Barbe-Bleue* (1982). Parmi ses principales créations dramatiques : *la Grande Muraille* (1947), *le Comte Oederland* (1951), *Don Juan ou l'amour de la géométrie* (1953), *Biedermann et les incendiaires* (1956), *Andorra* (1962), *Biographie : un jeu* (1963), *Triptique* (1979), *Suisse sans armée ?* (1989)

Deux volumes du *Journal* de Max Frisch portant sur les périodes 1946-1949 et 1966-1971 ont également été publiés chez Gallimard, éditeur des œuvres majeures de Frisch à l'exception de *Stiller*.

Un théâtre démonstratif

Max Frisch disait que l'événement essentiel dans sa vie avait été sa rencontre avec Brecht, en 1948. Pourtant, quand la Schauspielhaus de Zurich le fait découvrir en 1958 au Théâtre des Nations avec deux pièces, *la Grande Rage de Philippe Hotz* et *Biedermann et les incendiaires* – le Studio des Champs-Elysées a présenté en 1953 une de ses pièces *Agnès*, rapidement tombée dans l'oubli, – on le compare à Ionesco à cause de son ironie froide, et de la fable, qui annonce une sorte de *Rhinocéros*.

Elle met en cause la lâcheté bornée d'un petit-bourgeois collabo, ce « Monsieur Bonhomme » accueillant des envahisseurs qui vont tout détruire chez lui. *« C'est Harpagon se volant lui-même, Monsieur Jourdain ou Alceste ménageant leur propre humiliation »*, écrit alors Bertrand Poirot-Delpech. La pièce est reprise en 1960 en spectacle de tréteaux par Jean Dasté dans la région de Saint-Étienne, en même temps qu'au Théâtre de Lutèce, avec un immense succès, par Jean-Marie Serreau qui la reprend encore deux ans plus tard au Récamier. En 1976, le Théâtre de la Ville en donne une nouvelle version, mais dans une mise en scène qui étouffe le rire grinçant de Max Frisch.

En 1965, Gabriel Garran monte à Aubervilliers *Andorra*, condamnation de l'antisémitisme. En 1969, le Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis présente l'opéra de Séménoff *Don Juan*, d'après *Don Juan ou l'amour de la géométrie*, la géométrie symbolisant l'absolu rationnel en lutte contre la mobilité des apparences. La pièce sera montée en 1972 à Caen, et en 1976, avec Francis Huster, à l'Odéon où, en 1972, la Comédie-Française a créé l'une des premières œuvres de Max Frisch, *le Comte Oderland*. En 1971, la Comédie de Rennes avait de son côté fait connaître un texte inédit : *Biographie, jeu théâtral*.

A cette époque, l'*underground* new-yorkais donne le ton, et le ton est à la contestation de l'écriture, considérée comme un élément figé, mort, face à la vie du théâtre, à l'improvisation. Max Frisch, jusqu'alors considéré comme l'un des grands dramaturges politiques de langue allemande, se pose des questions, lui aussi. *« Ce qui est sûr*, déclare-t-il, *c'est que le théâtre de l'imitation et de l'illusion est terminé. »* Ce qui est sûr, on le voit avec le recul, c'est que le théâtre démonstratif n'est plus de mise. Le public en a tiré toutes les leçons possibles, et les metteurs en scène ne savent pas encore le « relire ».

En 1979, le Centre dramatique de Lausanne donne la dernière pièce de Max Frisch, *Triptyque*, réflexion sur la mort que Roger Blin met en scène à l'Odéon en 1983 avec la Comédie-Française. C'est la dernière fois qu'un théâtre officiel a présenté une pièce de Max Frisch en France.

C. G.

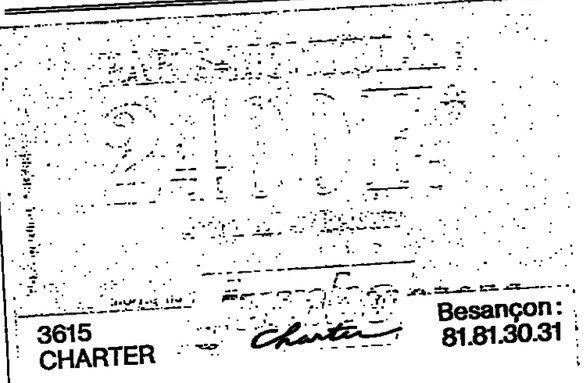

3615 CHARTER — Besançon : 81.81.30.31

SEULS LES OISEAUX PAIENT MOINS CHER

Une veste en soie en grande taille ?

Faites-vous plaisir c'est le printemps !

Capel GRANDES TAILLES

PARIS-LYON-STRASBOURG-LILLE

LES USA AVEC JUMBO :

5035 F.*

Séjour Orlando-Miami.
Avion A/R départ Paris + 7 nuits d'hôtel
+ 1 voiture pendant une semaine.
(Base 2 personnes)

Jumbo

St-Jean-de-Luz 59.51.03.10 — Tours : 47.66.52.58

VOYAGES JET AMERICA

Et toutes agences de voyages.

Pour que vous exportiez vos compétences, l'Acife importe les faits.

Accueil et informations des Français à l'étranger 97, rue La Pérouse 75116 Paris tél. (1) 40 69 60 79 (1) 40 69 60 20

Vous partez informatiser les services fiscaux du Burundi, mais c'est l'Acife qui peut vous dire combien vous paierez d'impôts sur place ! Protection sociale, coût de la vie, éducation, fiscalité, logement, transports : tous les faits concrets sont dans les monographies de l'Acife.

Réalisées par le Ministère des Affaires Étrangères, ces monographies vous informent précisément sur plus de 100 pays. Disponibles pour un prix modique, à l'Acife ou par correspondance, elles peuvent aussi être consultées dans la plupart des Préfectures.

Accompagnée du Livret du Français à l'Étranger, seul document officiel pour connaître vos droits et les démarches à accomplir, votre monographie Acife est la clef d'une expatriation réussie.

Pour plus d'informations, tapez 36 15 code A1 Acife ou 36 17 code A9* Acife.

PUBLICATIONS ACIFE LE BON DEPART

Afrique du Sud - Algérie - Allemagne Fédérale - Angola - Arabie Saoudite - Argentine - Australie - Autriche - Bangladesh - Bahreïn - Belgique - Bénin - Birmanie - Bolivie - Brésil - Burkina Faso (ex Haute-Volta) - Burundi - Cameroun - Canada (sans Québec) - Provinces du Québec - Centrafrique - Chili - Chine - Colombie - Comores - Congo - Corée du Sud - Costa Rica - Côte d'Ivoire - Danemark - Djibouti - Égypte - Émirats Arabes Unis - Équateur - Espagne - États-Unis - Éthiopie - Finlande - Gabon - Ghana - Grèce - Guatemala - Guinée - Guinée-Bissau - Haïti - Honduras - Hong Kong - Hongrie - Inde - Indonésie - Irak - Irlande - Israël - Italie - Jamaïque - Japon - Jordanie - Kenya - Koweït - Liban - Libéria - Libye - Luxembourg - Madagascar - Malaisie - Malawi - Mali - Maroc - Maurice (Ile) - Mauritanie - Mexique - Mozambique - Nicaragua - Niger - Nigéria - Norvège - Nouvelle-Zélande - Oman - Pakistan - Panama - Paraguay - Pays-Bas - Pérou - Philippines - Pologne - Portugal - Qatar - Roumanie - Royaume-Uni - Rwanda - Saint-Domingue - Sénégal - Seychelles - Sierra Leone - Singapour - Soudan - Sri Lanka - Suède - Suisse - Syrie - Tchad - Thaïlande - Togo - Trinité et Tobago - Tunisie - Turquie - U.R.S.S - Uruguay - Vanuatu - Venezuela - Vietnam - Yémen du Nord - Yougoslavie - Zaïre - Zimbabwe.

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

CULTURE

DANSE

Faune et biches

On redécouvre sans cesse avec émerveillement la modernité des Ballets russes

NIJINSKI NIJINSKA
au Palais Garnier

Du petit coin de paradis où, n'en doutons pas, ils continuent à faire leur barre tous les jours, Vaslav Nijinski et sa sœur Bronislava Nijinska, qui s'aimaient tant, doivent être heureux de se voir réunis sur la scène de Garnier dans ce magnifique programme, qui confronte leurs talents chorégraphiques : lui, avec *l'Après-midi d'un faune* et *le Sacre du Printemps*, elle avec *Noces* et *les Biches*. *Le Faune* et *Noces* sont au répertoire de l'Opéra depuis 1976, *le Sacre* et *les Biches* y entrent.

Nés en Russie à un an et demi d'intervalle (lui en 1889, elle en 1890), en tournées incessantes dès le berceau avec leurs parents, excellents danseurs polonais, Vaslav et « Bronia » n'imaginent pas un instant faire autre chose que danser et vont se suivre étroitement, tendres complices, à toutes les étapes de leur formation et de leur carrière.

Il fait sa première apparition en public à cinq ans, elle à quatre. Il entre à l'Ecole impériale de théâtre de Saint-Pétersbourg en 1898, elle en 1900 ; ils sont nommés « artistes des théâtres impériaux » en 1907 et 1908. Entre en scène Diaghilev, qui les engage tous les deux pour la saison à Paris des Ballets russes – dont Bronia est la benjamine – en 1909.

Sans posséder les dons fabuleux de Vaslav, Bronia est une remarquable danseuse, qui tiendra plusieurs rôles de soliste : son frère les lui fait travailler durant des heures. Mieux : c'est sur elle qu'il va bientôt régler son premier (et génial) essai chorégraphique, *l'Après-midi d'un faune*. « *Nous répétons dans notre salon*, raconte Nijinska dans ses Mémoires. *Nous passons parfois un après-midi entier par terre à essayer différentes attitudes devant le miroir. Vaslav crée son* Faune *en se servant de moi : je suis comme un morceau d'argile qu'il modèle, me faisant prendre peu à peu les poses qu'il cherche... Il est clair qu'il a découvert quelque chose de nouveau et d'essentiel dans l'art de la danse.* »

A la création de l'œuvre, en 1912, elle est une des sept nymphes (à côté d'Olga Khokhlova, future Mme Picasso) ; il a fallu 90 répétitions, dans l'hostilité générale (même Diaghilev doute), pour plier les danseuses à cette rupture totale avec l'académisme, à ces mouvements anguleux, cette torsion du buste par rapport aux membres et à la tête. On sait le scandale, le directeur du *Figaro* prenant la plume pour dénoncer

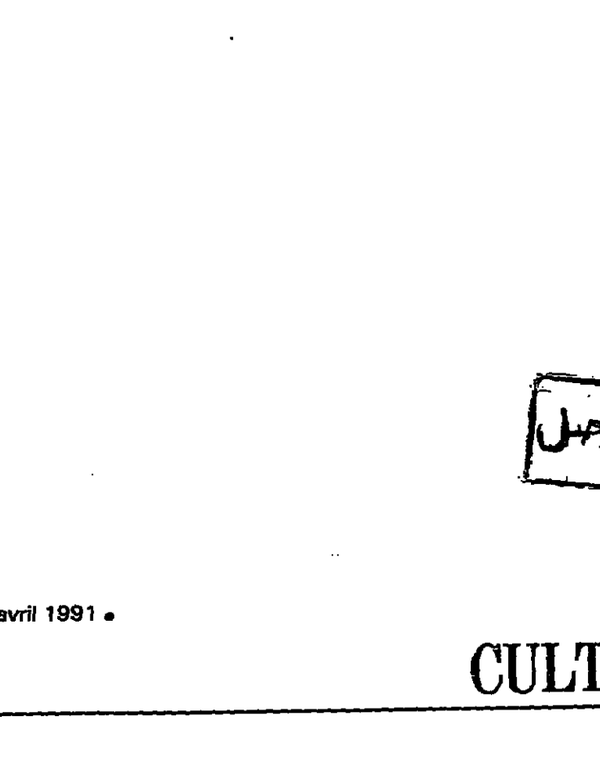

COLETTE MASSON/ENGUERAND

Marie-Claude Pietragalla dans « le Sacre du Printemps » chorégraphie : Nijinski

« ce faune inconvenant, avec de vils mouvements de bestialité érotique et des gestes de lourde impudeur », et la riposte enthousiaste de Rodin.

La longue traque de deux chercheurs

Même collaboration entre le frère et la sœur, même incompréhension générale pour *le Sacre du printemps*. Bronia devait danser l'Elue, elle doit y renoncer parce qu'elle est enceinte, à la fureur de son frère. Le « tremblement de terre » de la création, en 1913, est entré dans l'histoire : Nijinski et Stravinsky viennent d'inventer la modernité. Et Stravinsky, qui écrit dans *Chroniques de ma vie* force méchancetés sur le sens musical de son chorégraphe, avouera en 1967, quatre ans avant sa mort : « *De toutes les interprétations du* Sacre *que j'ai vues, je considère celle de Nijinski comme la meilleure.* »

1913 marque aussi la rupture du « dieu de la danse » avec Diaghilev ; sa cadette démissionne aussitôt. Bloquée par la guerre et la révolution, en Russie où elle ouvre une Ecole du Mouvement, elle ne reverra son frère qu'en 1921, dans un asile de Vienne où il est interné pour troubles mentaux.

Nijinska est alors rappelée par Diaghilev, comme soliste et chorégraphe. En trois ans, elle règlera pour lui neuf ballets, dont *Noces* (1923), considéré comme son chef-d'œuvre, et *les Biches* (1924). A Stravinsky perplexe, durant les répétitions de *Noces*, Diaghilev déclare : « *Laisse-la finir, dans vingt ans nous serons peut-être compris...* »

Elle travaillera ensuite pour diverses compagnies en Europe, en Amérique du Sud et aux Etats-Unis, dirigera à Paris sa propre troupe, le Théâtre de la Danse, de 1932 à 1934 ; à sa mort, en 1972, elle aura signé une soixantaine de ballets – et souvent remonté à travers le monde *Noces* et *les Biches*.

On a raconté ici (*le Monde* du 2 juillet 1989) la longue traque à laquelle se sont livrés durant sept ans deux chercheurs, Millicent Hodson et Kenneth Archer (ils allaient finir par se marier) pour reconstituer la chorégraphie du *Sacre*, disparue après huit représentations seulement, ainsi que les éblouissants costumes et décors de Nicolas Roerich. Ils sont venus tous deux le remonter à Garnier, après l'avoir fait pour le Joffrey Ballet qui l'a recréé en 1987 à Los Angeles. La troupe de l'Opéra le danse superbement, même si tous les pieds ne sont pas aussi « en dedans » que l'exigeait Nijinski et si Françoise Legrée n'est guère expressive en Elue. Et le ballet laisse aussi pantois, soixante-dix-sept ans après, que la partition de Stravinsky.

On ne se lasse pas de revoir le *Faune* et le somptueux décor de Bakst. Nathalie Riqué (la Grande Nymphe) a de quoi éveiller la concupiscence de plus d'un faune, mais le beau Charles Jude, dans ce rôle, est un peu aseptisé. Il faudra y voir Patrick Dupond la semaine prochaine. *Noces* garde sa force de frappe, qui ne serait pas moindre, au contraire, si le corps de ballet voulait bien veiller davantage à l'homogénéité dans les ensembles. Elisabeth Platel y est admirable en Fiancée masquant son angoisse sous une fausse impassiblité.

Les Biches et leur aimable néo-classicisme ne provoquent pas le même choc que ces trois monuments. Mais il y a les charmants costumes de Marie Laurencin (dont la fameuse tunique de velours bleu que Diaghilev coupa d'un coup de ciseaux au ras des fesses), c'est un document précieux sur une certaine époque des Ballets russes et c'est dansé d'une manière ravissante : par douze coquettes empanachées, trois athlètes en maillot rayé qui roulent des mécaniques, Carole Arbo et Fanny Gaïda en sœurs siamoises, Clotilde Vayer très spirituelle en Hôtesse emperlée et Platel, royale. Jean-Albert Cartier a mis très haut la barre, avec ce spectacle.

SYLVIE DE NUSSAC

► **Opéra de Paris-Garnier, jusqu'au 13 avril. Tél. : 47-42-53-71.**

ARCHITECTURE

Le jeu de construction

Un artiste qui a su faire entrer l'insolence dans son matériau

FRANCK O. GEHRY
au Centre de création industrielle

Frank O. Gehry, dont le Centre de création industrielle présente les projets en Europe, n'est ni moderne ni postmoderne. Canadien devenu californien, il est toutefois parvenu à construire au-delà de la Côte ouest et finalement à s'imposer sur la scène internationale, au point de devenir une franche coqueluche des revues d'architecture.

Pour autant, il n'appartient à aucun des courants, à aucune des tendances qui prédominent sur le marché des concours. Situer Gehry, donc, n'est pas des plus faciles, et cette exposition sobrement lisible du CCI n'en est que plus estimable (commissaire : Alain Guiheux).

Elle concerne les projets européens, tous récents, c'est-à-dire le Vitra Design Museum, en Allemagne, achevé depuis plus d'un an, ainsi que le siège social de la firme Vitra, en cours ; la Vila Olimpica, galerie commerciale insérée dans le complexe olympique de Barcelone ; plus près de nous, un centre de divertissement à Euro Disneyland. A Paris, enfin, le nouveau Centre culturel américain dont les travaux débutent à peine à Bercy.

Derrière le jeu la règle

Cet architecte âgé de soixante-trois ans peut passer pour un grand enfant si l'on en juge par le poisson – presque de saison – qu'il construit à Barcelone, ou plus expressément encore par le bâtiment dont il a la charge à Euro Disneyland, voué au jeu par la forme et par le fond.

Au-delà de programmes ainsi déterminés, Gehry paraît avoir opté pour une mécanique ludique dans l'élaboration de son architecture, serait-elle de l'ordre le plus grave. Ainsi, pour le Centre culturel américain, il paraît prendre au mot la notion la plus parisienne de « pâté de maisons », c'est-à-dire dans son acception culinaire de conglomérat à surprises.

Pourtant, derrière les effondrements, les fractures, les concassages architectoniques, derrière le caractère batifolant des formes, on découvre vite de très sérieux édifices où rien de la fonction n'est laissé au hasard. Derrière le jeu, il y a la règle.

A moins que les formes de Gehry ne traduisent le plus justement, le plus exactement du monde des fonctions ou des programmes plus incongrus et plus échevelés que les documents officiels, polis et communicants, peuvent le laisser penser.

Une dizaine de maquettes, des carrousels de diapositives heureusement laconiques et surtout près d'une centaine de dessins qui expriment efficacement la progression du projet font la matière de cette exposition. Il en émerge un personnage attachant, rigolo, sympathique, appliqué. Un personnage aussi qui a su faire entrer l'insolence parmi les ingrédients ordinaires de l'architecture.

Pas étonnant, dans ces conditions, qu'Olivier Boissière, déjà président du fans-club de Jean Nouvel, ait été un des pionniers français découvreurs de Gehry. Bien avant que le Pritzker Price, le Nobel de l'architecture, ait choisi, en 1989, de récompenser ce grand enfant de Californie.

FRÉDÉRIC EDELMANN

► **« Frank O. Gehry, projets en Europe », galerie de dessins d'architecture du CCI, jusqu'au 10 juin. Catalogue : 48 p., 95 F.**

WEEK-END D'UN CHINEUR

PARIS

Samedi 6 avril

Drouot-Richelieu, 14 heures : illustrateurs, bandes dessinées, art nouveau, « Arts décos », tapis, affiches de cinéma. **Drouot-Montaigne**, mobilier, objets d'art. **Porte de Versailles**, 19 h 30 : automobiles de collection.

ILE-DE-FRANCE

Samedi 6 avril

Compiègne, 14 heures : mobilier, objets d'art. **Fontainebleau**, 20 h 30 : tableaux et culture moderne. **Provins**, 14 heures : cartes postales. **Rambouillet**, 10 heures et 14 h 30 : vins. **Sens**, 14 h 30 : livres.

Dimanche 7 avril

Argenteuil, 14 h 30 : atelier Fernandez. **Beauvais**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art. **Chantilly**, 14 h 30 : tapis d'Orient. **Châteaudun**, 14 heures : haute époque. **Gien**, 14 h 30 : art africain. **La Varenne-Saint-Hilaire**, 14 h 30 : tableaux et sculptures modernes. **Neuilly**, 14 h 30 : tableaux modernes. **Versailles** (Rameau), 14 heures : tableaux modernes. **Versailles** (Chevau-légers), 14 h 15 : argenterie, bijoux.

PLUS LOIN

Samedi 6 avril

Aix-en-Provence, 14 h 30 : vins. **Avignon**, 14 h 30 : livres, autographes. **Bourges**, 14 heures : estampes, aquarelles. **Cannes**, 14 h 30 : bijoux. **Castres**, 14 heures : bibliographie. **Deauville**, 14 h 30 : chevaux. 20 h 30 : bijoux et orfèvrerie. **La Rochelle**, 14 heures : livres. **Laval**, 14 heures : mobilier, objets d'art. **Marseille** (Castellane), 14 h 30 : argenterie, mobilier. **Rouen** (Crédit municipal), 14 heures : bijoux. **Saint-Firmin-des-Prés**, 14 h 30 : livres. **Sannois**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art.

Dimanche 7 avril

Bar-le-Duc, 13 heures : mobilier, jouets. **Chaumont**, 14 heures : mobilier, objets d'art. **Deauville**, 14 h 30 : grands vins. **Falaise**, 11 heures et 13 h 45 : cartes postales. **Gien**, 14 h 30 : art africain. **Issoudun**, 14 h 15 : arts d'Asie. **Laval**, 14 heures : mobilier, armes. **Le Havre**, 14 h 30 : tableaux modernes. **Lyon** (rue de Cronstadt), 15 heures : tableaux modernes. **Manosque**, 14 h 30 : flacons de parfum. **Marseille** (Castellane), 14 h 30 : cannes. **Pont-Audemer**, 14 h 30 : livres. **Romans-sur-Isère**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art. **Strasbourg**, 16 h 30 : mobilier, argenterie.

FOIRES ET SALONS

Paris, Cirque d'Hiver. Paris, Plaza-Athénée. Paris, Espace Austerlitz, convention du disque. Paris, porte de Versailles, Toymania. Antibes. Lyon (boulevard de Stalingrad). Toulouse. Angers.

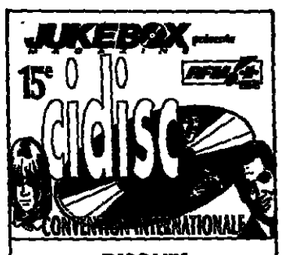

DISQUES DE COLLECTION
PARIS - ESPACE AUSTERLITZ
6 et 7 AVRIL
10 H à 19 H
Contact : Juke Box Magazine
Tél. (16.1) 43.35.52.52

THEATRE

Les accélérations de l'histoire

Un pays indéterminé à l'Est. Un temps précis, les années 80

SUMMER
au Théâtre de la Colline

Une affiche lumineuse prévient : l'action se passe en 1980 dans un pays d'Europe de l'Est. Un pays avec des îles, des plages, des hôtels deux étoiles. Il a connu l'occupation de l'armée allemande, et connaît celle des touristes. Le décor – de Nicolas Sire – représente la mer par une nappe bleue scintillante, avec au fond des rochers de carton découpé. L'imagerie refuse tout réalisme, mais on pense à la Grèce, qui se trouve effectivement à l'est de l'Europe. En même temps, il s'agit d'un pays où la fin de la guerre a amené un changement de régime : la servante a pris possession de la maison, dont les propriétaires ont dû s'exiler.

L'ex-propriétaire – Edith Scob, qui habite l'Angleterre, revient pour les vacances avec sa fille – Carole Franck, qui couche avec le fils de la maison, un médecin – Jean-Pierre Germain. L'ex-servante – Francine Bergé – est malade, incurable. Les deux mères ne s'aiment pas, mais leur jeunesse commune les lie l'une à l'autre. Elle tournent en rond dans leurs vieilles histoires, dans leurs souvenirs amers et résignés.

On apprend que la jeune maîtresse a sauvé la vie de la servante... On l'apprend en deux fois. La première par elles-mêmes, la seconde par l'intervention d'un touriste allemand, vendeur de réfrigérateurs – Claude Bouchery, ancien soldat d'occupation. C'est à lui que la jeune fille avait demandé la grâce de la servante, et si elle l'avait obtenue, c'est que, comme ses camarades, il fantasmait sur elle, la voyant le soir sur sa terrasse, si belle, si « noble », forcément différente de la « racaille » des résistants... Avant de repartir chez lui, il lui laisse un bouquet de fleurs, avec une lettre qui se termine par « *Je suis innocent* ».

Le temps de l'épuisement

Il y a beaucoup de moments de cette sorte dans le texte d'Edward Bond, *Summer*, sorte de mise à plat universelle. De la mort d'abord – description clinique par le jeune médecin de toutes les façons dont la maladie pourra tuer sa mère, de l'héroïsme, de l'amour, de toutes les illusions sociales ou autres. La mise en scène est de René Loyon, qui voit là « *une pièce historique..., la mémoire des années 80..., l'épuisement d'une force motrice...* » Il voit même dans l'idylle des deux jeunes gens la possible renaissance d'un rêve de fraternité. C'est dire son optimisme, car l'auteur ne leur accorde pas grand-chance de se rejoindre, même si, par hasard d'ailleurs, la jeune fille se trouve enceinte. Edward Bond est un inexorable anarchiste hargneux, provocateur, crachant sur tout avec une absence de générosité qui, ici, tourne à la sécheresse, à la stérilité. Défaut habituellement évité grâce à la violence de l'ironie, dans des pièces comme *Saved*, *Demain la veille*, *la Route étroite vers le Grand Nord*, et surtout dans son œuvre la plus complexe, la plus furieuse : *Lear*.

Le théâtre de Bond n'est jamais réaliste. Il ne peut pas être historique dans la mesure où l'auteur s'en tient à sa vision de pamphlétaire colérique, refuse tout simplement ce qui pourrait la contrarier, affiche une mauvaise foi triomphante, réjouissante. Mais René Loyon cherche un fil logique là où le texte est uniquement porté par un mouvement de passion, de délire. Pourtant, si les jeunes gens sont un peu fades et Claude Bouchery pas assez ambigu, Francine Bergé et Edith Scob dépassent les contours de leurs personnages, leur donnent une distance tragique, deviennent monstres mythiques, en même temps que tas de chair souffrante. Elles sont le spectacle.

COLETTE GODARD

► **Du mardi au samedi à 21 heures, dimanche à 16 heures. Tél. : 43-66-43-60.**

THEATRE DE PARIS
VENDREDI 12 AVRIL 18H30
RENE JACOBS
haute-contre
Andreas Staier
clavecin et pianoforte
PURCELL HAYDN MOZART...
65 F. LOC. 42 74 22 77
2 PL. DU CHATELET PARIS 4e

A PARTIR DU 9 AVRIL
THEATRE MONTPARNASSE
LES HOMMES NAISSENT TOUS EGO
"...drôlissime..." MATCH. "...une virtuosité tout à fait époustouflante..." LE FIGARO. "...burlesque jusqu'au délire..." L'HUMANITE. "...un comique explosif..." L'EXPRESS. "...désopilants..." LE QUOTIDIEN. "...entre Hitchcok et Buster Keaton..." EUROPE 1. "...le vernis craque, l'ego explose..." LE PARISIEN.
LOC. 43 22 77 74
AU FOYER DES 19 H
ASSIETTES GOURMANDES ET VINS CHOISIS

TEP direction guy rétoré loc. 43.64.80.80
LES SEPT PORTES de Botho Strauss
Mise en Scène : Daniel Benoin
Un spectacle qui laisse un tonique au cœur d'une projection de qualité. Jean-Pierre Thibaudat - Le Quotidien de Paris
Les acteurs une fois encore d'une rare justesse. J.-P. Léonardini - L'Humanité
Un humour subtil et sans lourdeur, un comique intelligent. J.-M. Straram - France Inter
Daniel Benoin va chercher loin à l'essentiel. Philippe Tesson - L'Express

Jean-Laurent COCHET
LE TARTUFFE
MOLIERE
du 4 avril au 5 mai
THEATRE du GYMNASE
LOCATION : 42.46.79.79 • AGENCES • FNAC

M6

3ème chaîne nationale sur les 15-34 ans*

*source médiamat 3 h/3 h

Depuis début Mars, M6 est passée troisième chaîne nationale sur les 15/34 ans derrière TF1 et Antenne 2.

En 4 ans, M6 s'est assuré une progression régulière. Aujourd'hui, avec plus de 19 millions de téléspectateurs quotidiens, vous comprendrez pourquoi nous ne pouvons plus nous vanter d'être la "petite" chaîne qui monte.

LA [illegible]E CHAÎNE QUI MONTE, QUI MONTE.

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

SPECTACLES

VENDREDI 5 AVRIL

CINÉMAS

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

Princesse Czardas (1934, *v.o. s.t.f.*), de Georg Jacoby, 16 h ; Hommage à Viviane Berthommier, 19 h ; Hommage à Viviane Berthommier, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

Le Festival nordique de Rouen : le Lumière éternelle (1987, *v.o. s.t.f.*), d'Algimantas Puipa, 18 h ; le Réveil (1989, *v.o. s.t.f.*), de Jonas Vaitkus, 20 h.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Les Cinémas d'Asie centrale soviétique : l'Epopée d'une mère (1963, *v.o. traduction simultanée*), d'Aleksandr Karpov, 14 h 30 ; Manatschi (1965, *v.o. traduction simultanée*), de Bolot Chamchiev, *Djiguit* (1935, *v.o. traduction simultanée*), de Nabi Ganiev, 17 h 30 ; l'Aiguille (1988, *v.o. s.t.f.*), de Rachid Nougmanov, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles

(40-26-34-30)

Gamins de Paris : Portraits : Que deviendront-ils ? (1984) de Michel Fresnel, Que deviendront-ils ? (1984) de Michel Fresnel, 14 h 30 ; Révoltes : Bande annonce : la Bête noire (1983) de Patrick Chaput, le Mal-être (1983) de Claude Cobast, Laisse béton (1984) de Serge Le Perron, 16 h 30 ; Apprentissages : Antoine et Colette (1962) de François Truffaut, le Roman de Léo (1988) de Graham Guit, l'Amour en herbe (1976) de Roger Andrieux, 18 h 30 ; Soirée spéciale abonnés : Opening of stage door canteen (1945), Désir (1936) de Frank Borzage et Ernst Lubitsch, 20 h ; Ecole : les Rois fainéants chantent Social Case (1984) de Philippe Gautier, Diabolo menthe (1977) de Diane Kurys, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

LES AFFRANCHIS (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ALICE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES ARNAQUEURS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

AUJOURD'HUI PEUT-ÊTRE... (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES AVENTURIERS DU TIMBRE PERDU (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

BONS BAISERS D'HOLLYWOOD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LE BUCHER DES VANITÉS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46).

LE CHATEAU DE MA MÈRE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

COMING UP ROSES (Brit., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

COUPS POUR COUPS (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CYRANO DE BERGERAC (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LE DÉCALOGUE 6, TU NE SERAS PAS LUXURIEUX (Pol., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) 12 h 05.

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

DR JEKYLL ET MR HYDE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

L'EPOUVANTAIL (*) (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) 11 h 50.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

L'EXPÉRIENCE INTERDITE (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h.

EXTRÊMES LIMITES (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 10 h, 22 h.

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

GÉNÉRATION PERDUE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

GOTHIC (*) (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 16 h.

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 14 h.

JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h 10.

JULES ET JIM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) 12 h.

LA LECTRICE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h.

LISZTOMANIA (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 17 h 40.

LE LOCATAIRE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

MATADOR (**) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 10.

MEMPHIS BELLE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.

METROPOLITAN (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) 12 h.

1984 (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 0 h.

LE MIROIR (Sov., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 14 h 30.

MODIGLIANI (Fr.-It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 15.

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 15.

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h.

MORE (*) (Fr., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 13 h 45.

MR AND MRS BRIDGE (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 11 h 45.

LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 22 h.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h.

LA PREMIÈRE FOLIE DES MONTY PYTHON (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 30.

ROUTE ONE-USA (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 19 h.

LE SOLEIL MÊME LA NUIT (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 20.

STEP ACROSS THE BORDER (Suis.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 30.

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) 22 h 10.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 30, 0 h 10.

TILAI (burkinabé, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 14 h.

TOTAL RECALL (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

VIVA LA MUERTE (Fr.-Tun.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 13 h.

LES FILMS NOUVEAUX

ALLO MAMAN C'EST ENCORE MOI. Film américain d'Amy Heckerling, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; La Gambetta, 20e (46-36-10-96).

AUX YEUX DU MONDE. Film français d'Eric Rochant : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BANCIN' THRU THE DARK (Brit., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA DISCRÈTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

EATING (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

END OF THE NIGHT (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

L'EVEIL (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LA FRACTURE DU MYOCARDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

GÉNIAL, MES PARENTS DIVORCENT (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

GHOST (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LA GLOIRE DE MON PÈRE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

GREEN CARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

HALFAOUINE (Fr.-Tun., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

HAVANA (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).

HENRY & JUNE (*) (Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

HENRY V (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'HISTOIRE SANS FIN II (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

HOT SPOT (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

J'AI ENGAGÉ UN TUEUR (Fin., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; République Cinémas, 11e (48-06-51-33).

LE JOUR DES ROIS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

KORCZAK (Pol.-All.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA MAISON RUSSIE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MERCI LA VIE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MILLER'S CROSSING (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

MISERY (*) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

MISTER JOHNSON (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

LE MYSTÈRE VON BULOW (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

NIKITA (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES NUITS AVEC MON ENNEMI (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ON PEUT TOUJOURS RÊVER (Fr.) : Fauvette, 13e (43-31-56-86).

L'OPÉRATION CORNED-BEEF (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE PARRAIN, 3 PARTIE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE PETIT CRIMINEL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA PETITE SIRÈNE (A., v.f.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

POUSSIÈRES DANS LE VENT (Chin., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

PRETTY WOMAN (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97).

ROSENCRANTZ & GUILDENSTERN SONT MORTS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

RUE DU BAC (Fr.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SOUVENIRS DE LA MAISON JAUNE (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

STAYING TOGETHER (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TELS PÈRES TELLE FILLE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

TOMBÉS DU CIEL (Esp.-péruvien, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

LA TRIBU (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

LE TRIOMPHE DE BABAR (Fr.-Can.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

UN COMPAGNON DE LONGUE DATE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

UN FLIC A LA MATERNELLE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

UN THÉ AU SAHARA (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

URANUS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné-Planète magique, 3e (42-76-00-18) 19 h.

LE BRASIER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 13 h.

CAMILLE CLAUDEL (Fr.) : Ciné-Planète magique, 3e (42-76-00-18) 21 h 10.

CASANOVA DE FELLINI (*) (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

LE DÉCALOGUE 5, TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

MISTER JOHNSON (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

NOSFERATU (All., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) 11 h 50.

OLIVIER OLIVIER (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

ORLANDO (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

PARIS VU PAR... (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

PICKPOCKET (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

LE PLAISIR (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

LE PRÉSIDENT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

LE PRINCE DU PACIFIQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

LE RAYON VERT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

LE SANG DES AUTRES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

SOLARIS (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

TOUT VA BIEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

UNE FEMME DOUCE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

VIVRE SA VIE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

THÉATRES

SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

CELIMARE LE BIEN-AIMÉ. Théâtre Daniel-Sorano (48-08-60-83), 21 h ; dim. 18 h (3).

CONFUSIONS. Lierre-Théâtre (45-86-55-83) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 16 h (3).

LE DERNIER DÉLIRE PERMIS. Théâtre de la Bastille (43-57-42-14) (dim. soir, lun.) 21 h ; dim. 17h (3).

LE TARTUFFE. Gymnase Marie-Bell (42-46-79-79) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 15 h 30 (3).

ROMEO ET JULIETTE. Amandiers de Paris (43-66-42-17). (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 15 h 30. (3).

OPÉRAS FEUILLETON DU BRÉSIL. Maison des cultures du monde (45-44-72-30) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 17 h (3).

RAPSODOG. Cartoucherie. Atelier du chaudron (43-28-97-04) (dim., lun.) 20 h 30 (3).

LEILA ET LE CONTEUR. Essaion de Paris (42-78-46-42) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 16 h (3).

MARTIN LUTHER KING, JR. Théâtre de la Bastille (43-57-42-14). (dim. soir, lun.) 19 h 30 ; dim. 15 h 30 (3).

HISTOIRE D'UN IDIOT. Théâtre national de l'Odéon (43-25-70-32) (lun.) 18 h et 21 h (3).

FREGOLI. Théâtre national de Chaillot (47-27-81-15) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 15 h (5).

PIMENT CANNIBALE. Fondation Deutsch-de-la-Meurthe (45-65-38-46) (dim., lun.) 20 h 30 (5).

PUTINKON. Point-Virgule (42-78-67-03) (lun.) 21 h 15 (5).

LES HOMMES NAISSENT TOUS EGO. Montparnasse (43-22-77-74) (dim.) 21 h (5).

BONHEUR A TOUTE HEURE. Tristan-Bernard (45-22-08-40) (sam.) 15 h (6).

MONTAIGNE. Cergy-Pontoise (30-30-33-33) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 16 h (6).

RAHAB. Crypte Sainte-Agnès (47-00-19-31) (dim. soir, jeu.) 18 h 30 ; dim. 15 h ; lun. 20 h 30 (8).

LA NUIT REMUE. Guichet Montparnasse (43-27-88-61) (dim., lun.) 19 h (9).

BORIS. Boulogne-Billancourt (46-03-60-44) 20 h 30 (9).

DON QUICHOTTE. Espace Acteur (42-62-35-00) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 16 h (9).

DROWNING'. The Sweeny (46-33-28-12) 20 h (7).

LA VISITE. Marie-Stuart (45-08-17-80) (dim., lun.) 22 h (9).

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-82). *On n'en meurt pas* : 21 h 45.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Roméo et Juliette : 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). En conduisant miss Daisy : 21 h.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-38-02). *La Fille de Rimbaud* : 20 h 30.

ATALANTE (46-06-11-90). Cinzano : 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). Le Maître de go : 21 h.

ATELIER-THÉATRE (45-26-56-96). Le Mot de Cambronne, Une paire de gifles : 20 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. *Les apparences sont trompeuses* : 20 h 30. Salle Louis Jouvet. Phèdre : 20 h 30.

BATEAU-THÉATRE (FACE AU 3, QUAI MALAQUAIS) (40-51-84-53). Exercices de style : 19 h. Le Prince du pavé : 20 h 30. Lo To Folo ou les Fêlés d'amour : 22 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). *La Facture* : 20 h 45.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Ce soir, c'est gratuit : 20 h 30. Festival des remarquables : 22 h.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Rapsodog : 20 h 30.

CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). Le Marchand de Venise : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. *Andromaque* : 20 h 30. Salle II. *La Nuit du père* : 21 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Iphigénie à Aulis en alternance : 19 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). La Peau et les Os : 20 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Le fond de l'air effraie : 21 h.

CENTRE CULTUREL DE LA POTERNE-DES-PEUPLIERS (47-26-79-37). *Les Femmes savantes* : 15 h et 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). L'Année de l'éveil : 20 h 30. Au seuil de la pesanteur : 21 h.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Oncle Vania : 20 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grande salle. Adonis : 20 h 30. La Galerie. L'Inconnue de Calais : 20 h 30. La Resserre. Jacques le fataliste et son maître : 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Maison de poupée : 20 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Drôle de goûter : 21 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Chevallier-Laspalès : 21 h.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Père : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Bon week-end Monsieur Bennett : 21 h.

DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Cinq pas dans la tendresse : 21 h.

DEUX ANES (46-06-10-26). L'Humour en coin : 21 h.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). *Humains, encore un effort pour être amoureux* : 20 h 30.

DUNOIS (45-84-72-00). *La Guerre des corbeaux et des hiboux* : 20 h 30.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle II. Lella et le Conteur : 20 h 30.

Le Monde de l'EDUCATION — AVRIL 1991

ENQUÊTE

ÉCOLIERS, COLLÉGIENS, LYCÉENS
LA SANTÉ, ÇA VA ?

Egalement au sommaire :

- LE PALMARÈS 1990 DES IUT
- LES BTS, MODE D'EMPLOI
- CRÉDIT-FORMATION, LA DEUXIÈME CHANCE
- RADIOGRAPHIE DES ENSEIGNANTS DE COLLÈGE

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

24 M. Huguet de l'Estérel quitte le groupe Dassault. Philips mise au point un système d'éclairage « révolutionnaire ».
25 Un entretien avec Mme Catherine Tasca.
26 Heurs et malheurs des compagnies aériennes.
26 Marchés financiers.
27 Bourse de Paris.

BILLET

Le Brésil dans le piège de la dette

Certains pays paraissent se sortir peu à peu du piège de la dette. La Pologne, pour des raisons politiques, a bénéficié récemment de l'effacement de plus de la moitié de ses créances publiques. Le Mexique, grâce à l'annulation d'une partie de sa dette bancaire dans le cadre du plan Brady et surtout à la poursuite d'une politique économique ouverte et rigoureuse, retrouve le chemin de la croissance.

Pendant ce temps, le Brésil, premier débiteur du monde en développement avec plus de 115 milliards de dollars de dettes, s'enfonce dans la récession et pratique un dialogue de sourds avec ses créanciers. Depuis six mois, les représentants du pays parlementent avec les banques internationales pour régler le problème des arriérés. Le Brésil n'assure plus le service de sa dette depuis la mi-1989 et la règlement du contentieux sur les arriérés n'est qu'un préalable à une négociation globale sur la restructuration des créances. On est encore bien loin de parler d'annulation de dette.

De passage à Paris en juillet dernier, le pétulant ministre des finances, Mme Zelia Cardoso de Mello, avait fait grande impression à Bercy, avec son franc-parler. Surtout, le programme économique du nouveau président, M. Collor, entrait alors en action, et suscitait de grands espoirs. Aujourd'hui, de nouvelles mesures d'ajustement ont été engagées, sous le nom de plan Collor II, et il paraît clair que ni l'inflation ni les déficits publics ne sont sur le point d'être maîtrisés. La rencontre de Mme Cardoso avec M. Bérégovoy, le 3 avril, est loin de s'être bien passée, le ministre français estimant que les 9 milliards de francs d'arriérés accumulés auprès de la Coface interdisaient tout nouveau concours public. Là où l'on appréciait l'audace, on critique aujourd'hui la prétention et la fierté. D'autant que la rencontre parisienne intervient au lendemain d'une attaque lancée par le Brésil contre la Banque interaméricaine de développement, accusée d'avoir bloqué un prêt important sous la pression des pays industrialisés.

Le Brésil ne dispose pas actuellement, contrairement à l'Egypte ou à la Pologne, d'atout politique de taille, capable de concilier sa position avec celle de ses débiteurs. Mais il demeure le plus grand Etat latino-américain, et sa sortie de crise, au moment où des pays comme le Chili ou le Mexique retrouvent une conjoncture florissante, pourrait modifier radicalement le visage économique de l'Amérique latine.

FRANÇOISE LAZARE

Eviction de M. Maurice Derlin (FO) et de M. Emile Boursier (CNPF)

Double relève à la tête de la Caisse nationale d'assurance-maladie

M. Jean-Claude Mallet, membre du bureau confédéral de Force ouvrière, a été élu, jeudi 4 avril, président du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). M. Maurice Derlin (FO), qui devait se succéder à lui-même, a été écarté au dernier moment. Le renouvellement concerne également le patronat, qui a désigné M. Jean-Louis Giral, président de la commission sociale du CNPF, à la vice-présidence de la Caisse nationale.

Solidement installé à la présidence de la CNAMTS depuis 1967, M. Maurice Derlin, soixante-six ans, se croyait sans doute inexpugnable. Tacticien avisé, il avait survécu aux turbulences des négociations sur les tarifs médicaux et amené les différents ministres des affaires sociales à composer avec lui. Outré que la Cour des comptes ait relevé les incohérences de la gestion de la CNAMTS et se soit étonné des notes de frais excessives de son président, M. Derlin s'en était pris dernièrement en termes fort peu châtiés aux magistrats de la Cour, ce qui lui avait valu une condamnation à verser 20 000 francs pour diffamation. Atteint en principe par la limite d'âge, il n'en venait pas moins de contraindre le gouvernement à annuler *in extremis* l'avis demandé au Conseil d'Etat au sujet de sa rééligibilité...

On ne s'étonnera donc pas que la chute de ce Machiavel bourru et secret, qui préférait les conspirations de couloirs aux négociations au grand jour, se soit jouée au terme d'une révolution de palais et que son éviction ait été orchestrée par ceux qui étaient censés le soutenir. Il y a quelques semaines, la position du président sortant, officiellement désigné par FO pour se succéder à lui-même, paraissait encore solide. Le *«pape de l'assurance-maladie»* avait passé avec le gouvernement un de ces marchés dont il a le secret : les pouvoirs publics acceptaient de fermer les yeux sur les problèmes juridiques liés à son âge comme candidat – l'ambiguïté des textes pouvait permettre ce genre d'entorse – en échange d'un déblocage du dossier de la formule d'abonnement entre les médecins généralistes et leurs patients. Allié traditionnel et vice-président de la CNAMTS, M. Emile Boursier, soixante-dix-sept ans, représentant du patronat de la métallurgie, n'avait pas fait obstacle à cet arrangement, malgré l'opposition du CNPF.

Le jeu de M. Giral

Cette fois, la manœuvre a échoué. Malgré l'avis favorable de la CNAMTS, M. Jean-Louis Giral, président de la commission sociale du CNPF, a tapé du poing sur la table, estimant que l'introduction de l'abonnement, qui prévoit une généralisation du tiers payant (dispense d'avance de frais) est de nature à encourager les dépenses. Mercredi, M. Giral a prévenu M. Marc Blondel, secrétaire général de FO, que le patronat ne voterait pas pour le candidat de son organisation. Prétexte officiel : l'hypothèque pesant sur son égibilité. En fait, M. Giral, nouveau venu au sein du conseil d'administration installé le 4 avril, trouvait un moyen d'installer son autorité. Après avoir ravi la vice-présidence à M. Boursier, il bouclait la boucle.

Soucieux de maintenir l'alliance traditionnelle avec le CNPF, garante du poids de FO au sein des caisses locales d'assurance-maladie, M. Blondel a d'autant moins les moyens de résister qu'il doit également compter avec l'opposition de ses militants trotskystes, adversaires résolus de M. Derlin et fortement implantés parmi les syndicalistes FO de la CNAMTS. Ceux-ci redoutent que la formule d'abonnement, qui prévoit de développer les instruments monétiques, n'engendre des surreffectifs supplémentaires dans les caisses locales. Le nouveau tandem qui va devoir gérer les 400 milliards de francs de l'assurance-maladie est celui des paradoxes. Proche du RPR, M. Giral plaide pour une stricte limitation des dépenses, quitte à réduire les remboursements. Le président de la commission sociale du CNPF, qui vient d'annoncer qu'il ne demandera pas un nouveau mandat, ne pourra siéger en 1992 à la CNAMTS qu'avec l'accord de son successeur... Quant à M. Mallet, opposé à toute baisse des remboursements, il entretient des rapports privilégiés avec la minorité d'extrême gauche, et l'on voit mal comment il pourra contrôler la remuante fédération FO des organismes sociaux.

Ces contradictions expliquent sans doute le ton très modéré adopté jeudi par les nouveaux élus à propos de l'abonnement auprès du généraliste. Alors que FO comme le CNPF réclament que la CNAMTS soit de nouveau saisie de cette réforme, M. Mallet a adopté un profil bas en réaffirmant son attachement au *«libre choix du praticien par le malade»* et en se déclarant partisan de *«l'accès à un système de tiers-payant»*. Quant à M. Giral, il a préconisé *«des compromis les plus larges possible»*.

Il est vrai qu'en relançant trop brusquement leur offensive contre la formule d'abonnement, les deux partenaires risqueraient de faire voler en éclat le fragile édifice de la convention médicale de mars 1990. Compte tenu de leurs divergences, les deux hommes n'ont sans doute pas intérêt à déclencher dans l'immédiat une telle épreuve de force.

JEAN-MICHEL NORMAND

□ **M. Jean-Marie Spaeth élu président de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse.** – M. Jean-Marie Spaeth, quarante-cinq ans, secrétaire national de la CFDT, a été élu, jeudi 4 avril, à la présidence du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS). Il succède à M. Roger Meudec (CFE-CGC). M. Paul Aubert (CNPF) a été élu vice-président du conseil d'administration, qui s'est réuni jeudi pour la première fois après son renouvellement.

Assouplissement du ni nationalisations ni privatisations

Le capital des groupes publics ouvert en cas d'accord stratégique

Les privatisations partielles d'entreprises publiques sont désormais autorisées en cas d'accord stratégique, industriel, commercial ou financier avec une partenaire français ou étranger. En publiant un discret décret au *Journal officiel*, jeudi 5 avril, le gouvernement généralise une politique d'application qui se veut *« souple et pragmatique »* du principe présidentiel du «ni-ni» (ni-privatisation ni-nationalisation, avait écrit M. Mitterrand dans sa lettre électorale à tous les Français), comme on le souligne au ministère de l'économie. Ce pragmatisme avait été employé lors du mariage de Renault avec Volvo, créant un précédent. Le groupe suédois avait été autorisé il y a un an à entrer à hauteur de 25 % au capital du groupe automobile symbole des entreprises nationalisées.

Le besoin était urgent. D'abord parce que la loi de privatisation du 6 août 1986, votée sous le gouvernement Chirac pour 5 ans, est venue à expiration le 1er mars. Elle mandatait le gouvernement pour privatiser 65 entreprises. La gauche n'avait pas aboli la loi après 1988 pour différentes raisons, mais aucune entreprise n'a été privatisée, conformément à la promesse de M. Mitterrand. Une partie utilisée de la loi (l'aspect respiration c'est-à-dire la vente de filiales de second rang) est prorogée et, au passage, le gouvernement en profite pour assouplir le principe des privatisations partielles.

Désormais, le capital d'une entreprise publique peut être ouvert à un groupe privé en cas de conclusion avec elle d'un accord stratégique. Il n'y a pas de limite de participation si ce n'est 49,9 %, l'Etat conservant donc en tout état de cause la majorité. Pour Renault et pour les assurances, une limite de 25 % avait été posée. Il ne s'agit pas d'une vente car l'opération doit se passer par augmentation de capital. En outre, il ne s'agit pas d'un droit pour les nationalisées mais d'une opération de cas par cas dûment autorisée par le ministre de l'économie et des finances.

Urgence aussi, car deux entreprises publiques en avaient besoin : Bull, qui veut faire entrer le Japonais NEC au capital de sa holding (la Compagnie des machines Bull). Et le Crédit lyonnais.

E. L. B.

Première illustration

Projet d'échange de participations entre le Crédit lyonnais et la Commerzbank

L'échange de participations entre le Crédit lyonnais et la Commerzbank, troisième banque commerciale allemande, pourrait être la première application du décret sur l'ouverture minoritaire du capital des entreprises publiques, publié ce 5 avril. Dans l'air depuis plusieurs mois, ce projet pourrait, selon *la Tribune de l'Expansion* du 5 avril, se traduire par une entrée de la Commerzbank à hauteur de 7 % dans le Crédit lyonnais qui, en contrepartie, prendrait une participation de 10 % chez son homologue allemande. Une conseur connue de longue date puisque les deux banques appartiennent, aux côtés de l'italien Banco Di Roma et l'espagnol Banco Hispano Americano, au club européen Europartners, créé en avril 1970, et qu'elles se sont engagées dans une coopération étroite. Celle-ci s'est traduite récemment par la constitution d'une société commune à Londres destinée à commercialiser des actions allemandes et par des initiatives pour le financement d'investissements en Allemagne orientale.

L'ouverture du capital du Crédit lyonnais à son partenaire allemand entrerait donc bien dans le cadre d'un *« accord de coopération industrielle, commerciale ou financière »*, prévu par le décret du 5 avril. Du côté des pouvoirs publics français, qui doivent donner leur aval à une telle opération, comme au Crédit lyonnais, on ne veut faire aucun commentaire. A la Commerzbank, on dément qu'il y ait déjà un protocole d'accord mais on confirme l'existence de négociations et la volonté de parvenir à un accord. D'autant plus que cela constituerait une sortie en fanfare pour l'actuel président du conseil de surveillance de la Commerzbank, M. Walter Seipp, qui doit partir à la retraite cette année.

L'entrée de la Commerzbank à hauteur de 7 % dans le tour de table du Crédit lyonnais, à l'occasion d'une augmentation de capital, renforcerait les fonds propres de la banque française, qui en a bien besoin pour respecter les normes internationales de solvabilité – le fameux ratio Cooke, rapport entre les engagements et les fonds propres – après les investissements nombreux et importants que celle-ci a réalisés au cours des deux dernières années en France comme à l'étranger.

Cette prise de participation allemande ne remettrait pas en cause la majorité détenue directement ou indirectement par l'Etat. Actuellement, le capital du Crédit lyonnais est détenu en direct à 50,87 % par l'Etat et à 5,44 % par Thomson-CSF, ces deux actionnaires possédant en outre 20,45 % du Lyonnais à travers la Société de participation banque-industrie. Le reste du capital est détenu par la Caisse des dépôts et consignations pour 4,67 % et en certificats d'investissements pour 18,55 %.

CL. B.

Acteur du système financier français

Paribas, an I

Paribas a tourné la page des années 80. Les modifications dans ses statuts et son état-major ne sont que la partie visible d'un changement d'état d'esprit bien plus profond. Le groupe de la rue d'Antin a l'ambition d'être un acteur engagé et responsable dans le paysage capitaliste français. Plutôt côté privé. Et à sa façon « atypique » : ni actionnaire banquier, style Deutsche Bank ou Crédit lyonnais, ni actionnaire gestionnaire, style Suez, mais actionnaire financier qui, tout en veillant à ses intérêts, est prêt à donner les moyens de leur expansion aux sociétés dans lesquelles il a investi. Sans pour autant chercher à les gérer.

Qu'on se souvienne du Paribas des années 80, parangon et promoteur d'un capitalisme sans capitaux, symbolisé par un enchevêtrement de participations et de boucles d'autocontrôle. Chef-d'œuvre de cet art financier : Empain-Schneider, groupe dans l'orbite de Paribas, dont M. Pierre Mauroy devait découvrir la complexité des liaisons financières – une véritable *«raffinerie»*, selon sa formule – à son arrivée au pouvoir en 1981, avec l'épineux dossier Creusot-Loire, une des filiales dudit groupe. Quelques pourcent habilement répartis permettaient de contrôler, sans mise de fonds significative, un prétendu empire, immense chateau de cartes financier. Autant dire qu'en cas de besoin il ne se trouvait personne pour apporter un sou vaillant à une des sociétés de l'empire en difficultés. Les socialistes en firent l'amère expérience avec la faillite de Creusot-Loire.

«Avant, on contrôlait une société avec 15 % du capital. Maintenant, il faut être majoritaire» : la déclaration de M. André Lévy-Lang, président du directoire de la Compagnie financière depuis avril 1990, ne souffre aucune ambiguïté. Paribas ne fuit plus la position d'actionnaire dominant, elle la recherche. Mieux, elle considère qu'il n'est plus dans sa politique de prendre des participations dans des sociétés où il y a déjà un actionnaire majoritaire. Ce qui élimine, *de facto*, les entreprises publiques. A de rares exceptions près : par exemple, lorsqu'une telle prise de participation viendrait conforter des relations bilatérales fortes. Ainsi, Paribas n'exclut pas de faire partie du tour de table des AGF (Assurances générales de France), majoritairement contrôlées par l'Etat, lors d'une augmentation de capital de la compagnie d'assurances, parce qu'il existe une coopération commerciale entre les deux groupes.

Solide, fidèle et actif

L'opération que Paribas lance aujourd'hui sur Ciments français et Poliet (*le Monde* daté 24-25 mars) est révélatrice de cette nouvelle logique. Paribas, déjà actionnaire de ces deux sociétés, veut prendre, à travers des échanges de titres, le contrôle total de Ciments français et majoritaire, sinon total, de Poliet, afin de constituer un vaste ensemble de matériaux de construction et de tenir à son égard le rôle d'un actionnaire solide, fidèle et actif, prêt à le suivre dans des projets de développement que l'état actuel du marché boursier ne lui permettrait pas de financer.

Certes, au passage, l'opération permet à Paribas de renforcer son propre actionnariat, d'augmenter son capital, de réduire son autocontrôle et de consolider les résultats des deux sociétés. Ce n'est pas négligeable, mais là n'est pas l'essentiel. *« Nous avons voulu donner aux Ciments français et à Poliet les moyens financiers de se développer »*, explique M. André Lévy-Lang. Les Ciments français avaient beaucoup investi (acquisitions en Espagne, en Belgique) et s'étaient endettés au point de ne pouvoir aller plus loin. S'ils avaient fait appel au marché, Poliet, leur actionnaire principal, n'aurait pas eu les moyens de suivre. *« Le problème n'était pas urgent – il n'y a pas d'opération industrielle immédiate à la clé –, mais c'est le propre d'un actionnaire financier de voir à long terme. »*

« Actionnaire financier » : la formule est lâchée et traduit bien la façon dont Paribas entend jouer son rôle dans le paysage économique français et dans le développement de ses entreprises. Avec un engagement moral et financier et une clarification de sa position qui n'ont pas toujours été de règle dans le passé. Et, par voie de conséquence, avec le désir de ne pas connaître les déboires des années 80.

Pour M. André Lévy-Lang, le métier de prises de participations est un métier différent de celui de la banque : le premier doit être rentable par lui-même et non par les retombées commerciales que le second peut en espérer, même si celles-ci sont réelles. *« C'est vrai qu'il y a souvent une assez forte corrélation entre la présence au capital d'une société et l'obtention du chef de file pour les émissions de cette société »*, constate-t-il. Mais il refuse pour Paribas cette synergie banque-industrie, réelle chez les banquiers allemands comme la Deutsche Bank ou désirée par le Crédit lyonnais. *« C'est dangereux, car il y a concentration des risques sur une même société. En outre, ce n'est pas toujours souhaité par les entreprises. Au moins, nous leur disons clairement que nous sommes leur actionnaire, mais pas forcément leur banquier »*.

« Anomalie biologique »

Le président du directoire de Paribas refuse tout autant d'intervenir dans la gestion des entreprises dont la compagnie est actionnaire, même en position dominante. Pas question donc d'imiter Suez, opérateur dans la Société générale de Belgique. Une fois les moyens donnés aux Ciments français et à Poliet, M. Lévy-Lang laisse à leurs patrons le soin de mener leurs opérations stratégiques.

Inclassable Paribas? M. Lévy-Lang veut bien l'admettre, qui taxe gentiment la compagnie d'*« anomalie biologique »*. Comment trouver une cohérence et une rentabilité économique à ce métier d'actionnaire et à celui de banquier que le groupe exerce à travers trois entités : la Banque Paribas, banque d'affaires internationale, la Compagnie bancaire, groupe européen de financements spécialisés, et le Crédit du Nord, banque commerciale française à réseau? *« Nos quatre pôles tiennent la route, et leur cohérence, c'est le client, auquel nous essayons de vendre les produits et services de deux ou trois de ces pôles. »* Ainsi une entreprise, cliente, selon sa taille, du Crédit du Nord ou de la Banque Paribas, peut-elle se voir proposer un appui en fonds propres par le pôle participations, tandis que la Compagnie bancaire lui offrira du crédit-bail. Tout comme un particulier, client du Crédit du Nord, pourra disposer d'un compte rémunéré Cortal de la Compagnie bancaire et bénéficier des compétences du département gestion privée de la Banque Paribas.

Si M. André Lévy-Lang estime «jouable» la complémentarité entre les quatre pôles, il y voit aussi un avantage : celui de l'équilibre entre des secteurs aux conjonctures différentes. Afin de parvenir à l'objectif qu'il s'est fixé : retrouver une rentabilité de 15 % des fonds propres – un niveau atteint en 1989, – alors qu'elle a fléchi à 9,7 % en 1990. *« Aujourd'hui la concurrence bancaire est telle que nous ne pouvons pas toujours rentabiliser les fonds propres dans les seules activités financières. »*

De fait, en 1990, les participations ont contribué pour largement plus de la moitié aux 2,54 milliards de francs de bénéfice net consolidé de la compagnie : le portefeuille direct (49 milliards de francs) a dégagé 1,2 milliard de francs de bénéfices, auquel sont venus s'ajouter les 260 millions de francs de la COBEPA, holding belge qui chapeaute 10 milliards de francs d'actifs, sans compter les revenus des participations détenues (pour 1,5 milliard de francs) par la Banque Paribas. Mais, il n'y a pas si longtemps, la situation était inversée. Alors... une *« anomalie biologique »* n'est pas forcément un handicap économique.

CLAIRE BLANDIN

Le chômage en Allemagne est au plus bas à l'Ouest et au plus haut à l'Est

Le chômage a de nouveau baissé en mars en Allemagne de l'Ouest, pour atteindre son plus bas niveau depuis dix ans. On comptait le mois passé 1 731 000 chômeurs, soit une baisse de 138 000 personnes par rapport à février et de 282 000 par rapport au début de l'année. Le taux de chômage s'est établi à 5,8 % contre 6,9 % en mars 1990 (taux calculé par rapport à la population active).

A l'est de l'Allemagne, l'effondrement économique a provoqué une nouvelle hausse du taux (mesuré sur la seule population salariée, ce qui sous-estime le phénomène), qui a atteint en mars 9,2 % contre 8,9 % en février. On comptait 808 000 chômeurs et 2 millions de personnes au chômage partiel.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
RADIO Le Monde TÉLÉVISION

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

Un divorce symbolique

M. Hugues de l'Estoile quitte le groupe Dassault

Nommé vice-président de Dassault-Aviation en 1986, M. Hugues de l'Estoile, soixante ans, quittera, le 10 avril, le célèbre groupe aéronautique français, auquel il appartenait depuis 1977 et dont il était le responsable des exportations militaires. C'est une séparation à l'amiable. M. de l'Estoile symbolise, à sa façon, les succès de la France en matière de ventes d'armes.

Après quatorze ans de bons et loyaux services, M. de l'Estoile divorce donc d'avec Dassault. A soixante ans dans moins d'un mois, le vice-président du groupe, au crédit duquel on porte généralement l'exportation de plus de sept cents avions de combat entre 1978 et 1990, entame une nouvelle carrière. Au profit d'une multinationale, d'une banque d'affaires ou comme conseil de gouvernements étrangers ? A cette interrogation, M. de l'Estoile ne répond pas.

Tout un symbole, ce départ à l'amiable. L'homme irrite ou séduit. Il ne laisse pas indifférent. Ce polytechnicien est arrivé très jeune à tous les postes de responsabilité qui lui furent confiés. A vingt-sept ans, il conduit les études sur la rentrée dans l'atmosphère des ogives des premiers missiles balistiques français. A trente-trois ans, il est sollicité par M. Pierre Messmer, alors ministre des armées du général de Gaulle, puis par M. Michel Debré, alors ministre d'Etat chargé de la défense nationale de Georges Pompidou, pour lancer les premières analyses prospectives dans l'ordre de la dissuasion nucléaire. A trente-neuf ans, il devient, à la délégation générale pour l'armement (DGA), directeur des affaires internationales, c'est-à-dire l'homme qui promeut les exportations et la coopération en matière d'armements, ainsi que les transferts de technologie, pour le compte du gouvernement français et de tous les industriels en cause.

Entre 1970 et 1974, sous l'impulsion de M. de l'Estoile, la France gagne la confiance de vingt-trois pays, en Amérique latine, au Proche-Orient ou en Asie, qui seront ses nouveaux clients. A la demande de Georges Pompidou, il aura à négocier secrètement deux contrats «sensibles» avec des Etats soumis à embargo : l'Arabie saoudite, qui achète trente-six Mirage III en sous-main au bénéfice de l'Egypte, et Israël, qui recevra en pièces détachées certains Mirage-5 interdits de livraison.

Sous le septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Michel d'Ornano, puis M. René Monory en feront un nouveau directeur général de l'industrie, à charge pour l'intéressé d'installer des structures compétitives avec l'étranger dans le nucléaire, l'informatique, la chimie, l'électronique et l'automobile, où – soit dit en passant – il cherche déjà à rapprocher la régie Renault avec le suédois Volvo.

C'est en juillet 1977 que Marcel Dassault l'appelle pour occuper, aux côtés du PDG du groupe Dassault-Breguet, Benno Claude Vallières, les fonctions de directeur général chargé des affaires internationales, autrement dit la promotion et la vente des avions de combat. Entre 1978 et 1990, calcule M. de l'Estoile, lui et ses «*commandos*», comme il appelle ses commerciaux, ont vendu plus de sept cents appareils à l'exportation. Le nombre des pays clients a grimpé de vingt-trois à trente-cinq. Le chiffre d'affaires de l'entreprise est estimé à quelque 110 milliards de francs (valeur 1990). En quatorze ans, M. de l'Estoile a passé l'équivalent de quinze cents jours à l'étranger. A la mort de son père, M. Serge Dassault, l'héritier, le nomme vice-président en 1986.

Un départ prémonitoire

Deux ombres, pourtant, au tableau. Le «protégé» de Marcel Dassault croyait aux chances du Mirage 4000 (la version biréacteur du Mirage 2000) et il se sera trompé : cet appareil n'eut jamais de suite. M. de l'Estoile n'a pas davantage réussi en 1989-1990 à exporter, et les carnets de commandes de Dassault sont restés plats : seuls les avions civils du type Falcon se sont vendus.

Aujourd'hui, la séparation est consommée avec le fils du constructeur. Un divorce sans éclats. Mais un divorce, tout de même, pour cause d'incompatibilité. Face à face : une stratégie d'exportation agressive et de présence commerciale tous azimuts à l'étranger – celle de M. de l'Estoile – et une politique du repli sur soi – celle de M. Serge Dassault, qui a «dimensionné» la production de sa société jusqu'en 1995 pour qu'elle tienne le choc en se contentant de la seule clientèle nationale – si, d'aventure, aucun autre contrat extérieur ne devait intervenir avant l'entrée en service de l'avion Rafale.

A ce jeu-là, disent les adversaires de cette dernière option, le groupe Dassault court le risque de devenir – sans l'avoir cherché – un arsenal qui dépendrait des commandes du seul Etat français et, accessoirement, il donnera alors des arguments aux partisans de sa nationalisation définitive.

Les efforts actuels de Dassault pour que la Finlande et la Suisse inclinent en faveur du Mirage 2000-5, contre le F-16 ou le F-18 américains, ne changent pas fondamentalement le débat. Au contraire.

A l'heure où M. François Mitterrand évoque la perspective d'un contrôle accru – à la condition qu'il soit concerté à l'échelle internationale – sur les ventes d'armes à certains Etats, le départ de M. de l'Estoile pour d'autres horizons professionnels ressemble fort à la prémonition d'un homme qui a connu «l'âge d'or» des industriels de l'armement et qui a choisi de s'éloigner au moment où ce temps est derrière lui.

JACQUES ISNARD

Réaffirmant sa combativité

Philips met au point un système d'éclairage « révolutionnaire »

AMSTERDAM
de notre correspondant

Plongé dans la restructuration la plus draconienne de son histoire, Philips ne laisse passer aucune occasion de souligner la créativité de ses chercheurs et d'illustrer sa combativité. Trois petits mois après avoir fait part de la naissance, d'ici à l'an 2000, de la cassette digitale, la multinationale néerlandaise a annoncé, jeudi 4 avril, la mise au point d'un système d'éclairage « révolutionnaire ».

Pouvant fonctionner pendant 60 000 heures d'affilée, soit soixante fois plus longtemps qu'une ampoule à incandescence et six fois plus longtemps qu'un néon, la nouvelle lampe est composée d'un ballon rempli de vapeurs mercurielles qui, sous l'effet de l'énergie, dégage des ultraviolets. Cette « lumière invisible » est ensuite transformée et répercutée par la poudre réfléchissante qui tapisse la paroi du ballon. Dénommé Q L Induction lighting, ce système était à l'étude depuis dix ans et a été développé au cours des cinq dernières années.

Il a coûté « *beaucoup de millions* », selon un porte-parole de la firme d'Eindhoven, qui nous a précisé que les premiers exemplaires de la nouvelle ampoule seraient introduits sur le marché européen en septembre prochain. Fabriqué en Belgique et aux Pays-Bas, le produit est destiné au marché professionnel : éclairage public et éclairage routier, essentiellement.

Son adaptation aux ampoules grand public n'est pas exclue mais elle prendra « *des années* » : outre que « *de nombreux progrès techniques sont encore nécessaires* », Philips n'a pas intérêt à commercialiser une génération d'ampoules pouvant « *vampiriser* » les lampes à économie d'énergie que la firme a récemment lancées. En attendant, le message en provenance d'Eindhoven est... lumineux : pendant la crise, les travaux et les ventes continuent.

CHRISTIAN CHARTIER

Allemands, Britanniques et Japonais pourraient s'allier dans les télécommunications

British Telecom, Deutsche Bundespost Telecom et Nippon Telegraph and Telephone, les trois plus grands opérateurs de télécommunications en Grande-Bretagne, en Allemagne et au Japon, mènent actuellement des discussions pour créer un service commun dans le domaine des télécommunications internationales.

Les trois entreprises, réunies pour l'occasion au sein d'un consortium répondant au nom de code de Pathfinder, proposeraient aux multinationales de prendre en charge leurs problèmes mondiaux de télécommunications, les déchargeant ainsi d'une tâche qu'elles assumaient jusqu'à présent avec leurs propres spécialistes.

Si cet accord se concrétisait, il pourrait représenter une concurrence sérieuse au groupement constitué en novembre dernier, pour offrir le même type de services, entre France Télécom et trois autres opérateurs : l'américain ATT, le japonais KDD (Kokusai Denshin Daiwa Co) et British Telecom, qui aurait ainsi un pied dans chaque camp.

A la différence de NTT, autorisé à offrir ses services sur le territoire japonais exclusivement, KDD peut opérer internationalement. –

Pour gagner 100 Paris-New York en Concorde: Embarquement immédiat.

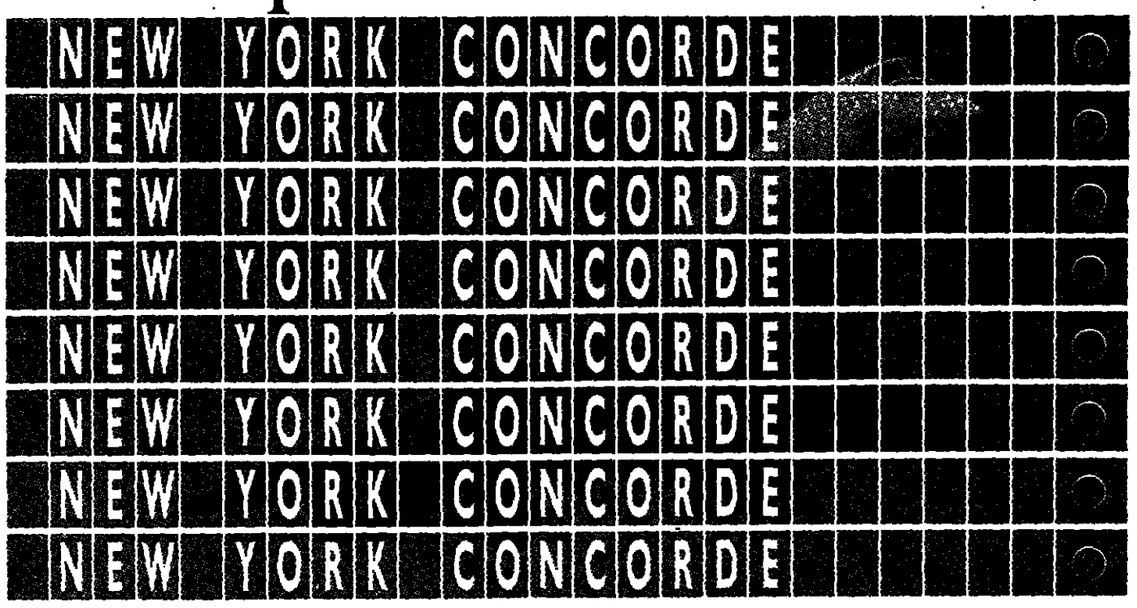

Air France a choisi le Concorde comme symbole de son efficacité.

Du 2 au 19 avril, Air France vous donne la possibilité de gagner des voyages à bord du plus bel avion du monde.

Tous les passagers voyageant en Europe sur vol Air France participent automatiquement à un tirage au sort. Celui-ci est également ouvert à tous ceux qui en feront la demande par un simple coup de fil au Numéro Vert : 05.124.124. L'appel est gratuit. Les gagnants pourront choisir leurs dates de voyage à l'aller comme au retour*.

AIR FRANCE
C'est le moment !

HDM

TRANSPORTEUR OFFICIEL INTERNATIONAL DES XVI^es JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Plages horaires d'appel du Numéro Vert : 09 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 18 h 00 du lundi au vendredi. Extrait du règlement : • Air France Délégation Générale France organise un tirage au sort. • Les 100 personnes tirées au sort gagneront un voyage aller-retour Paris-New York en Concorde. • Ces personnes pourront bénéficier de cette offre du 01.05.91 au 31.08.91 et du 15.11.91 au 31.12.91 et ce, dans la limite des places disponibles au moment de la réservation. • La participation au grand tirage est gratuite et n'est liée à aucune obligation d'achat. • Les gagnants seront avertis personnellement par téléphone dans la mesure où ils sont joignables. La liste des gagnants sera ensuite disponible dans les agences Air France jusqu'à la fin du mois de mai. Si passé ce délai, les personnes ne se sont pas manifestées, les suppléants seront déclarés gagnants. • La compagnie Air France ne pourra être rendue responsable si l'opération devait être prolongée, écourtée, modifiée ou annulée et ce, si des circonstances imprévues ou exceptionnelles l'exigeaient. • Le règlement complet est déposé chez Maître CABOUR, Huissier de Justice, et sera envoyé gratuitement, ainsi que la liste des gagnants sur simple demande adressée à : AIR FRANCE "Opération Concorde" FCEJS, 119, avenue des Champs-Elysées, 75384 Paris Cedex 08, France.

ÉTRANGER

Moins d'acquisitions d'entreprises et de bons du Trésor

Forte baisse des investissements étrangers aux Etats-Unis en 1990

Le montant total des investissements étrangers aux Etats-Unis a plongé de 71 % l'an dernier, passant de 170 milliards de dollars en 1989 à 48,9 milliards, en raison notamment du ralentissement de l'économie américaine et de la baisse des taux d'intérêt américains, selon une étude publiée jeudi par l'Association américaine des firmes de courtage.

La chute a touché tous les secteurs. Le montant des acquisitions d'entreprises américaines ou d'actifs immobiliers est tombé à 25,7 milliards de dollars (contre 72,2 milliards en 1989), tandis que les achats nets (achats moins ventes) de titres boursiers (actions et obligations) ont baissé de 76 % à 23,2 milliards (contre 98,1 milliards).

Le portefeuille détenu par les investisseurs étrangers privés en bons du Trésor américains a aussi diminué de 4,3 milliards, alors qu'il avait progressé de 27,4 milliards en 1989.

Les Japonais ont été l'an dernier les plus gros vendeurs de bons du Trésor avec des ventes nettes totalisant 14,9 milliards, a précisé la SIA.

Les investisseurs américains ont en revanche fortement accru en 1990 leurs achats de titres boursiers étrangers, qui ont atteint le montant record de 30,8 milliards, contre 19,1 milliards en 1989. Ces achats ont dépassé ceux des étrangers réalisés aux Etats-Unis (23,2 milliards), phénomène inédit depuis 1974, souligne la SIA.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 4 avril :

DES DÉCRETS

– Du 3 avril 1991 portant nomination du directeur général de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers.

– Du 2 avril 1991 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en République de Corée.

– Du 2 avril 1991 portant nomination d'un consul général de France à Bombay.

DES ARRÊTÉS

– Du 21 mars 1991 relatif au traitement informatisé de la gestion des dossiers des étrangers en préfecture.

– Du 29 mars 1991 portant nomination du secrétaire général de l'Observatoire juridique des technologies de l'information.

SOCIAL

Un milliard de francs d'économies en 1991

Un accord est signé entre le gouvernement et les cliniques privées

Un accord est intervenu, jeudi soir 4 avril, entre M. Claude Evin, ministre des affaires sociales, et M. André Talazac, président de l'Union hospitalière privée (UHP), sur une réforme du mode de tarification des cliniques privées. La FIEHP, l'autre fédération représentative, n'a pas donné son accord.

M. Evin déposera au cours de la présente session parlementaire un projet de loi définissant un nouveau système de tarification qui entrera en vigueur en 1992. Celui-ci reprend les mêmes modalités que le récent accord signé par les biologistes, soit une enveloppe globale, répartie régionalement. La tarification sera calculée non plus sur la base d'un prix de journée mais en fonction de groupes de pathologies.

Cet accord prévoit, dans l'immédiat, l'abrogation de l'arrêté du 28 décembre 1990, limitant le forfait de salle d'opération (FSO). Cette formule sera remplacée par un nouveau système de calcul de ce forfait, qui réduit le coefficient qui rémunère les actes d'anesthésie. Une économie de 1 milliard de francs en 1991 est escomptée. Par ailleurs, sera créé à partir du 1er octobre 1991 un forfait de sécurité d'environnement (FSE) applicable aux actes exploratoires effectués dans les établissements privés conventionnés. Les tarifs des cliniques autres que psychiatriques devront appliquer, rétroactivement au 1er avril, un taux directeur de 3,3 %.

COMMUNICATION

Un entretien avec Mme Catherine Tasca

« Je suis résolument hostile à la privatisation d'une des deux chaînes publiques »

nous déclare le ministre délégué à la communication

Si la télévision publique a obtenu de l'Etat 1,5 milliard de francs sur deux ans (le Monde du 4 avril), les polémiques sur son avenir ne se sont pas calmées pour autant. Le ministre de l'économie reste opposé à une augmentation de la redevance et affirme qu'« il n'est pas question d'endetter l'Etat pour désendetter l'audiovisuel ». Les syndicats s'inquiètent des mesures de restructuration qui menacent l'emploi sur A 2 et sur FR 3. Le Parti communiste continue d'affirmer que le gouvernement « prépare un mauvais coup » sur l'audiovisuel. Toutefois, l'association « Les pieds dans le PAF » a annulé sa manifestation du 6 avril, qui devait célébrer « les funérailles de la télé publique ». Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la communication, explique ici les raisons de l'aide de l'Etat et précise les missions de la télévision publique.

« Le gouvernement souligne combien son effort en faveur de la télévision publique est important et courageux. Mais n'est-ce pas aussi une juste réparation des erreurs passées : baisse de la redevance en 1987, multiplication des exonérations ?

– Vous n'avez pas tout à fait tort, mais il s'agit surtout d'assurer l'avenir. Pour partie, les sommes dégagées aujourd'hui vont combler pour les chaînes des manques à gagner liés à des décisions politiques. Reconnaissez qu'il faut aussi un certain courage, en politique, pour reconnaître et réparer des erreurs. Surtout quand elles ne vous sont pas toutes imputables.

» Mais l'aide de l'Etat n'est pas uniquement destinée à apurer le passé. Elle se veut aussi une réponse au grand chambardement de l'économie audiovisuelle depuis 1987. Un chambardement aggravé par la privatisation de TF 1 mais qui était inévitable à partir du moment où la télévision publique se trouvait en concurrence avec des chaînes privées. Il a entraîné l'inflation des coûts, un écart croissant entre le prix de la production originale et celui des programmes achetés ailleurs. Ce milliard et demi de francs devrait permettre à Antenne 2 et FR 3 de faire face à ces problèmes et de rassembler leurs forces pour être présentes dans la compétition nationale et internationale.

– Est-il vrai que certains membres du gouvernement estiment que la télévision publique est trop sinistrée pour se redresser et qu'il serait préférable de privatiser une des deux chaînes...

– Affaiblie sans doute, mais absolument pas sinistrée. Le gouvernement n'investirait pas, comme il vient de le faire, dans l'audiovisuel public s'il jugeait la situation désespérée. Il est naturel qu'au cours du débat qui accompagne toute crise, l'Etat s'interroge sur sa capacité à financer deux grandes chaînes nationales. Mais personne, au sein du gouvernement, n'a proposé la privatisation d'une d'entre elles.

» Pour ma part j'y suis résolument hostile. Je crois – et c'est tout le sens de la loi sur l'harmonisation entre Antenne 2 et à FR 3 – que l'Etat a besoin de deux antennes complémentaires pour assurer toutes les missions de service public et répondre à la diversité des attentes des téléspectateurs.

« Nous faison confiance à Hervé Bourges »

– N'envisagez-vous pas l'introduction d'investisseurs privés dans des chaînes au capital mixte ?

– Ce serait ajouter à la confusion des rôles. Les capitaux privés ne voudraient pas s'investir sans espoir de profit. En télévision, la recherche du profit passe obligatoirement par une programmation commerciale, une stratégie bien éloignée des missions fixées aux chaînes publiques.

– N'accordez-vous pas à M. Hervé Bourges ce que vous avez refusé à M. Philippe Guilhaume, son prédécesseur ?

– Il faut être clair sur la responsabilité. L'équipe de M. Guilhaume s'est engagée en 1990 sur un projet de budget. En cours de chemin, elle a découvert qu'elle ne pourrait pas tenir ses engagements mais n'a jamais songé à alerter les conseils d'administration ou l'Etat-actionnaire. Au contraire, elle semble s'être ingéniée à brouiller les cartes, à fausser les pistes. De telle sorte que nous nous sommes retrouvés brutalement en novembre dernier devant une ardoise considérable sans avoir les moyens d'analyser la situation et d'y porter remède.

» Ou ces responsables ne se sont pas donné les moyens de contrôler leur gestion, et on peut s'interroger sur leur compétence. Ou ils ont choisi délibérément une gestion déficitaire sans prévenir leurs conseils d'administration ni les représentants de l'Etat, et c'est leur loyauté qui est en question. A la lumière des audits réalisés sur les chaînes, il y a eu sans doute un mélange des deux comportements. C'est inacceptable dans un rapport entre dirigeants et actionnaires, que l'entreprise soit publique ou privée.

» Aujourd'hui, nous faisons confiance à Hervé Bourges parce qu'il a eu le courage de refuser des budgets faussement équilibrés et de mener une analyse complète et lucide d'Antenne 2 et de FR 3. C'est sur la base de ce constat que le gouvernement a décidé de l'aider.

– Vous paraît-il juste que les salariés d'A 2 et de FR 3 payent aujourd'hui avec leur emploi les erreurs de leurs dirigeants ou les décisions de l'Etat ?

– Ce ne peut être juste. L'irresponsabilité de certains dirigeants ne devrait pas retomber sur les entreprises et leur personnel. Mais il serait encore plus injuste de persister dans l'erreur, de pratiquer la fuite en avant au risque de condamner ces deux chaînes à la régression, voire à la disparition.

» L'an dernier – alors que nous avions mis en garde leurs dirigeants contre toute augmentation des effectifs, – FR 3 a créé trois cents emplois supplémentaires et Antenne 2 quatre-vingts. C'est ce type de dérapage qui est parfaitement injuste pour le personnel. Il serait malhonnête de prétendre qu'on pourra redresser ces deux entreprises sans toucher à l'emploi. Mais je souhaite qu'on étudie en même temps toutes les autres mesures d'économie possibles, tous les efforts de gestion. Et je suis persuadée qu'on peut en trouver beaucoup dans une meilleure synergie entre les deux chaînes.

– Les chaînes publiques ne souffrent-elles pas d'une trop grande ressemblance avec les télévisions commerciales ? Programmation très proche, présence de la publicité...

– A les vouloir trop différentes, privées de publicité, on risque aussi de les marginaliser. Si on veut bien rester objectif, les différences entre chaînes publiques et télévisions commerciales sont clairement visibles chaque jour sur l'écran : une programmation de films plus diversifiée, plus de documentaires et des fictions audiovisuelles de qualité, une publicité qui ne coupe pas les programmes.

» Il faut que ces différences se renforcent. Antenne 2 et FR 3 doivent s'engager sur des terrains, des genres peu ou pas traités par les télévisions commerciales, et le champ est vaste : la musique, les émissions scientifiques, la diffusion de spectacles vivants adaptés pour le petit écran, les programmes littéraires. Mais ne sous-estimons pas les difficultés : maintenir l'intérêt du téléspecteur pour la transmission d'un concert ou faire parler les gens de leur métier en restant passionnant suppose une grande invention formelle. La télévision publique doit retrouver le sens de la recherche, confier à des jeunes créateurs le soin d'explorer des idées d'émissions nouvelles et leur donner le temps pour les imposer.

– C'est ce que vous attendez de M. Bourges et de ses équipes ?

– Le souci de la recherche, de la création et l'investissement dans la production, bien sûr. Je ne peux pas me résigner à ce que les heures de grande écoute soient automatiquement dévolues à des programmes médiocres et raccoleurs. L'audiovisuel public doit avoir l'ambition de rassembler le plus grand nombre de téléspectateurs sur des émissions de qualité.

» Il doit aussi veiller au pluralisme de l'information : les grands médias ont trop tendance à normaliser les paroles, à niveler les différences. La télévision publique doit respecter les voix minoritaires, leur donner accès à l'expression au-delà du seul journal télévisé.

» Enfin, les chaînes publiques me semblent avoir une responsabilité particulière envers la jeunesse. On ne peut pas défendre la création et négliger les émissions destinées aux enfants et aux adolescents. La curiosité, le goût de la beauté et de la qualité ne sont pas innés. Ce qu'on n'a pas découvert enfant est rarement familier une fois adulte. Dans cette lutte contre l'inégalité, la télévision peut jouer un rôle majeur. »

Propos recueillis par
JEAN-FRANÇOIS LACAN

LOTO — MERCREDI 03 AVRIL 1991

19H55 : 12 18 33 37 39 46 — 21

6 bons numéros	5	910 670 F
5	35	85 460 F
5	1 240	5 745 F
4	58 263	129 F
3	1 026 240	10 F

20H35 : 3 13 14 16 21 30 — 35

6 bons numéros	2	4 578 145 F
5	12	158 620 F
5	1 088	5 840 F
4	64 788	103 F
3	1 180 131	8 F

TACOTAC

LE N° 186 621 GAGNE 400 000 F

TOUS LES BILLETS SE TERMINANT PAR		
86 621	GAGNENT	40 000 F
6 621		4 000 F
621		400 F
21		40 F
1		10 F

DATE LIMITE DE PAIEMENT DES LOTS : MERCREDI 3 JUILLET 1991

14e TRANCHE
TIRAGE DU 4 AVRIL 1991

LE MONDE diplomatique

Avril 1991

- **UNION SOVIÉTIQUE : La Russie contre l'Union**, par *Jean-Marie Chauvier*.
- **ALLEMAGNE : Après l'unification, le chagrin**, par *André Gisselbrecht*.
- **PROCHE-ORIENT : Les embûches de la paix**, par *Claude Julien*. – **Un grand dessein**, par *Eric Rouleau*. – **Les Palestiniens dans le grand jeu**, par *Alain Gresh*. – **Les factures de la guerre**, par *Olivier Da Lage* et *Frédéric F. Clairmonte*. – **Le jeu régional de la Turquie**, par *Semih Vaner*. – **Au Pakistan, l'armée affirme son nationalisme**, par *A. Dastarac* et *M. Levent*.
- **MAGHREB : Déchirements après la « nouvelle défaite arabe »**, par *Zakya Daoud*.
- **MALI : Les convulsions et la chute d'une dictature**, par *Catherine Coquery-Vidrovitch*.
- **JAPON : Faiblesse d'un titan économique**, par *Karoline Postel-Vinay*.
- **SANTÉ : Combattre le sida « au nom de la civilisation » ?** par *Meredeth Turshen* et *Annie Thibaud-Mony*.
- **MÉDIAS : Guerre et mensonges**, par *John Berger*.
- **ART ET SOCIÉTÉ : Soudain les murs de Dakar fleurirent sous les fresques**, par *Jacques Bouincourt*.

En vente chez votre marchand de journaux - 18 F

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15 – Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99 – Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX – Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10 – Télex : 261.311 F

Edité par la SARL le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, *gérant*.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437 – ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Le Monde PUBLICITE SA

Jacques Lesourne, président
Françoise Huguet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F
Télécopie : 45-55-04-70. - Société filiale du journal *le Monde* et Régie Presse SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMBOURG	AUTRES PAYS voie normale y compris CEE avion
3 mois	400 F	572 F	790 F
6 mois	780 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 400 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande
Pour vous abonner, renvoyer ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné. PP Paris RP

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Localité : _____ Pays : _____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie

111 MON 02

Le Monde L'IMMOBILIER

REPRODUCTION INTERDITE

appartements ventes

1er arrdt
RIVOLI TUILERIES IMM. LUXUEUX
65 m² récept., 1 chbre, bains, refait neuf, 7e ét. S/pl. sam.-dim. 14 h 30 à 18 h 30 code B 21.87 208, rue de Rivoli

5e arrdt
SAINT-SEVERIN
Beau 2 pièces dans immeuble XVIIIe siècle, grande hauteur sous plafond, calme, poutres. 43.31.92.92

8e arrdt
MALESHERBES 6 P. LUXUEUX
Imm. 1900 p. de taille rénové + studio de service s/pl. samedi et dimanche 14 h 30 à 18 h 30 17, rue Gal-du-Foy

12e arrdt
MICHEL-BIZOT (12e), proximité bois de Vincennes, appartement F3, dans résidence neuve, 7e ét., asc., 68 m² + terr., vue dégagée, clair, calme, cave, parking, frais notaire 3 %. Prix : 2 300 000 F Ag. FOURCADE Tél. : 43-26-47-70

14e arrdt
MONTPARNASSE 2 P. REFAIT NEUF
35 m² et 45 m² Imm. 1900 p. de taille S/pl. samedi et dimanche 14 h 30 à 18 h 30 42, rue Raymond-Losserand

ALESIA
Dans imm. pierre de T. SUPERBE DUPLEX 170 m² en 5 p. tt cft, cheminée PRESTATIONS DE LUXE 5 800 000 F - 43-20-28-35 MARTINE IMMOBILIER

15e arrdt
Mo DUPLEIX
Imm. récent tt cft park. séj., 1 chbre, entrée, cuis., bains 44 m² + 9 m² balcon, 7e ét., calme, 19, rue Lourmel Sem.-dimanche 14 h à 17 h

16e arrdt
VUE S/SEINE. 4e, soleil
Mo MIRABEAU
Imm. récent tt cft, box, gd liv. dble, 2 chbres, cuis., 2 bains, 140 m² + service 2, r. Amiral-Cloué (Angle 58, av. L.-Blériot) Sem. dimanche 14 h à 17 h

Mo VICTOR-HUGO
Pierre de t. tt cft. Liv. dble, 1 chbre, cuis., bains. 144, r. de la Pompe Sam.-dimanche 14 h à 17 h

17e arrdt
PRIX INTÉRESSANT
PARC MONCEAU
Mo COURCELLES bel imm. tt cft, dble liv., 3 chbres, bains. 118 m². Clair, calme. 8, rue Berve Sam, dim. 13 h-16 h 30

91 - Essonne
Verrières-le-Buisson
Dans parc boisé, imm. de 4 ét. 4 PIÈCES, 75 m², au 3e ét. Séj., 3 ch. + loggias. Part., cave. Près tous commodités. 1 060 000 F. 60-11-66-92.

appartements achats

CABINET KESSLER
78, Champs-Elysées, 8e
Recherche de toute urgence
BEAUX APPTS DE STANDING
petites et grandes surfaces
EVALUATION GRATUITE
sur demande 45-22-03-80 43-59-68-04 poste 22

terrains

VAR 83 - RAMATUELLE « Exceptionnel » TERRAIN, très belle vue mer, proche plage. Superficie 4 000 m². Possib. construction 400 m² Exposition Sud-Est SAINT-TROPEZ AGENCE Tél. : (16) 94.97.30.31

villas

ST-JEAN-DE-LUZ
Résidentiel, pr. plage et com., villa 160 m² habit., petit terrain arboré, calme, séj. avec chem., 4 ch., 2 bns, décoration raffinée. Prix : 2 800 000 F Ag. FOURCADE - 59-23-51-91 ou 59-24-29-88

boutiques

Ventes

ILE SAINT-LOUIS
A Vendre LIBRE : MURS BOUTIQUE et beau S/SOL voûté (ts commerces). Imm. rénové. VISITE s/place (sam.-dimanche 17-18 h) : 55, r. St-Louis-en-l'Ile Px 6 900 000 F à débattre.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
Constitution de sociétés et tous services 43-55-17-50

maisons individuelles

VAR (83) RAMATUELLE sur un terrain de 4.600 m² au calme dans les vignes MAISON PROVENÇALE entièrement rénovée, gd living 75 m², 5 chambres, 2 salles de bains, 2 salles d'eau. Piscine 11 x 5 m SAINT-TROPEZ AGENCE Tél. : 94-97-30-31

SAINT-TROPEZ, RARE Dans le centre du vieux St-Tropez, près Citadelle MAISON de village entièrement rénovée. 3 chambres, 2 salles de bains, 1 salle d'eau, séjour, cuisine. SAINT-TROPEZ AGENCE Tél. : 94-97-30-31

Près Marseille SEPTÈMES
Part. vends pavillon T4 dans lotissement. 80 m², garage, jardinet, terrasse. Prix : 550 000 F. Tél. : (91) 64-04-16 (bur.) (91) 61-87-66 (après 19 h).

hôtels particuliers

NOGENT MAISON DE STYLE
refait neuf triple récept. 3 chbres 2 bns, dress., cuis. équip. terr. + jdin 250 m² gd s/sol s/place samedi et dimanche 14 h 30 à 18 h 30 74, bd Gambetta

propriétés

A saisir sud Le Mans 10 min. TGV, 5 km autoroute superbe propriété 1,5 ha, parc aménagé plan eau 1.200 m² compren. maison habit. 330 m² au sol, 500 m² habit., 300 m² dépend., garages, vollères. bergerie. Part. à part. Mme Vélot (16) 43-75-77-25

SAINT-TROPEZ Dans un parc privé avec gardiennage, très belle PROPRIÉTÉ de 400 m² avec living de 120 m², 5 ch., 5 salles de bains. Logement de gardien. Piscine 14 x 8. Pool house avec salle à manger d'été. Terrain de 3.500 m² engazonné et planté. Exp. Sud-Ouest. SAINT-TROPEZ AGENCE Tél. : (16) 94-97-30-31

L'AGENDA

Bijoux

ROLEX or acier homme neuves. Px 14 900 F Tél. : (16) 44-42-12-89

ASSOCIATIONS

Sessions et stages

ABC DES LANGUES : cours de langues sur mesure pour particuliers et entreprises, cours privés, petit groupes, téléphone séance d'essai gratuite. Tél. : 42-28-05-90.

Sté linguis. en immersion G.B. Pâques, été. Tél. : 43-81-32-84.

YOGA
Stages pour débutants 15-04 – 29-04 à 11 h ou 22-04 – 06-05 à 20 h. Centre de Yoga Sivananda. 123, bd Sébastopol 2e. Tél. : 40-26-77-49.

- Prix de la ligne 49 F TTC (25 signes, lettres ou espaces).
- Joindre une photocopie de déclaration au *J.O.*
- Chèque libellé à l'ordre du *Monde Publicité*, adressé au plus tard le mercredi avant 11 heures pour parution du vendredi daté samedi au *Monde Publicité*, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

La rubrique Associations paraît tous les vendredis, sous le titre Agenda, dans les pages annonces classées.

هكذا من الاصل

مكبر من الاصل

MARCHÉS FINANCIERS

Heurs et malheurs des compagnies aériennes

Les pertes de Qantas et de Varig les bénéfices d'Air India

Les compagnies aériennes mondiales continuent à dénombrer les effets d'une année difficile pour toutes. L'australienne Qantas et la brésilienne Varig ont enregistré des pertes, mais Air India annonce des bénéfices.

Qantas, compagnie d'Etat australienne, qui doit être prochainement privatisée, a annoncé jeudi 4 avril qu'elle devrait supprimer de 3 500 à 5 000 emplois sur les 17 000 qu'elle compte actuellement. Elle reconnaît en effet des pertes d'exploitation d'environ 350 millions de dollars australiens (soit 1,5 milliard de francs), dus aux effets combinés de la récession et de la guerre du Golfe.

Les pertes de la compagnie brésilienne Varig ont atteint 130 millions de dollars (plus de 700 millions de francs), et, là encore, le plan de stabilisation économique engagé en mars 1990 s'est conjugé avec la hausse du prix des carburants après le déclenchement de la crise du Golfe. Mais Varig affirme ne pas remettre en cause son programme d'expansion.

Air India se singularise en enregistrant un bénéfice net de 33 millions de dollars (180 millions de francs), avec un chiffre d'affaires en progression de 18,5 % (889 millions de dollars), *« malgré les multiples problèmes qui ont paralysé l'industrie aérienne mondiale »*.

Mouvements en vue sur le capital d'ELM-Leblanc

Moins de trois semaines après le règlement devant les tribunaux du litige opposant M. Marcel Leblanc, président d'ELM-Leblanc, à son petit-fils Laurent Dreux sur la propriété de 20 % du capital, la dernière affaire indépendante de chauffe-eau dans l'Hexagone fait à nouveau parler d'elle. Jeudi 4 avril, en fin de séance, la cotation des titres ELM-Leblanc a été suspendue sur le marché au comptant. Cette suspension a été décidée *« en raison d'un projet d'opération financière »*, a indiqué la Société des Bourses françaises dans un communiqué.

M. Marcel Leblanc, qui détient aujourd'hui 34 % du capital de la société et est, à ce titre, le principal actionnaire, n'est probablement pas étranger à cette opération. Agé de quatre-vingt-quatre ans, le président du groupe n'a jamais caché qu'il céderait ses parts dans l'entreprise à un partenaire extérieur, en choisissant de préférence un repreneur français, une fois le conflit avec son petit-fils réglé. La justice a tranché le 29 mars en sa faveur. Parmi les acquéreurs potentiels, le nom d'un britannique, le groupe Hepworth, qui contrôle Saunier-Duval, est fréquemment cité.

Degrémont a repris son expansion

Degrémont, filiale ingénierie de Lyonnaise-Dumez (à 76 %), rétablie depuis 1987, a retrouvé son dynamisme avec une progression, en 1990, de 37 % de son chiffre d'affaires consolidé (atteignant 2,8 milliards de francs, dont 1,8 à l'étranger), dont 18 % à périmètre constant, sans perdre de rentabilité : le résultat net (70,3 millions de francs) a progressé de 29 %, malgré une perte de 15 millions en Espagne par suite de la destruction du siège de la filiale par l'ETA. Pour 1991, la société table sur une progression parallèle de 10 % à 15 %. Ce qui vaut une hausse forte des actions, dont le cours de bourse approchait les 1 800 F fin mars.

D'autant que les nouvelles exigences européennes en matière d'assainissement ouvrent de bonnes perspectives. Mais le « marché fondamental » pour la société reste l'Asie, avec des contrats aux Philippines (notamment pour Manille), en Malaisie, au Sri Lanka pour l'eau potable, et en Chine. D'autre part, elle a constitué avec sa maison mère une société, Aquasource, pour commercialiser ses nouvelles stations de filtration de l'eau par membranes, dont elle souhaite construire une dizaine par an en France (deux existent déjà, une troisième va ouvrir près de Paris).

Béghin-Say augmente son capital de 3 milliards de francs

Le groupe Béghin-Say a décidé de procéder prochainement à une augmentation de capital pour *« poursuivre son expansion dans différentes branches, notamment en Allemagne pour le secteur de l'amidon et éventuellement pour le sucre et l'huile dans les pays de l'Est »*, indique un communiqué publié le 4 avril.

L'opération comprendra une augmentation de capital d'environ un milliard de francs, prime d'émission comprise, et une émission d'obligations convertibles pour quelque 2 milliards de francs. Le groupe Ferruzzi, qui détient environ 61 % du capital de Béghin-Say, a fait part de son intention de souscrire à ces opérations.

EN BREF

□ **Plusieurs magasins de Leningrad sont privatisés.** – Selon le quotidien soviétique les *Izvestia*, le conseil municipal de Leningrad a privatisé quatre magasins d'Etat, les vendant au plus offrant lors d'une émission de télévision. Cette vente aux enchères a duré vingt minutes et a rapporté 3,5 millions de roubles (10 millions de francs environ au taux de change commercial). Le maire de Leningrad, M. Anatoly Sobchak, a d'autre part indiqué que la privatisation de logements de la ville, la deuxième en importance du pays, commencerait le 16 avril. – *(AFP.)*

□ **La Chine vieillit vite.** – Selon *le Quotidien du peuple* de Pékin, la Chine comptait lors du dernier recensement de la population, en juillet 1990, 100 millions de personnes âgées de plus de soixante ans, soit 8,8 % de sa population totale. La proportion devrait dépasser 10 % en l'an 2000 et atteindre 19,3 % en 2025 avec 280 millions de personnes. Ce vieillissement, conséquence de la réduction des naissances, va entraîner une charge croissante pour les personnes actives : on compterait en 2025 une personne de plus de soixante ans pour trois actives, contre une pour sept aujourd'hui et une pour six en l'an 2000. – *(AFP.)*

□ **Contrat de 300 millions de francs pour Bouygues au Nigéria.** – Bouygues Nigeria Limited (BNL) vient de signer un contrat d'environ 300 millions de francs pour la réalisation du siège social de l'United Bank of Africa à Lagos (Nigéria), a annoncé le 4 avril un communiqué de la maison mère, le groupe Bouygues. Ce contrat comprend la construction, dans le quartier de Marina, d'une tour de vingt-cinq niveaux, composée essentiellement de bureaux et équipée d'un héliport. Les travaux devraient durer deux ans et demi.

□ **Le pont-tunnel du Grand Belt retardé.** – L'ouverture du pont-tunnel danois du Grand Belt, qui reliera l'île de Seeland (et la capitale, Copenhague) au continent va être repoussée de l'automne 1993 au printemps 1994 (pour les trains) et de 1996 à 1997 pour les automobiles, a annoncé jeudi 4 avril le président de la société constructrice, la société publique A/S. Ce délai est dû aux difficultés rencontrées dans le forage du tunnel ferroviaire, qui a treize mois de retard. D'autre part, le coût des travaux va atteindre 19 milliards de couronnes danoises (environ 16,8 milliards de francs) au lieu des 17,85 milliards prévus au départ, en raison du choix d'un pont pour la partie est du lien fixe, selon le PDG de A/S, qui demande une « rallonge » d'un milliard de couronnes à l'Etat.

□ **Deutsche Bundesbahn et Stinnes veulent créer un grand groupe de transports internationaux.** – La Deutsche Bundesbahn (DB, chemins de fer allemands) a annoncé jeudi 4 avril son intention de créer avec la société Stinnes AG (filiale de Veba) un grand groupe de transports internationaux employant 20 000 personnes. Pour y parvenir, les deux groupes envisagent la fusion de deux de leurs filiales respectives, les transports Schenker et les transports Rhenus-Wiecbelt, fusion encore soumise au feu vert des autorités. Le groupe né de cette fusion réaliserait un chiffre d'affaires d'environ 11 milliards de deutschemarks (plus de 37 milliards de francs), dont 8 milliards sont à mettre sur le compte de Schenker.

NEW-YORK, 4 avril ⬇

Marché indécis

Après le repli enregistré mercredi, la Bourse de New-York s'est montrée très indécise jeudi en attendant la publication des statistiques sur le chômage aux Etats-Unis pour mars.

L'indice Dow Jones des valeurs-vedettes a clôturé à 2 924,50, en baisse de 2,23 points (0,08 %). Quelque 199 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse dans un rapport d'environ 3 contre 2.

Les investisseurs commencent à douter de la reprise économique américaine qui, en principe, aurait dû être initiée par la fin de la guerre au Proche-Orient. Or, selon des statistiques du département du travail publiées jeudi 4 avril, le nombre des demandeurs d'emploi durant la troisième semaine de mars a atteint son niveau le plus élevé depuis huit ans. Les taux d'intérêt à long terme ont nettement reculé après cette annonce. Les analystes doutent toutefois que la Réserve fédérale assouplisse sa politique de crédit dans l'immédiat.

Sur le marché obligataire, les taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, sont tombés à 8,17 % jeudi en fin d'après-midi, contre 8,24 % mercredi soir.

VALEURS	Cours du 3 avril	Cours du 4 avril
Alcoa	65 1/2	65 1/8
ATT	34 5/8	34 3/8
Boeing	47 1/2	48 1/8
Chase Manhattan Bank	18 5/8	17
Du Pont de Nemours	38 3/8	38 1/4
Eastman Kodak	42 1/4	42 5/8
Exxon	58	57 1/2
Ford	32 1/8	31 5/8
General Electric	71 1/4	71 7/8
General Motors	38 3/8	37 7/8
Goodyear	23 3/4	23 1/4
IBM	113 1/8	113 1/2
ITT	58	58 7/8
Mobil Oil	64 3/8	64 5/8
Pfizer	67 1/2	67 5/8
Schlumberger	57 1/4	57
Texaco	63 7/8	63 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	147 1/8	148 1/4
Union Carbide	17 1/8	17 1/4
USX	31	31 1/8
Westinghouse	29 3/8	28 7/8
Xerox Corp.	68 3/8	68 1/8

LONDRES, 4 avril ⬆

Toujours plus haut

Les valeurs ont terminé la séance de jeudi en légère hausse au Stock Echange de Londres. L'indice Footsie des cent grandes valeurs s'est apprécié de 5,4 points, soit un gain de 0,2 % à 2 524,5, battant ainsi son précédent record datant de la veille. Le volume des échanges s'est légèrement contracté, passant de 697,7 millions de titres mercredi à 626,2 millions.

Après avoir inscrit un « plus haut » absolu au cours de la séance à 2 544,7 points, l'indice Footsie a réduit sensiblement ses gains, affecté par l'ouverture en baisse de Wall Street. L'annonce du maintien des taux d'intérêt allemands à leurs niveaux actuels, alors que le marché craignait une hausse destinée à soutenir le deutschemark, n'a pas réussi à redynamiser la tendance.

Les groupes de distribution alimentaire, les magasins, les brasseries, les compagnies d'eau et d'électricité ont progressé tandis que les banques, les pétrolières, les assurances et les chimiques ont été irrégulières.

VALEURS	Cours du 4 avril	Cours du 5 avril
Akai	800	781
Bridgestone	1 180	1 150
Canon	1 600	1 600
Fuji Bank	2 840	2 670
Honda Motors	1 520	1 490
Matsushita Electric	1 780	1 750
Mitsubishi Heavy	809	815
Sony Corp.	8 650	8 680
Toyota Motors	1 880	1 850

PARIS, 4 avril ⬇

Prises de bénéfices

Après neuf séances de hausse contrastée et, malgré tout, près de 5 % de gains, la Bourse de Paris a un peu fléchi, jeudi, sous le poids des ventes bénéficiaires. En retrait de 0,31 % dès les premiers échanges, les valeurs françaises ont évolué au cours de la matinée sans adopter de réelle orientation. Ainsi, à l'issue d'une heure d'échanges, l'indice CAC 40 s'inscrivait en hausse de près de 0,3 % avant de replonger à nouveau dans le rouge, une demi-heure plus tard. En fin de matinée, la tendance était plus clairement définie : l'indicateur abandonnait plus de 0,4 %. Plus tard dans l'après-midi, peu avant l'ouverture de Wall Street, le mouvement de baisse se poursuivait, atteignant 0,6 %. A la clôture, les valeurs françaises s'inscrivaient en recul de 0,85 %.

A l'évidence, les opérateurs ne sont pas friands de risques, après la hausse sensible de ces dernières semaines, ils ont jugé prudent de prendre leur bénéfice. Ces ventes bénéficiaires ont principalement affecté des valeurs comme Peugeot, qui s'était apprécié de 1,2 % mercredi en clôture, ou Alcatel Alsthom. En revanche, la Générale occidentale, qui est revenue à la cotation jeudi, a gagné 16,2 % sous l'effet d'opérations d'arbitrages. Cette vive progression est la conséquence directe de la parité retenue dans l'opération de fusion-absorption d'Alcatel Alsthom sur la Générale occidentale (4 titres Alcatel Alsthom contre 3 titres Générale occidentale). Notons aussi, pour cette séance, la suspension, décidée par la Société des Bourses françaises, de la cotation des titres ELM-Leblanc sur le marché au comptant et ce jusqu'à nouvel avis (lire nos informations ci-contre).

TOKYO, 5 avril ⬆

Bien orientée

Après un début de journée placée sous le signe des prises de bénéfice, la Bourse de Tokyo s'est ressaisie, terminant la journée de vendredi sur un gain de 0,3 %, selon l'indice Nikkei. Ce dernier atteint le niveau des 26 787,33 yens, soit une hausse de 77,52 yens.

A Tokyo comme sur les autres places financières, les opérateurs attendaient la publication des chiffres du chômage américain pour mars, qui seront connus ce vendredi 5 avril. Ils ont donc limité leurs interventions.

Le volume des transactions du matin atteignait quelque 250 millions de titres, contre 300 millions jeudi matin et 480 millions pour l'ensemble de la journée.

FAITS ET RÉSULTATS

□ **CMB-Packaging s'impose la rigueur en 1991.** – MB-Packaging, leader européen de l'emballage, issu de la fusion en avril 1989 du français Carnaud et du britannique Metal Box, vivra à l'heure de la rigueur en 1991. En présentant ses résultats pour 1990, le président du groupe M. Jean-Marie Descarpentries a annoncé jeudi 4 avril, la pause dans les investissements et les opérations de croissance externe. Arrêté à 1,02 milliard de francs, le bénéfice net (part du groupe) de CMB-Packaging a enregistré une baisse de 13,9 % en 1990. Hors éléments exceptionnels, le recul du résultat est encore plus sensible à 24 %. Ces performances plutôt médiocres vont inciter le groupe à poursuivre des efforts de restructuration déjà engagés au cours de l'année dernière et qui se sont soldés par le départ de plus de 4700 salariés (soit environ 13 % des effectifs totaux). Le chiffre d'affaires du groupe est en légère hausse à 24,4 milliards de francs.

□ **Essilor : baisse de 38 % du bénéfice.** – Le leader mondial des verres correcteurs, Essilor, a annoncé jeudi 4 avril une baisse de 38 % de son bénéfice net consolidé à 196 millions de francs en 1990, contre 315 millions de francs en 1989. Le communiqué du groupe précise que les résultats 1990 intègrent une provision exceptionnelle de 12 millions de francs pour réduction d'effectifs. Essilor explique que le ralentissement économique et une « pression concurrentielle accrue » se sont conjugués à « la poursuite de l'effort de recherche et de développement », et au renforcement des structures commerciales pour faire chuter le résultat. Le chiffre d'affaires s'est établi pour sa part à 4,98 milliards de francs, en hausse de 6 %.

□ **La Radiotechnique : perte de 364 millions de francs.** – La Radiotechnique (groupe Philips) a annoncé jeudi 4 avril, un résultat net consolidé pour 1990 en perte de 364 millions de francs. Le résultat net part du groupe, déficitaire lui aussi, se traduit par une perte de 291 millions de francs en 1990, contre 63,4 millions de francs lors du précédent exercice. Ces pertes ressortent pour l'essentiel de la constitution, pour la filiale Philips électronique grand public, de provisions exceptionnelles pour cause de restructuration, d'un montant de 532 millions de francs. Durant la période, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 9,14 milliards de francs, en augmentation de 7,4 % par rapport à 1989.

□ **Le hollandais Vendex veut vendre sa partipation dans les grands magasins américains Dillard.** – Le groupe familial néerlandais Vendex a l'intention de vendre les 25 % que sa filiale américaine Vendamerica détient dans le capital des grands magasins Dillard, basés dans l'Arkansas. Le prix escompté atteindrait 891 millions de dollars (environ 4,9 milliards de francs). Le groupe néerlandais, qui a vendu en février six de ses 23 grands magasins brésiliens et cherche des acquéreurs pour le reste, souhaite replier ses activités vers l'Europe, tout en allégeant la charge financière de ses dettes à court terme (2,2 milliards de florins, soit environ 6,6 milliards de francs) et à long terme (1,9 milliard de florins). Dillard exploite 186 grands magasins au sud des Etats-Unis.

□ **Kuwait Airways reprend ses vols de Londres.** – La compagnie koweïtienne Kuwait Airways a repris jeudi 4 avril ses vols à partir de Londres, sur un trajet New-York - Le Caire - Bahreïn - Bombay. Bahrein servira de quartier général des opérations à la compagnie, qui s'était installée au Caire pendant le conflit du Golfe, en attendant la remise en état des installations de Koweït-Ville.

□ **Benetton : 133 milliards de lires de bénéfices.** – Le groupe de prêt à porter Benetton a réalisé en 1990 un bénéfice net de 133 milliards de lires en 1990 (572 millions de francs), a indiqué la société italienne à l'issue d'une réunion de son conseil d'administration. Le chiffre d'affaires consolidé a atteint 2 060 milliards de lires (11,1 milliards de francs), soit 24 % de plus qu'en 1989. Avec 6 300 magasins répartis dans une centaine de pays dont le Japon, sur lequel un effort important a été réalisé en 1990, le groupe est solidement implanté à l'étranger. Un effort a notamment été fait en 1990 à destination du Japon. Par ailleurs, Benetton a annoncé avoir investi 12 millions de dollars pour la création d'une usine de tissus au Brésil et un projet de 18 millions de dollars pour une autre usine qui produira également les tissus utilisés pour les vêtements Benetton.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	3770	3770	Guinotil	971	971
Amault Associes	280	280	I.C.C.	258	....
Asystel	105	....	IDIA	305	312
B.A.C.	157	....	Idianova	132	....
Bque Vernes (ex BICM)	865	886	Immob. Hôtelière	890	885
Boiron (Ly)	385	381	I.P.B.M.	100	100
Boisset (Lyon)	210 10	....	Loca Investis.	277	280
C.A.L.-de-Fr. (C.C.I.)	1110	1111	Locamic	94	....
Calberson	432	....	Mazra Comm.	148 80	148
Cardif	580	....	Molex	151	....
C.E.G.E.P.	175	....	Presbourg	84 90	84 80
C.F.P.I.	315	305 80	Prob./Filipacchi	366	360 50
C.N.I.M.	915	919	Razel	800	....
Codetour	279 50	....	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	298	....
Conforama	919	920	St-H. Meagnon	184 10	....
Crelks	260	292 40 d	Select Invest (Ly)	102	....
Dauphin	465	....	Seribo	485	....
Delmas	900	....	S.M.T. Goupil	134	132
Demachy Worms Cie	400	....	Sopra	262 80	268
Desquenne et Giral	296	295	TF1	310	310
Devanley	1070	....	Thermador H. (Ly)	280	280
Deville	398	....	Unilog	200	....
Dollfus	145	....	Viel et Cie	112	112
Editions Belfond	261	266	Y. St-Laurent Groupe	788	782
Europ. Propulsion	370	....			
Finacor	126	....			
Frankoparis	148	....			
GFF (group.fon.f.)	314 80	313			
Grand Livre	380	....			
Gravograph	214 80	215			
Groupe Origny	661	670			

LA BOURSE SUR MINITEL
36-15 TAPEZ LE MONDE

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 4 avril 1991
Nombre de contrats : 61 547.

COURS	ECHEANCES		
	Juin 91	Sept. 91	Dec. 91
Dernier	105,68	105,40	105,34
Precedent	105,56	105,54	105,50

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Juin 91	Sept. 91	Juin 91	Sept. 91
104	1,78	–	0,36	0,87

CAC 40 A TERME

Volume : 8 366. (MATIF)

COURS	Avril	Mai	Juin
Dernier	1 849	1 870	1 856
Precedent	1 864	1 881	1 874

CHANGES

Dollar : 5,6545 =

Le dollar a poursuivi sa baisse vendredi à Tokyo, dans l'attente de statistiques américaines, cédant 1,15 yen à 136,30 yens à la clôture contre 137,45 yens jeudi. A Paris, en revanche, le billet vert était en très légère progression à 5,6545 F, vendredi au cours des premiers échanges entre banques, contre 5,6530 F à la clôture des échanges interbancaires de jeudi et 5,7005 F au fixing du même jour.

FRANCFORT	4 avril	5 avril
Dollar (en DM)	1,6710	1,6690
TOKYO	4 avril	5 avril
Dollar (en yens)	137,45	136,30

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (5 avril) : 9 3/8-1/2 %
New-York (4 avril) : 5 3/4 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 28-12-90)

	3 avril	4 avril
Valeurs françaises	128,40	128,08
Valeurs étrangères	113,10	113,40
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	489,89	491,21
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 851,89	1 836,21

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	3 avril	4 avril
Industrielles	2 926,73	2 924,50

LONDRES (indice « Financial Times »)

	3 avril	4 avril
100 valeurs	2 519,10	2 524,50
30 valeurs	2 014,20	2 007,20
Mines d'or	137,40	138,50
Fonds d'Etat	95,35	95,65

FRANCFORT

	3 avril	4 avril
Dax	1 577,50	1 571,97

TOKYO

	4 avril	5 avril
Nikkei Dow Jones	26 689,81	26 767,33
Indice général	2 007,48	2 015,60

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. +	ou dép. –	Rep. +	ou dép. –	Rep. +	ou dép. –
$ E.-U.	5,6490	5,6530	+ 153	+ 163	+ 303	+ 323	+ 845	+ 885
$ can.	4,8850	4,8906	– 13	+ 1	– 29	– 4	– 8	+ 46
Yen (100)	4,1476	4,1520	+ 48	+ 57	+ 100	+ 118	+ 372	+ 404
DM	3,3847	3,3891	+ 4	+ 20	+ 7	+ 29	– 1	+ 42
Florin	3,0040	3,0069	+ 4	+ 12	+ 5	+ 20	+ 10	+ 40
FB (100)	16,4500	16,4670	+ 30	+ 80	+ 0	+ 100	– 10	+ 250
FS	4,0249	4,0307	+ 26	+ 41	+ 49	+ 75	+ 227	+ 269
L (1 000)	4,5501	4,5570	– 93	– 67	– 181	– 148	– 497	– 443
£	10,0850	10,0960	– 230	– 210	– 490	– 440	– 1060	– 970

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U	6 1/16	6 5/16	6 1/8	6 1/4	6 1/8	6 1/4	6 5/16	6 7/16
Yen	8	8 1/4	8	8 1/8	7 7/8	8	7 9/16	7 11/16
DM	8 11/16	8 15/16	9	9 1/8	9 1/16	9 3/16	9 1/4	9 3/8
Florin	9 1/16	9 5/16	9 1/16	9 3/16	9 1/8	9 1/4	9 3/16	9 5/16
FB (100)	9	9 3/8	9 3/16	9 7/16	9 1/4	9 1/2	9 3/8	9 5/8
FS	8 3/8	8 5/8	8 9/16	8 11/16	8 1/2	8 5/8	8 1/4	8 3/8
Lit (100)	11	12	11 1/2	12	11 3/8	11 7/8	11 3/8	11 7/8
£	12 3/16	12 7/16	12 3/8	12 1/2	12 5/16	12 7/16	11 3/4	11 7/8
Franc	9 5/16	9 9/16	9 5/16	9 7/16	9 5/16	9 7/16	9 3/8	9 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Le Monde – RTL
ENTREPRISES
à 22h15 sur RTL
Vendredi 5 avril
Jacques Maillot,
PDG de Nouvelles frontières.
Lundi 8 avril
Daniel Tribouillard,
PDG de la société Léonard.

MARCHÉS FINANCIERS

Cours relevés à 10 h 13

BOURSE DU 5 AVRIL

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
3800	C.N.E.3%	3910	....	....	....
995	B.N.P. T.P.	995	950	950	+2.70
920	Cr.Lyon. T.P.	916	....	....	....
1370	Rentak T.P.	1340	1340	1340	....
1551	Rhone Pout. T.P.	1688	....	....	....
1126	Saint Gobain T.P.	1120	1122	1122	+0.18
984	Thomson T.P.	997	997	997	....
770	ADIDIR	816	802	800	+1.72
688	Air Liquide	722	722	722	....
800	Alcatel-Alsthom	808	802	802	+0.33
1650	Ale.Saponia	1635	....	....	....
450	ALSPI	422	426	426	+0.71
2080	Arjom. Privat	2150	2131	2150	....
540	ASF Sté Centrale	539	540	540	+0.19
1120	Aux. Entrepr.	1110	1108	1100	-0.90
230	Avenir H. Milde.	245	244.90	244.90	-0.04
1120	Axa Ipc Cie Mult.	1145	1145	1145	....
235	Axa Mid Axa	268	265	254.20	-0.94
230	Bdpa	212.50	....	....	....
147	Bail-Equipem.	140	140	140	....
920	Bail Investim.	880	880	880	-1.12
475	Bancaire	502	495	495.10	-1.37
850	Bazar H.-V.	700	697	697	-0.43
898	Beghin-Say	705	695	695	-1.42
1200	Berger Bl.	1200	....	....	....
380	Bernard Finan.	369	369	369	....
700	Bic	778	778	778	+0.39
970	B.L.P.	980	....	....	....
340	BIS	345.50	345	345	-0.14
305	B.N.P (D)	299	299	309	....
670	Bollore Tech.	909	909	909	+3.08
2420	Bongrain	2888	2748	2748	....
786	Bon-Marché	806	806	806	+1.17
576	Bouygues	899	806	806	+1.60
121	BP France	125	943	127	+0.80
795	BSN	940	943	945	-0.10
920	Canal Plus	987	990	986	-0.95
380	Cap Gem. S.	418	414	414	+0.35
3400	Carrefour	3732	3745	3745	+1.31
134	Casino	146.10	146.90	147	+1.11
98	Casino ADP	99.40	100.50	100.50	-0.17
1100	Castorama D.I.	1180	1188	1188	-0.58
185	C.C.F.	178.50	178	177.50	....
73	CDMC Ly.	79	....	....	-2.20
345	C.D.M.E.	348	340	340	+0.30
335	C.E.G.I.D.	328	335	332	+0.30
235	Cerabeur (Ny)	242	242	242	+0.20
466	C.E.P. Comm.	489	490	490	+0.07
138	Cerus	139.50	138.80	136.60	-0.15
650	Cerus	661	680	680	-1.55
366	CF Int.	373	367.20	367.20	+0.28
355	Cgi Info	383	394	394	+0.44
1100	C.G.I.P.	1130	1135	1126	....
520	CGP	600	....	....	+1.35
786	Chargeurs S.A.	813	814	824	....
575	CICA (B)	570	....	....	+7.88
1200	Clinatec Inter.	1227	435	440	-0.20
480	Club Mediter.	488	....	488	-0.63
132	CMB Packa.	142.80	141.90	141.90	-0.10
105	Colacal	105.10	105	105	+1.42
530	Colas	565	573	573	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
220	Cpt. Europ.	216	219	218	+0.46
1150	Compt Mod.	1202	1210	1210	+0.67
147	Concept S.A.	150	....	....	....
280	CPR (Fonc Rés.)	285.80	282	282	-1.38
1010	Créd. Foncier	1062	1070	1070	-0.28
850	Cr Lyon.(Cl)	676	671	671	-0.58
1200	Crois Wat.	1205	1200	1200	-0.41
225	CSEE	255	251	251	-1.57
1910	Dassat	1970	1930	1970	....
425	Dassault Aviation	501	501	501	....
187	Dassault Electr.	216	212	216	....
1580	De Dietrich	1637	1627	1627	-0.61
205	Dériv.P.C.C.E.S.	208	....	....	....
270	Dériv.V.Sud-Est	271	....	....	-0.30
375	DMC	386.20	386	386	+0.25
3910	Docks France	4052	4072	4072	+0.48
2480	Eaux (Gle)	2694	2700	2707	-0.63
895	E.R.F.	800	785	795	-1.27
375	Ecia	385	388	395	....
215	Elf Aquitaine	350	358	358	+0.21
230	Emp-Elf (Certif.)	234.50	236	235	-4.36
395	Essilor	395	375	373	-1.46
205	Eurafr.Inv.(CP)	205	205	203	+0.29
680	Euro	686	709	700	-0.85
1750	Eurolacaze	1790	1743	1735	+1.01
845	Eurotunnel	895	885	885	....
113	Eurotunnelunit	119.80	120	120	-0.26
3980	Eurocrédit	4197	1140	1140	+2.71
1180	Europe 1	1143	50.60	51.10	....
49	Eurotunnel	49.75	....	....	+0.38
1340	Exor	1460	....	....	....
1330	Facom	1275	1276	1280	-1.35
153	Finacor	152	152	152	+1.33
235	Finel	222	219	219	....
1800	Fromager. Bel	2250	2260	2260	-0.65
1780	Gal.Lafayette	1800	....	....	+1.70
400	G.A.N.	1820	1820	1810	-0.29
1300	Gascogne (B	405.10	412	412	....
735	Gaz et Eaux	1398	1382	1382	-0.10
460	Geophysique	701	....	....	+0.30
615	Gerland Ly	478.50	476	478	+2.10
4200	Groupe Cid.	658	660	660	-0.72
415	GTM-Entrep.	442.30	435	433	-0.44
1190	Guyenne-Gas.	1250	1241	1241	-0.16
200	Hachette	225	224	224	-1.15
495	Havas	562	561	561	+1.99
1200	Havas (Lic)	557	557	557	-1.05
550	Hachette-Fili.	1310	1295	1295	-0.30
280	Imétal	340	340	340	+0.25
146	Immob. Phénix	179.50	178	179	+0.48
73	Ingénico	76	75.20	75.20	-0.63
4020	Inst. Mérieux	4716	4700	4700	-1.27
460	Interbail	470	472.90	472.90	+0.62
1280	Intertechnique	1160	1110	1110	-4.31
720	J. Lefebvre	805	804	804	-0.12
760	Klépierre	700	719	719	+1.43
715	Labinal	740	740	740	....
2510	Lab. Bellon	2666	2650	2660	+3.31

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
395	Lafarge	409	409	403	+0.25
410	Lebon	398.90	399	393	-2.23
3250	Legrand	3795	3795	3795	....
1960	Legrand (DP)	1900	....	....	....
575	Legris Industries	596	595	595	+0.17
440	Locafrance	469.80	464.90	464.90	+0.09
730	Logedia	758	732	732	-3.05
3950	Lyonnaise	3852	3860	3855	-0.12
595	L.V.M.H.	625	630	630	+0.16
172	Lyon Eaux-Dumez	176	178	178	+1.14
330	Mar. Wendel	326	....	....	....
275	Maurel	275.50	281	281	+2.00
525	Marie-Cant.	533	525	525	+0.38
105	Matériaux Ly.	109	109	109	....
100	Métrologie In.	103.40	103	103	-0.39
85	Michelin	90	89.15	89.50	-0.56
90	Mét. Bl. Sa	85.50	95	95	-0.52
240	Min. Salang (Ms)	230	....	....	....
123	MMB	129.80	130	130	+0.93
103	Moulinex	115	115.50	115.50	+0.43
1390	Navig. Mixte	1400	1405	1405	+0.36
133	Nord-Est	133.50	136	136	+1.67
360	Nordon (Ny)	351	....	....	....
885	Nouv. Galeries	905	....	....	....
1800	Occid. (Gle)	786	785	799	+0.38
280	Oem. f. Para.	1694	1655	1685	-2.30
485	Olipar	303	....	....	....
1305	Orbal	543	541	543	....
165	Parfinance	471	....	....	....
330	Parisien	1250	1300	1300	+0.78
475	Pathé Cinéma	171.90	171	171	-0.52
1050	Pathé Ciném.	355.50	355.50	355.50	....
585	Pechelbronn	540	540	540	....
375	Pechiney Int.	1232	....	....	....
500	Pechiney (CP)	571	571	570	-0.18
695	Penhoet	360	360	360	....
2000	Penaud Ricard	392	....	....	....
340	Peugeot	522	525	523	+0.19
3410	Pinault	424	424	423	-0.24
335	Pinaud-Otm.	675	672	672	-0.44
320	Poliet	2030	2020	2020	-0.49
70	Primagaz	383	361.10	361.10	-0.52
2140	Promodès	3600	3630	3630	+0.83
3600	Radiotechn.	263	262	262	-0.38
197	Radoute (Lat.	353	349	349	-1.13
1500	Rémy et Associés	331	339	336	+2.42
405	R. Poulenc CP	71.90	71.10	71	-1.25
1500	Rohrer Financ.	2150	2150	2150	....
1600	Rochefort Ld.	3520	3520	3540	+0.57
1600	Roussel Uclaf	192	....	....	....
1500	R. Ingd.Ly *	1600	1600	1618	+1.13
1500	Sade (Ny)	450.50	452.80	453.10	+0.98
1500	Sagem	1420	1429	1430	+0.70
1500	Saint Gobain	1595	1599	1599	+0.25
1500	Saint Louis	408	405	405	-0.74
1500	Salvepar Ly.	920	923	930	+1.08
1700	Salvepar (Ny)	1850	1780	1780	-3.78
275	Sanofi	289.90	....	....	....
1500	SAT	....	....	....	....
1500	Sect. Chic	....	....	....	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
1420	Saupiquet (Ns)	1550	....	....	....
735	Schneider	787	795	795	+1.02
17	SCOA	19.70	19.50	19.50	-1.02
1410	SEB	1650	1555	1555	+0.32
445	Sefimag	450.10	451.50	451.50	+0.31
420	Sextant A.	517	512	515	-0.39
1360	SFIM	1065	1065	1065	....
245	S.G.E.	248.80	249	249	+0.97
545	Simco	539	540	540	+0.19
700	St. Rossignol	700	700	700	....
1575	Sligos	1092	1085	1085	+0.27
400	Société Gén.	425.10	426	426	+0.21
112	Sinetcom	108	108	108	....
170	Sodeb.	176	178	178	+1.14
1460	Sodet.	740	735	735	-0.68
1320	Sogeparf (My)	83.20	83.20	83.20	....
680	Sogeparc	429	429	429	....
545	Sopra-Attn.	1631	1620	1621	-0.81
1080	Source Perrier	1538	1532	1532	-0.39
735	Soure	712	691	691	-2.95
335	SPEP	453	452.10	455	+0.44
1080	Spie-Batignol	553	551	551	-0.29
735	Sprior	1030	1030	1030	+0.44
1080	Suez	341	343	342.50	+0.27
1080	Sylvachaux	750	752	762	+0.40
118	Tarkett CSF	146.50	145	145	-1.02
260	Total	713	710	710	-0.42
540	- (certif.)	125.30	126.40	126.10	+0.64
265	Trafilur Fin.	254	....	....	....
540	U.A.P.	581	580	585	+0.69
900	U.F.B Locab.	270	272	270	....
590	U.I.C.	886	895	885	-0.11
790	U.I.F.	570	574	574	+0.70
725	U.I.S.	786	799	799	+1.78
161	Unibail	745	730	730	-2.01
400	U.C.B.	433	422.10	425	+0.95
295	Vallourec	319	317	317	-0.63
396	Via Banque	380	382	382	+0.53
1168	Zodiac	1364	1350	1350	+0.51
1270	Bl Gabon	1270	1261	1270	-1.05
142	Aeroc.	146	....	....	....
151	Amer. Express	170	....	....	....
170	A.T.T.	199.50	....	....	....
191	Anglo Amer.C	165.70	....	....	....
345	Aregold	334	....	....	....
205	Banco Santander	313	....	....	....
910	B.A.S.F.	810	....	....	....
66	Bayer	823	....	....	....
125	Befitelfont	87.60	....	....	....
2100	Chase Manh.	94.95	....	....	....
1100	De Beers	128.10	....	....	....
55	Deutsche Bank	2130	....	....	....
200	Dresdner Bank	1220	....	....	....
245	Driefontein	55.80	....	....	....
17.50	Du Pont-Nem.	217	....	....	....
	Eastman Kodak	242	....	....	....
	East Rand	16.50	....	....	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
48	Echo Bay	50.40	....	....	....
210	Escaut&s.	220	....	....	....
193	Evecom	201.50	....	....	....
310	Evrcin Corp.	329	....	....	....
160	Ford Motor	194	....	....	....
36	Freegold	33.90	....	....	....
19	Gencor	18.90	....	....	....
375	Gén. Elect.	408	....	....	....
215	Gén. Motors	220.50	....	....	....
380	Gén. Belgique	378	....	....	....
74	Gd. Metropol	82.10	....	....	....
83	Geamsa	92.60	....	....	....
23	Hanson PLC	23.40	....	....	....
250	Hennessy Gold	31	....	....	....
92	Hewlett Packard	287	....	....	....
825	Hitachi	82	....	....	....
92	Hoechst	831	....	....	....
105	Homestak	94	....	....	....
695	Imp. Chemical	109.80	....	....	....
310	I.B.M.	644	....	....	....
165	I.T.T.	233	....	....	....
73	Ito Yokado	191.30	....	....	....
15.50	Matsushita	74	....	....	....
195	Maxwell	17.95	....	....	....
565	Mc Donald's	196	....	....	....
480	Merck	617	....	....	....
350	Minnesota M.	309	....	....	....
250	Mobil corp.	365	....	....	....
31900	Morgan J.P.	274.50	....	....	....
159	Nestlé	34050	....	....	....
83	Norsk Hydro	164.20	....	....	....
1850	Pétrofina	82.80	....	....	....
370	Philip Morris	1876	....	....	....
80	Philips	389	....	....	....
79	Placer Dome	89.50	....	....	....
280	Quilmes	82	....	....	....
17.50	Randfontein	300	....	....	....
435	Royal Dutch	16.90	....	....	....
53	R.T.Z.	445	....	....	....
2.08	Saint A Saatch.	57.80	....	....	....
40	St Helena	2.08	....	....	....
340	Schlumberger	38.40	....	....	....
48	Shell transp.	328.90	....	....	....
2020	Siemens	49.40	....	....	....
83	Siemens Nixdorf	1983	....	....	....
23	Sony	870	....	....	....
885	Sumitomo Bank	279	....	....	....
275	T.D.K.	98	....	....	....
83	Telefonica	231.90	....	....	....
220	Toshiba	55	....	....	....
54	Unilever	35.20	....	....	....
35	Usi. Tecno	485.50	....	....	....
315	Vest Rietfo.	277.50	....	....	....
265	Volvo	320	....	....	....
83	West. Deep	303	....	....	....
152	Xerox Corp.	146	....	....	....
310	Yamanouchi	331.90	....	....	....
133	Zambia Cop.	128	....	....	....
1.70		1.83	....	....	....

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	....	7.84
Emp.Etat 9,8%78	....	7.16
10,80% 78/94	....	8.30
Emp.Etat 13,4%83	108.94	3.85
Emp.Etat 12,2% 84	....	5.98
Emp.Etat 11% 85	110.45	1.29
10,20% nom 86	104.65	0.67
OAT 10% 5/2000	106	8.57
OAT 9,8% 1/1998	104.85	3.05
OAT 9,8% 1/1998	103.20	1.74
ORT 10,30% 1998	....	....
PTT 11,2% 85	106.05	-3.81
CFF 10,30% 86	....	1.90
CFF 10,25% nov 90	....	0.68
CNA 10 % 1979	....	1.11
CNB Bques 5000F	....	2.63
CNB Paribas 5000F	....	2.63
CNB Suez 5000F	....	2.63
CNE 11,5% 85	102.40	8.67
CNI 1/82 5000F	....	2.63
CNT 9 % 86	98	8.05
CRH 10,90% déc.85	106.25	2.58
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	961	....
Cesa	....	....
Alcatel 8 % janv. 89	581	....
Ly. Eaux cv 6,5%	814	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours

Actions

Agache (ex Sn.)	1020	1039
Applications Hydr.	1441	....
Arbel	820	820
Bates C.Monaco	1250	1255
B.Hypoth.Europ.	357.20	....
B.N.P. Intercont.	283	276.30
Beghin-Say (C.I)	551	....
Bénédictine	3610	....
Bidermann Internat.	515	....
Blenzy Ouest	3260	3216 o
B.T.P.	75	74.20
Cambodge	730	751
Carbone Lorraine	735	750
Cave Poulain	14	14.05
C.E.G.F (Frigor.)	415	414.50
Centenaire Blenzy	525	515
Cerabati	98	....
Champex Ny	138.80	138
CIC (CP)	187	187

VALEURS	Coura préc.	Dernier cours
C.I.M.	925	....
C.I.T.R.A.M. (B)	2805	....
Colimeg	256	....
Cogit	380.10	380.10
Comiphos	600	....
Cie Industrielle	4600	4530
Cpt Lyon.Alemand	420	414.20
Concorde	885	....
Constr. Mét. Prov.	33.30	32 o
Crédit Gén. Ind.	345	....
Cr Universal (Cie)	718	715
Crédirel	126	126
Darbley	700	....
Degremont	1810	1819
Delalande	1930	....
Delmas Vieljeux	3850	....
Didot Bottin	1128	1070
Eaux Bassin Vichy	2520	....
Eaux Vittel	994	....
Ecia	299.70	300
Electro-Finan.	774	....
Electro-Banque	359	360
Ent.Mag. Paris	4000	....
Etex (ex Essmid)	1872	1885
Finalens	280	282
F.I.P.P.	135	136
F.M.A.C.	1690	1700
Fonc.Lyonnaise	665	....
Foncin	920	....
Fougerolle	530	....
France I.A.R.D.	818	820
France SA (Ls)	791	....
From. Paul-Renard	1805	....
Gaumont	2500	....
Genefim	985	985
Gévelot	312	....
G.F.C.	571	....
G.F.I.I.	395	395.50
Grds Moulins Paris	285	285
Groupe Victoire	1240	....
G.T.I (Transport)	1280	1250
Ionnebail	518	....
Immobosque	394.50	....
Im. Marseillaise	754	....
Immo. Plaine-Monceau	5800	5830
Immorica	380	385
Invest. (Ste Cie.)	454	454
Lambert Frères	3010	....
Lille Bonnières	484	....
Loca-Expansion	1582	1562
Locafinancière	285	....
Locamd	480	480
Louis Vuitton	199	....
Louvre	707	707
Lucia	3702	3750
Machines Bull	1780	1785
Mag. Uniprix	45.20	....
	192	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Magnest	618	....
Métal Déployé	580	....
Moss	120	121
Navigation (Nle)	212	212
Oyonnax	316	320
Orénl (Cl)	278	....
Oxigny-Desvroise	1000	....
Palais Nouveauté	1008	1038
Pelaut Marmont	625	....
Perfinance	190	....
Parfums (CP)	650	648
Paris France	208	....
Paris Orléans	240	241.10
Parrhesa Invest.	339	340
Pathé Cinéma	732	....
Piper Heidsieck	1855	....
Porcher	630	573 d
Promodès (Cl.)	1137	....
Publicis	701	....
Rochefortaise	113.60	....
Rossio	301	300.10
Rougier	485	....
S.A.C.E.R.	490	483.10
S.A.F.A.A.	300	....
S.A.F.I.C Alex.	249	211.50o
SAFT	1337	....
Sagi	298	295
Saint Dominique (F.)	139	139.80
Salins du Midi	655	665
Savoisienne M.	157	....
S.C.A.C.	780	783
Seaulle Maubeuge	395	....
S.Eaut.Part. (M)	153.50	....
Silic	656	663
Sinvim	336	336
S.I.P.H.	340	....
S.M.C.I.	324	....
Sobl	556	550
Sofib	456	....
Sofical	1190	....
Sofilam (ex Satam)	85	....
Sofingi	1450	....
Sophia-Bail	425.10	....
Sopagri	185	186
Soudure Autogène	960	960
Sowind	459	....
Stard	700	700
Suez (CP)	302.40	....
Tistingen	3815	3811
Tests-Aequinox	681	....
Tour Eiffel	245	....
Ufimer	1090	....
U.T.A.	2200	2474 d
Vicat	395.10	400
Vialpin	2185	....
Vizac	185.10	....
Mauc Sté Brasserie	240	219.80o

Etrangères

A.E.G.	680	....
Alcoa Nv Sico	332	....
Alcan Aluminium	115	....
American Brands	260	....
Arbed	645	....
Assurance Mines	182	....
Banco Popular Espa.	570	....
B.Raglamores Int.	24500	....
Cen.Pacifique	91.10	....
Chrysler Corp.	83	....
C.I.R.	12.05	....
Commerzbank	848	....
De Beers (port.)	137	....
Dow Chemical	290	....
Fiat	24.50	....
GBL (Brux Lamb.)	607	....
Gevaert	1050	....
Glaxo Holdings Ltd.	106.10	....
Goodyear Tire	130	....
Grace and Co (NYS)	171	....
GTE Corp.	183	....
Honeywell Inc.	328	....
Johannesburg	72	....
Kubota	34	....
Lasarte	310	310
Midland Bank	22	....
Nocanda Mines	80	....
Olivetti priv.	11.80	....
paibhead hold.	575	....
Pfizer Inc.	847	....
Procter Gamble	475	....
Rhone Poulenc Rorer.	445	....
Ricoh	30	....
Robeco	305	....
Rodenco NV.	164	....
Roliaco	298.40	....
Saipem	5.25	6.75d
Sasea Group	38.70	....
SKF Aktiebolaget	90	95 d
Tenneco Inc.	256.40	230 o
Thorn Electrical	74	....
Tosay Ind.	27.20	....
Vieille Montagne	3000	....
Wagons Lits	1250	....
West Rand Cons.	9	....

Hors-cote

Bque Hydro Energie	281	....
Balsani	830	....
Calciphos	159.20	....
C.G.H Cogentour	68	57.50o
C. Occid. Forestiere	180	....
Chambourcy (M)	978	....
Cochery Bourdin	360	....
Coparex	578	....
Drouot Assurances	446	....
Elf Antargaz	1400	....
Europ. Accum.	84.50	....
Europ Soudres Ind.	32.40	....
Gachot S.A.	72.90	....
Groupe Expansion	59.50	....
Guy Degrenne	423	....
Haribo Rojes Zan.	210	....
Hoogovens	297	....
IN2	300	....
Jaeger	188.70	....
Lacaux du Monde	300	....
Nicolas	840	....
Paternelle RD.	1851	....
Particip. Percier	350.50	....
Quadrast	240	....
Rorento N.V.	193	....
St-Gobain-Emballage	3970	3560 o
Sems Metra	211	....
S.E.P.R.	1565	....
S.P.R. act. B	350	....
Télémécanique Elect.	3790	....
Ulinox	380	....
Waterman	1500	1300 o

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS pre'c.	COURS 5/4	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 700	....	....	....
Ecu	6 978	....	....	....
Allemagne (100 dm)	338 960	....	....	....
Belgique (100 F)	16 475	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	300 760	....	....	....
Italie (1000 lires)	4 556	....	....	....
Danemark (100 krd)	88 310	....	....	....
Irlande (1 L)	10 078	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	3 120	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	401 050	....	....	....
Suisse (100 f)	93 830	....	....	....
Suède (100 krs)	87 090	....	....	....
Norvège (100 k)	48 163	....	....	....
Autriche (100 sch)	5 477	....	....	....
Espagne (100 pes)	3 865	....	....	....
Portugal (100 esc)	4 931	....	....	....
Canada (1 S can)	4 151	....	....	....
Japon (100 yens)	....	....	3 660	3 660

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/4
Or fin (kilo en barre)	65750	....
Or fin (en lingot)	65550	....
Napoléon (20f)	379	....
Pièce Fr (10 f)	415	....
Pièce Suisse (20 f)	400	....
Pièce Latine (20 f)	378	....
Souverain	495	....
Pièce 20 dollars	2125	....
Pièce 10 dollars	1065	....
Pièce 5 dollars	555	....
Pièce 50 pesos	2445	....
Pièce 10 florins	392	....

SICAV (sélection) 4/4

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	1057.80	1031.80
Action	224.48	218.47
Agepargne	783.39	749.66
Ageplacement	7447.66	7447.66
Agepremière	115.66	115.31
AGF Actions ex CP	1116.83	1089.59
AGF 5000	622.10	606.93
AGF ECU	1054.84	1044.40
AGF Foncier	117.73	114.86
AGF Invest Sicav	117.25	114.40
AGF Interfonds	438.89	428.23
AGF Oblig.	1127.16	1121.65
AGF Sécurité Sicav	11486.87	11486.87
AGF LM.O.	650.80	634.93
AMERI-GAN	7318.89	7037.39
Ampildis	652.92	633.90•
Arbitrages Court T.	6478.65	6465.61
Associc.	1097.81	1087.81
Atout Four	371.86	362.79
Aurecic	1286.53	1229.64
Avenir Alizes	1864.77	1632.13
Avenir CIC	109.11	105.93
Axa Capital	154.42	147.77
Axa Europe	129.22	123.86
Axa Investissmts	123.20	117.88
Axa NPI	114.29	109.37
Axa Valeurs PER	126.87	121.41
Capemobilière	5700.32	5694.63
Capichip	5871.78	5785
Capitacic	1194.81	1167.30
Casden Pierre	31.47	30.70
Cecic	1201.39	1172.09
Comptavalor	3159.90

Ne pas retirer de l'original

AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

Prévisions pour le samedi 6 avril 1991
Ensoleillé en général, aggravation par l'Ouest.

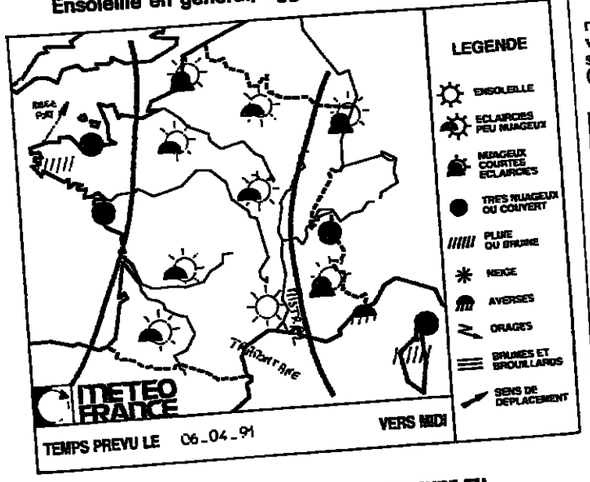

SITUATION LE 5 AVRIL 1991 A 0 HEURE TU

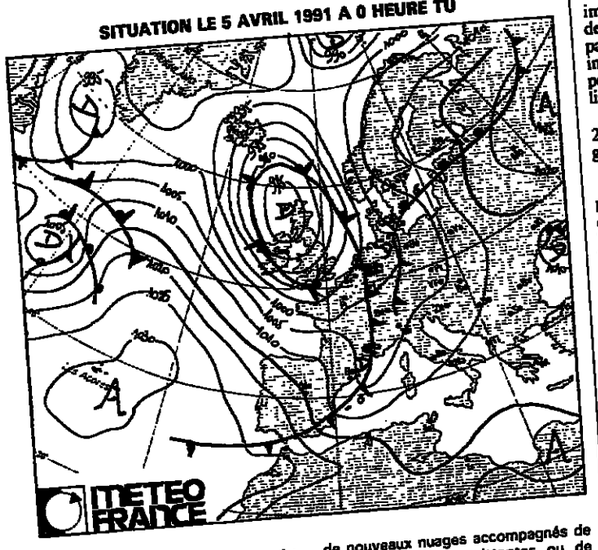

Dimanche : passages pluvieux. – La pluie qui aura traversé le pays au cours de la nuit se situera à la mi-journée de l'Alsace au nord des Alpes (neige vers 1 500 m). Après ces pluies, amélioration avec un ciel peu nuageux en général au sud de la Loire (sauf sur les Pyrénées, où les nuages resteront accrochés). Les vents souffleront de nord-ouest modérés à assez forts près des côtes méditerranéennes. Au nord de la Loire, les éclaircies seront moins belles et l'amélioration sera de courte durée : de nouveaux nuages accompagnés de petites pluies intermittentes ou de bruine arriveront au cours de la matinée sur la Bretagne et gagneront progressivement tout le nord du pays l'après-midi et au cours de la nuit. Cependant les vents faibliront (encore 40 km/h de sud-ouest en Manche) et c'est l'impression de douceur qui dominera.

Les températures minimales iront de 5 à 7 degrés, les maximales s'étageront de 12 à 14 degrés dans le Nord, 15 à 18 degrés dans le Sud.

PRÉVISIONS POUR LE 7 AVRIL 1991 A 12 HEURES TU

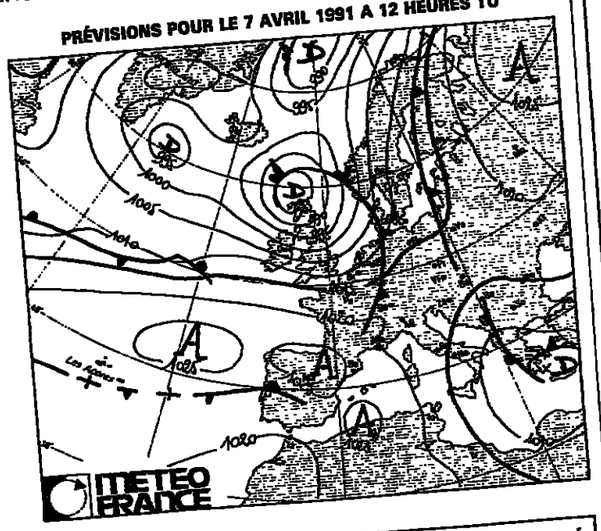

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 4-04-1991 à 18 heures TU et le 5-04-1991 à 6 heures TU — le 5-04-91

FRANCE				ÉTRANGER							
AJACCIO	–	–	C	TOULOUSE	12	6	A	LUXEMBOURG	12	5	P
BIARRITZ	15	7	D	TOURS	9	3	D	MADRID	13	5	D
BORDEAUX	10	6	D	POINTE-A-PITRE	21	32	N	MARRAKECH	20	9	D
BOURGES	10	3	D					MEXICO	24	15	D
BREST	–	–	–					MILAN	15	10	D
CAEN	12	5	N					MONTRÉAL	17	2	N
CHERBOURG	10	6	N					MOSCOU	14	2	D
CLERMONT-FER	13	4	N					NAIROBI	26	15	D
DIJON	12	6	C					NEW-DELHI	34	24	D
GRENOBLE	17	6	D					NEW-YORK	17	5	D
LILLE	10	4	N					OSLO	5	0	P
LIMOGES	8	3	P					PALMA-DE-MAJ	17	11	D
LYON	15	7	C					PÉKIN	15	9	C
MARSEILLE-MAR	16	8	D					RIO-DE-JANEIRO	26	21	D
NANCY	14	7	D					ROME	18	11	C
NANTES	12	5	P					SINGAPOUR	31	25	C
NICE	16	8	D					STOCKHOLM	13	5	B
PARIS-MONTS	10	4	P					SYDNEY	26	22	D
PAU	15	4	N					TOKYO	17	10	D
PERPIGNAN	16	5	D					TUNIS	21	9	C
RENNES	13	6	P					VARSOVIE	18	4	D
ST-ETIENNE	15	6	N					VENISE	15	10	P
STRASBOURG	14	7	N					VIENNE	16	6	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PHILATÉLIE

L'Imprimerie nationale selon Moretti

La poste mettra en vente générale, lundi 5 avril, un timbre d'une valeur de 4 F pour le 350e anniversaire de l'Imprimerie nationale (IN). Raymond Moretti signe là son treizième timbre pour la France. Celui-ci de Raymond Moretti est composé à l'aide de caractères d'alphabets du monde entier, quelques uns parmi les 92 000 conservés dans un fonds unique par le Cabinet des poinçons. Avec un peu d'attention, on peut avoir l'effigie de Gutenberg se détacher de cette composition originale.

L'IN, créée par Richelieu en 1640, imprime aujourd'hui 73 000 tonnes de papier (annuaires du téléphone, papiers d'identité, code général des impôts...) et emploie 2 050 personnes pour un chiffre d'affaires de 1,9 milliard de francs en 1990.

Le timbre, au format vertical 22 x 36 mm, est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante.

PIERRE JULLIEN

▶ Vente anticipée à Paris, les 13 et 14 avril, de 10 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert à la Cité des sciences et de l'industrie, espace ouest, niveau 0, 30, avenue Corentin-Cariou, Paris-19e ; le 13 avril, de 8 heures à 12 heures, à Paris-Louvre RP et à Paris-Ségur et, de 10 heures à 17 heures, au Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e (boîtes aux lettres spéciales).

▶ Séance de dédicace de Raymond Moretti pour son timbre-poste les samedi 13 et dimanche 14 avril, de 15 heures à 18 heures, à la Cité des sciences et de l'industrie, en face du bureau temporaire.

▶ Souvenirs philatéliques (encarts, cartes postales), renseignements : Pierre Leclerc, club philatélique de l'Imprimerie nationale, 27, rue de la Convention, 75015 Paris.

Les timbres de la guerre froide

La Fédération des sociétés philatéliques du Danemark procède actuellement à la vente de timbres-poste tout à fait extraordinaires : des timbres « de secours » ou « d'état d'urgence » imprimés par la poste danoise à l'époque de la guerre froide, en 1963, qui devaient être utilisés par le Danemark, pour marquer sa souveraineté, en cas d'occupation d'une partie de son territoire et de destruction de l'Imprimerie nationale.

Le secret avait été scrupuleusement gardé sur ces timbres, conservés dans des

paquets scellés pourvus chacun d'une plaque d'impression pour retirage éventuel, conservés dans huit dépôts stratégiques.

Aujourd'hui, la guerre froide est à ranger au rang des souvenirs. Mais surtout, l'emploi généralisé des machines à affranchir, rend obsolète ces précautions et justifie la dispersion de ces timbres-témoins.

Ces timbres, de couleur rouge, sans valeur faciale, comportent l'inscription « frais de port intérieur ». Leur vente est organisée au profit de l'action de la fédération (30 couronnes pièce), bloc de dix timbres d'un seul tenant maximum, tirage total, un million d'exemplaires. Les invendus au 31 décembre seront détruits.

▶ Renseignements, commandes : Danmarks Filatelist Forbund, Vester Voldgade 123, DK-1552, Copenhague V, Danemark (compte chèque postal spécial n° 499-00-99).

CARNET DU Monde

Naissances

– Victor, Karine et Camillo OSOROVITZ

ont la joie d'annoncer la naissance de

Ladislas-Benjamin,

le 29 mars 1991, à Senlis.

Décès

– Eliane Auguste,
son épouse,
Leslie Auguste,
sa fille,
Gyn Gausserand,
sa mère,
Robert Auguste,
son père,
Claire Auguste,
sa sœur,
Ses amis,
ont la douleur de faire part de la mort de

Joël AUGUSTE,

le 2 avril 1991, à l'âge de trente-neuf ans.

« Une lettre se détache de notre nom et nous ne sommes déjà plus. »

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, le lundi 8 avril, à 10 h 45.

On se réunira à l'entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

79, rue de Tolbiac,
75013 Paris.

– M. Charles Bernon,
son époux,
Catherine et Bertrand Mats,
ses enfants,
Nicolas, Emmanuelle, Marie-Charlotte,
ses petits-enfants,
Les familles Bernon, Boucharin, Allegre,
font part du décès de

Mme Charles BERNON,
née Simonne Boucharin,
professeur retraité,

survenu le 31 mars 1991 à Paris.

Les obsèques ont eu lieu à Aumont-Aubrac, dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

33, rue des Archives,
75004 Paris.
9, avenue de Peyre,
48130 Aumont-Aubrac.

– M. et Mme J. Thoridnet
et leur fils,
M. Jean Bouchaud
et son fils,
Les familles Bouchaud, Thoridnet, Girard, Delaugerre, Thebauld, Dirou, Seunnaneche,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Henry J. BOUCHAUD,
capitaine au long cours,
fondateur en 1943, à Casablanca, de la Fédération
des officiers de la marine marchande,
ancien commandant
de la compagnie Paquet,
ancien membre
du Conseil économique et social,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
médaille d'argent du sauvetage,
médaille d'honneur des Marines,
chevalier du Mérite maritime,

survenu le 21 mars 1991, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 27 mars.

Clos Taillefer,
55, Grande-Rue,
78250 Gaillon-sur-Montcient.

– Annie Meillan,
ses enfants et petits-enfants,
Antoine Debré,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Geneviève DEBRÉ,
née Cahu,

le 28 mars 1991, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Elle était la veuve de

Germain DEBRÉ,
architecte,
mort en 1948.

14, avenue de l'Observatoire,
75006 Paris.
34, rue de l'Université,
75007 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges GAVREL,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
ingénieur principal adjoint à la SNCF,

survenu à Enghien-les-Bains, le 20 mars 1991, dans sa quatre-vingt-dixième année.

De la part de
Mme Georges Gavrel,
M. et Mme Jean Pigne
et leurs enfants,
Sa famille,
Ses amis.

27, rue Paul-Delinge,
95880 Enghien-les-Bains.

– M. et Mme René Gourevitch
et leurs enfants,
Sylvie et Antoine,
M. Charles Gourevitch,
Les familles Gourevitch, Gluzman et Kouchniroff,
La société Mon Repos,
font part du décès de

M. Mendel GOUREVITCH,

leur père, grand-père, parent et ami,

survenu, le 3 avril 1991, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques auront lieu le lundi 8 avril.
On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux à 11 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11 *bis*, rue Faidherbe,
75011 Paris.

– Ramon et Mathilde Creixams de Herrera,
ses enfants,
Diego et Alma,
ses petits-enfants,
Claude et Mauricette Gosselin,
sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Nana de HERRERA,

survenu le 4 avril 1991.

Cet avis tient lieu de faire-part.

14, rue Girardon,
75018 Paris.

Diana PARISOT

est décédée le 2 avril 1991.

C'était notre amie.

Jacqueline, Fabio, Francesca, Luca Fumagalli,
Michèle Ostini,
Christiane Adenot,
Michel Ciment,
Marie-Josée Giocanti,
Max Tessier,
Nicole Thomas.

– René Teulade,
président de l'UNMRIFEN-FP
Et le conseil d'administration,
ont le regret de faire part du décès de

Michel PEUREUX,
trésorier général de l'UNMRIFEN-FP,
président du GAIA.

Le corps sera exposé à l'amphithéâtre de la clinique MGEN-Talma, face à l'hippodrome, à Maisons-Laffitte (Yvelines), le samedi 6 avril, de 8 h 30 à 9 h 30.

Prière de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à la Fondation de l'avenir, 17, avenue de Choisy, 75013 Paris, CCP 33-30 Paris.

– Strasbourg. Grenoble. Rosheim. Mulhouse. Fort-de-France.

Marie-Antoinette Reibel,
Claudie et André Bolzinger,
Yves et Cathy Reibel,
François et Dé Reibel,
Dominique et Jean-Paul Meyer,
Thomas et Anne Bolzinger,
Catherine, Simon, Béatrice Bolzinger,
Stéphane et Marie-Christine, Hervé, Valérie Reibel,
Sophie, Benoît Reibel,
Guillaume, Valentine, Juliette Meyer,
Florent, Mathieu, Manon Bolzinger,
ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants,
Et tous ses proches,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mme René REIBEL,
née Andrée Quérette,

enlevée à leur tendre affection le 25 mars 1991, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques ont eu lieu à l'église et au cimetière de Rosheim (Bas-Rhin).

– M. Emile Morali,
son époux,
M. Olivier Morali,
son fils,
Mme Brigitte Szenkier,
sa sœur,
ont l'extrême douleur de faire part du décès brutal de

Tola SZENKIER,
épouse Morali,
née le 4 février 1942
dans le ghetto de Varsovie,

survenu le mardi 2 avril 1991.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 4 avril, au cimetière parisien de Pantin.

3, rue François-Ponsard,
75116 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Mme Abel Verdier,
son épouse,
M. et Mme Jacques Logarides
et leurs enfants,
M. et Mme Patrick Verdier
et leurs enfants,
Mme Catherine Verdier-Seignolle
et ses enfants,
M. Marc Verdier
et ses enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Laurence Moziman,
sa sœur,
Ses beaux-frères, belles-sœurs
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Abel VERDIER,
ambassadeur de France (e.r.),
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945 avec palme,
médaille de la Résistance avec rosette,
ancien président de l'Académie de Mâcon.

survenu à Paris, le 3 avril 1991, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Une bénédiction aura lieu le lundi 8 avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e.

8, rue du Général-Camou,
75341 Paris Cedex 07.

Avis de messe

– La famille
Et les amis de

Jean PRAT,

ainsi que de sa mère

Mme Simone de VERGENNES,

se réuniront le lundi 8 avril 1991, à 17 heures, en l'église Saint-François-Xavier, 12, place du Préident-Mithouard, Paris-7e.

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

M. Antoine MASUREL,

une messe sera célébrée en la chapelle de l'Ecole militaire, le mercredi 10 avril 1991, à 18 heures, 13, place Joffre, Paris-7e.

– La messe anniversaire à la mémoire de

Henri VARNA

sera célébrée le mercredi 10 avril 1991, à 11 heures, en l'église de la Trinité.

Anniversaires

– Le 5 avril 1987

Philippe AYDALOT

nous quittait.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

De la part de
Lalli,
son épouse,
Marion,
sa fille,
Ses parents.

– Pour le cinquième anniversaire de la mort de leur cher époux, père et grand-père,

M. Joël PRASQUIER,

la famille se réunira le dimanche 7 avril 1991, à 11 heures, au cimetière de Bagneux, entrée principale.

Mme Débora Prasquier,
Le docteur et Mme Richard Prasquier
et leurs enfants.

Soutenances de thèses

– Université Paris-Sorbonne, Paris-IV, salle des Actes, centre administratif, le 10 avril, à 14 heures, Mahmoud Meftah : « Les élites et les idéologies politiques en Tunisie. De la lutte anticoloniale à la lutte pour le pouvoir ».

THÈSES
Tarif Étudiants
50 F la ligne H.T.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96
Les avis peuvent être insérés LE JOUR MEME s'ils nous parviennent avant 9 h au siège du journal, 15, rue Falguière, 75015 Paris
Télex : 206 806 F
Télécopieur : 45-66-77-13
Tarif de la ligne H.T.
Toutes rubriques ..... 92 F
Abonnés et actionnaires ..... 80 F
Communications diverses ..... 95 F
Thèses étudiants ..... 60 F
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

AGENDA

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 5 avril

TF 1

20.50 Variétés : Tous à la Une.
22.50 Sport : Boxe. Championnat du monde-WBA des super-moyens, à Marseille : Christophe Tiozzo (France)-Victor Cordoba (Panama).
23.55 Série : Crimes passionnels.
0.50 Au trot.
0.55 Journal, Météo et Bourse.
1.45 Série : Intrigues.

A 2

20.45 Divertissement : Avant que le ciel nous tombe sur la tête. Avec Smain, Henri Salvador, Roch Voisine, Elsa, Laurent Violet, Patrick Timsit, Mory Kanté.
22.00 Magazine : Caractères. Présenté par Bernard Rapp. Le XXIe siècle en questions. Invités : Alvin Toffler *(les Nouveaux Pouvoirs : savoir, richesse et violence à la veille du XXIe siècle)* ; Albert Jacquard *(Voici le temps du monde fini)* ; Thierry Gaudin *(2100, récit du prochain siècle)*.
23.20 Journal et Météo.
23.40 Cinéma : Ma vie de chien. ■■ Film suédois de Lasse Hallström (1985).
2.00 Magnétosport : Un mois de sport dans le monde (120 min.).

FR 3

20.35 Magazine : Thalassa. La Sirène de Bahia. De Gonzalo Arijon.
21.35 Feuilleton : L'Affaire Saint-Romans.
22.30 Journal et Météo.
22.55 ▶ Documentaire : Traverses. L'Afrique accusée ? De Jean-Pierre Zim et Hervé Poli.
23.45 Tous pour un. *Compétition entre deux jeunes créateurs d'entreprises.*

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Le Plombier.
21.45 Documentaire : Spécial Allumés.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Milou en mai. ■■■ Film français de Louis Malle (1989).
0.45 Cinéma : Shocker. ■ Film américain de Wes Craven (1989).

LA 5

20.50 Téléfilm : Diabolique machination.
22.40 Série : Capitaine Furillo.
23.35 Magazine : Ciné Cinq.
23.50 Journal de la nuit.
23.57 Demain se décide aujourd'hui.

M 6

20.35 Téléfilm : Un jumeau de trop.
22.20 Série : La Malédiction du loup-garou.
22.50 Magazine : Vénus.
23.25 Magazine : La 6e Dimension. Le débat politique dans le trou.
23.55 Capital.
0.05 Six minutes d'informations.
0.10 Musique : Live. Muzikera (rediff.).
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

21.00 Téléfilm : Moi, Antoine de Tounens, roi de Patagonie.
22.45 Documentaire : Chapeleiros. D'Adrian Cooper.
23.10 Animation : Pièces de théâtre de Gertrude Stein.
23.50 Danse : Entre-temps. Chorégraphie de Gilles Mussard.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Potaches et labadens.
21.30 Musique : Black and blue.
22.40 Les Petites Ondes ; Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 18 janvier à Sarrebruck) : Concerto pour deux violoncelles, cordes et continuo en sol mineur RV 531, Concerto pour violoncelle et orchestre en si mineur RV 424, de Vivaldi ; Sostenuto pour violoncelle et orchestre, Nachtgedankken pour orchesre, de Killmayer ; Symphonie n° 8 en si mineur D 759, de Schubert, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. Heinrich Schiff ; sol. : Mario Blaumer, violoncelle, Heinrich Schiff, violoncelle.
23.07 Poussières d'étoiles.

Samedi 6 avril

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Des gens formidables, de Christian de Dadelsen et Thierry Froissart. *Enquête chez les bénévoles.*
13.50 La Une est à vous (et à 14.30, 16.10).
13.55 Série : Vivement lundi.
16.00 Tiercé-quarté à Vincennes.
17.25 Divertissement : Mondo dingo.
17.55 Magazine : Trente millions d'amis.
18.25 Jeu : Une famille en or.
18.50 Série : Marc et Sophie.
19.20 Jeu : La Roue de la fortune.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.50).
20.00 Journal, Tiercé, Tapis vert et Météo.
20.55 Variétés : Sébastien c'est fou !
22.40 Magazine : Ushuaïa. A la cité des Etoiles (aux environs de Moscou) ; Nautile : immersion à 6 000 mètres ; De Spoutnik à Mir ; Chassés croisés.
23.40 Magazine : Formule sport.
0.40 Au trot.
0.45 Journal et Météo.

A2

13.35 Magazine : Objectif jeunes. Le sport à l'école, de Patrick Radelob ; Les classes sports-études, de Marc Maisonneuve ; Une seconde chance : le crédit formation jeune, de Dominique Laury ; Le zéro pointé, de Dominique Laury.
14.10 Magazine : Animalia. Les chimpanzés.
15.05 Magazine : Sports passion. Basket-ball.
16.55 Club sandwich.
18.00 Jeu : Le Chevalier du labyrinthe.
18.30 Série : L'Appart' (rediff.).
18.50 INC.
18.55 Feuilleton : La Valise en carton (rediff.).
20.00 Journal et Météo.
20.45 Téléfilm : Pas de faire-part pour Max.
22.20 Magazine : Bouillon de culture.
0.00 Journal et Météo.
0.20 Série : Médecins de nuit (rediff.).
2.00 Magnétosport : Equitation. Coupe du monde de dressage (120 min).

FR 3

13.00 Télévision régionale.
14.00 Magazine : Rencontres. Thème : sport.

— De 15.00 à 19.00 La Sept —

19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.30, le journal de la région. Invité : Pierre Mauroy.

— De 20.00 à 0.05 La Sept —

0.05 Série rose : L'Elève.
0.35 Magazine : L'Heure du golf.

CANAL PLUS

13.30 Téléfilm : La Psychose du détective Grogan.
15.10 Documentaire : La Saga du parrain par Coppola.
16.00 Jeu : V.O.
16.30 Sport : Volley-ball. Finale de la Coupe des as.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.00 Décode pas Bunny.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Top 50.
20.30 Téléfilm : Le shérif mène le racket.
22.00 Les Nuls... l'émission.
22.50 Flash d'informations.
22.55 Les Superstars du catch.
23.45 La Nuit rose. Trente ans de carré blanc ; Cent ans de X.
1.45 Cinéma : Jours et nuits d'Eva Blue. Film français, classé X, de Francis Leroi (1978).

LA 5

13.30 Série : L'Enfer du devoir.
14.25 Série : La Loi de Los Angeles.
15.20 Série : Lou Grant.
16.15 Série : Soko, brigade des stups.
17.10 Série : Le Retour de Mike Hammer.
18.15 Magazine : Intégral.
18.45 Jeu : La Ligne de chance.
19.25 Contes à dormir debout.
20.00 Journal.
20.35 Météo.
20.40 Journal des courses.
20.50 Divertissement : Grain de folie.
22.20 Débat : A tort et à raison.
0.00 Le Journal de la nuit.
0.10 Magazine : Intégral (rediff.).

M6

13.25 Série : Madame est servie (rediff.).
13.55 Série : L'Homme invisible.
14.45 Série : Laramie.
15.35 Série : Les Espions.
16.30 Jeu : Hit hit hit hourra !
16.40 Série : Vegas.
17.35 Série : L'Homme de fer.
18.30 Série : Les Têtes brûlées.
19.20 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Téléfilm : Le Prix de l'amour. *Un bébé trop tôt.*
22.15 Musique : Les Starclips.
23.50 Six minutes d'informations.
23.55 Musique : Rapline.
0.45 Musique : Boulevard des clips.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

13.30 Téléfilm : Pour une fille en rouge.
15.00 Dynamo.
15.30 Documentaire : Chapeleiros.
16.00 Documentaire : A propos de « Tristes Tropiques ». De Jorge Bodanzky.
16.50 Documentaire : Réflexions faites. Claude Lévi-Strauss.
17.50 Documentaire : Gorille, gorilla.
18.00 Mégamix.
19.00 Documentaire : Paris, c'est l'Afrique.
20.00 Le Dessous des cartes.
20.05 Histoire parallèle.
21.00 ▶ Documentaire : Le Troisième Millénaire.
22.35 Soir 3.
22.55 Stéphane Grappelli : portrait rêvé

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Betty Raffaelli.
20.45 Dramatique. Exécuteur 14, d'Adel Hakim ; à 22.05, Coucher de soleil, nouvelle de William Faulkner.
22.35 Musique : Opus. A l'ombre des montagnes bulgares.
23.00 Paques orthodoxes. Service de nuit pascal retransmis depuis la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky à Paris.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (en direct du Metropolitan Opera de New-York) : Parsifal, opéra en trois actes de Wagner, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New-York, dir. James Levine ; sol. : Jessye Norman, Placido Domingo, Ekkehard Wlaschiha, Aage Haugland, Robert Loyd, Paul Plishka, Heldi Grand, Wendy Hoffman, John Horton Murray, Richard Fracker, Barbara Kilduff, Kaaren Erickson, Patricia McCaffrey, Joyce Guyer, Eva Zseller, Sondra Kelly, Mark Baker, Terry Cook, Gwenath Bean.

Dimanche 7 avril

TF 1

10.50 Magazine : Les Animaux de mon cœur.
11.20 Magazine : Auto-moto.
11.50 Jeu : Tournez... manège.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.53 Météo.
13.00 Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Rick Hunter, inspecteur choc (rediff.).
15.10 Série : Agence tous risques (rediff.).
16.00 Divertissement : Vidéo gag.
16.35 Disney Parade.
18.00 Magazine : Téléfoot.
19.05 Magazine : 7 sur 7. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement.
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.45 Cinéma : Papy fait de la résistance. ■■ Film français de Jean-Marie Poiré (1983). Avec Christian Clavier, Michel Galabru, Gérard Jugnot.
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.45 Cinéma : Châteauroux district. ■ Film français de Philippe Charigot (1987). Avec Nathalie Nell, Guy Marchand, Anaïs Jeanneret.
0.15 Journal et Météo.
0.40 Série : Intrigues (rediff. et à 2.40, 5.35).
1.05 Concert : Soirée Schubert-Bach.

A 2

11.00 Messe. Célébrée à la paroisse du Christ-Ressuscité, à Strasbourg.
12.05 Dimanche Martin (et à 13.30, 15.50).
13.00 Journal et Météo.
15.00 Série : Mac Gyver.
16.40 Série : Euroflics.
17.30 Documentaire : L'Equipe Cousteau à la redécouverte du mogde. Au pays des totems vivants.
18.30 Magazine : Stade 2. Cyclisme ; Football ; Rugby ; Images et résultats de la semaine ; Pentathlon ; Patinage artistique ; Ski alpinisme ; Automobile ; Basket-ball.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Série : Taggart.
22.25 Magazine : Musiques au cœur. Avec... Sissi ! Extraits de films : *Sissi*, *Mayerling* et *Ludwig*.
23.35 Journal et Météo.
23.50 Série : Le Saint (rediff.).

FR 3

10.30 Magazine : Mascarines.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : D'un soleil à l'autre.
13.30 Magazine : Musicales. Mozart 1779.
14.30 Expression directe.
14.50 Magazine : Sports 3 dimanche. Cyclisme ; Patinage ; Saut à ski.
17.30 Magazine : Montagne. Les Araignées du ciel, de Jean-Pierre Locatelli.
18.30 Amuse 3.
19.00 Le 19-20 de l'information. Grand témoin : Alain Juppé. De 19.12 à 19.30, Mag Cité.
20.05 Série : Benny Hill.
20.35 Magazine : Mille Bravo.
22.00 Magazine : Le Divan. Invitée : Martin Lamotte.
22.20 Journal et Météo.
22.45 Cinéma : Le Tombeau hindou. ■■ Film allemand de Fritz Lang (1958). Avec Debra Paget, Paul Hubschmid, Walter Reyer (v.o.).
0.25 Musique : Carnet de notes. Gustav Mahler. Le Chant de la Terre.

CANAL PLUS

10.45 Cinéma : Milou en mai. ■■■ Film français de Louis Malle (1989).

— En clair jusqu'à 14.00 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Mon Zénith à moi. Invitée : Judith Godrèche.
13.30 Magazine : Rapido.
14.00 Téléfilm : Le Choix tragique.
15.35 ▶ Documentaire : Spécial allumés.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Les Nuls... l'émission (rediff.).
18.00 Cinéma : Can't buy me love. □ Film américain de Steve Rash (1988).

— En clair jusqu'à 20.40 —

19.30 Flash d'informations.
19.35 Ça cartoon.
20.30 Dis Jérôme... ?
20.35 Magazine : L'équipe du dimanche.
20.40 Cinéma : Femmes au bord de la crise de nerfs. ■■ Film espagnol de Pedro Almodovar (1987). Avec Carmen Maura, Antonio Banderas, Julieta Serrano.
22.05 Flash d'informations.
22.10 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football ; L'événement ; Basket-ball américain.
0.50 Cinéma : Le Piège de Vénus. ■ Film allemand de Robert Van Ackeren (1988) (v.o.).

LA 5

10.45 Divertissement : Superchamps.
11.15 Pronostics du tiercé.
11.20 Série : Tarzan.
12.10 Divertissement : Rire parade.
12.40 Météo (et à 13.20).
12.45 Journal.
13.30 Série : L'Enfer du devoir.
14.25 Série : La Loi de Los Angeles.
15.20 Série : Lou Grant.
16.12 Série : Frog Show.
16.25 Tiercé à Longchamp.
16.50 Documentaire : La Grande Saga des animaux. La grande saga des crocodiles.
17.20 Cirque.
18.25 Série : La Famille des collines.
19.15 Contes à dormir debout.
19.55 Journal.
20.10 Magazine : Elkabbach.
20.45 Journal des courses.
20.50 Cinéma : La Petite Voleuse. ■■ Film français de Claude Miller (1988). Avec Charlotte Gainsbourg, Didier Bezace, Simon de La Brosse.
22.40 ▶ Magazine : Reporters. Est : le rideau rose (sex o'clock), de Guillaume d'Alessandro et Jean-Luc Pigneux.
23.40 Magazine : Top chrono. Le Grand Prix moto d'Australie ; Le Safari Rallye.
0.20 Journal de la nuit.
0.30 Le Club du Télé-achat.

M 6

10.30 Magazine : Turbo.
11.00 Série : Hongkong Connection.
11.50 Magazine : Sport 6 première.
11.55 Infoconsommation.
12.00 Informations : M 6 express (et à 22.15).
12.05 Série : Murphy Brown.
12.30 Série : Ma sorcière bien-aimée.
13.00 Série : Aline et Cathy.
13.25 Série : Madame est servie (rediff.).
13.55 Série : La Famille Ramdam.
14.20 Musique : Les Starclips.
16.00 Série : L'Ami des bêtes.
16.45 Série : Laredo.
17.40 Série : L'Homme de fer.
18.30 Série : Les Routes du paradis.
19.25 Magazine : Culture pub.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.35 Cinéma : La Ligne de démarcation. ■ Film français de Claude Chabrol (1965). Avec Jean Seberg, Maurice Ronet, Daniel Gélin.
22.20 Capital.
22.30 Cinéma : Plaisirs de femme. ■ Film italien de Giovanni Soldati (1985). Avec Stefania Sandrelli, Ben Cross, Amanda Sandrelli.
0.10 Six minutes d'informations.
0.15 Magazine : Sport 6.
0.25 Musique : Boulevard des clips.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

12.30 Documentaire : Style Wars.
13.30 Histoire parallèle.
14.30 Animation : Pièces de théâtre de Gertrude Stein.
15.15 Danse : Entre-temps.
15.30 Téléfilm : Moi, Antoine de Tounens, roi de Patagonie (2).
17.00 Chroniques de France.
18.00 Danse : Le Corsaire.
19.30 Documentaire : Martial Solal.
20.00 Documentaire : Putting up the Pickles.
20.30 Cinéma : Qu'il était bon mon petit Français. ■■ Film brésilien de Nelson Pereira Dos Santos (1971).
21.45 Portrait sentimental d'un cinéaste brésilien.
22.30 Cinéma : De sable et de sang. ■■ Film français de Jeanne Labrune (1987).
0.10 Court métrage.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Textes et musiques.
22.35 Musique : Le concert. Musique soufi.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de Strasbourg) : Compositions inédites et originales commandées pour l'occasion à Patrice Caratini, Laurent Cugny, Andy Emler.
23.05 Poussières d'étoiles. Paris, géographie musicale (3).

Du lundi au vendredi, à 9 heures, sur FRANCE-INTER
« ZAPPINGE »
Une émission de GILBERT DENOYAN avec ANNICK COJEAN et la collaboration du « Monde ».

Audience TV du 4 avril 1991

Le Monde / SOFRES NIELSEN

Audience instantanée, France entière — 1 point = 202 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF 1	A 2	FR 3	CANAL +	LA 5	M 6
19 h 22	53,3	Roue fortune 14,4	McGyver 12,8	Journal rég. 18,2	Bande ann. 2,6	Ligne chance 1,3	Petite maison 4,1
19 h 45	58,3	Roue fortune 23,7	McGyver 15,0	19-20 10,8	Nulle part 3,8	Léon Duras 1,2	Petite maison 4,1
20 h 16	69,3	Journal 27,1	Edition 16,7	La classe 10,0	Nulle part 4,3	Journal 4,1	M6 est servie 6,6
20 h 55	72,8	Navarro... 26,3	Envoyé spéc. 15,9	Paradis... 11,5	Jeu d'enfant 1,8	Les oiseaux... 11,6	Des anges 7,4
22 h 8	64,3	Navarro... 25,8	Notre hist. 6,7	Paradis... 11,4	Flash 0,5	Les oiseaux... 14,2	Des anges 7,8
22 h 44	33,9	Ex-Libris 7,9	Notre hist. 9,3	Dern. séance 9,1	Autre femme 0,5	Conséquences 3,1	Ile serpents 4,0

هكذا من الاصل

صكذا من الاصل

Le Monde

La visite de M. Roland Dumas au Maroc

La France veut « relancer » sa politique maghrébine

1991 doit marquer une *« nouvelle phase »* dans les rapports entre la France et le Maghreb. M. Roland Dumas a ainsi donné le ton à la série de visites qu'il effectue, ce mois-ci, dans les cinq pays rassemblés au sein de l'Union du Maghreb arabe (UMA), à savoir l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. De sérieux différends ont récemment opposé Paris à Rabat, et ce n'est pas un hasard si le ministre des affaires étrangères a choisi de commencer son périple par le royaume chérifien, jeudi 4 avril, avant de se rendre, vendredi, à Nouakchott, puis, à compter du 20 avril, à Alger, à Tunis et à Tripoli.

RABAT

de notre envoyé spécial

« Une page difficile est tournée, il faut regarder vers l'avenir », avait affirmé M. Dumas avant même de rencontrer les dirigeants marocains, au cours d'un débat organisé par la radio bilingue Médi 1. Page ternie par les manifestations pro-irakiennes et anti-occidentales qui ont agité tout le Maghreb. S'y ajoutait, pour ce qui concerne Rabat, une incompréhension persistante avec Paris à *propos* de certains aspects du régime d'Hassan II.

Le chef de la diplomatie a préféré évoquer avec le roi un *« plan de relance »* des relations bilatérales. Il a fait observer, pour montrer les bonnes intentions de la France, qu'il avait tenu à être accompagné de M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat aux relations culturelles internationales, et annoncé que d'autres ministres lui emboîteront le pas, comme celui du commerce extérieur. Il a, en outre, précisé que Paris appuierait Rabat dans ses négociations avec le FMI et le Club de Paris.

Ce souci de tourner la page est autant celui de la France que des gouvernements maghrébins. Paris souhaite renouer le contact avec un monde arabe déconcerté, voire courroucé par l' « alignement » de la France sur la position des autres pays occidentaux pendant la crise du Golfe. Hassan II, tout particulièrement, pourrait jouer un rôle d'utile intermédiaire, lui qui avait marqué une relative solidarité avec « son » peuple tout en maintenant un contingent auprès des forces de la coalition. De leur côté, les dirigeants maghrébins veulent, plus que jamais, se rapprocher de l'Europe et pensent que Paris peut les y aider.

M. Dumas a donc cherché à les rassurer. *« La France a et aura une politique à l'égard du Maghreb »*, a-t-il dit. Ainsi, a-t-il promis un *« nouveau type de relations élargies »* et annoncé que, dans le cadre de l'Europe des Douze, Paris jouerait *« un rôle moteur »* pour promouvoir le *« partenariat »* entre les deux *« blocs »* que forment la CEE et l'UMA. *« La politique européenne à l'égard de l'Est ne se fera pas au détriment du Sud »*, a-t-il répété.

Il a souhaité que, *« dès cette année »*, s'amorce une réelle concertation entre les Etats des deux rives de la Méditerranée et que soit convoquée la conférence « 5 + 4 » qui rassemble les ministres des affaires étrangères de l'UMA et ceux du Portugal, de l'Espagne, de l'Italie et de la France. Le ministre a même évoqué, pour *« plus tard »*, une réunion de tous les pays du bassin méditerranéen autour du thème de la sécurité régionale, à l'image de la CSCE en Europe.

L'« honneur » de la communauté internationale

A l'issue de son entretien avec le roi, M. Dumas a souligné *« la grande convergence de vues »* entre le Maroc et la France sur l'ensemble des problèmes du Proche-Orient, précisant qu'un début de solution de la question palestinienne était *« urgent »*, qu'il y allait *« de l'honneur »* de la communauté internationale qui vient de se prévaloir du droit à propos du Koweït. *« La France »*, a-t-il promis, *n'admettra pas une contrefaçon du processus de paix. »*

Le ministre a indiqué qu'il avait transmis un message d'amitié de M. Mitterrand à Hassan II et rappelé que celui-ci était toujours invité à faire une visite à Paris, à la date qui lui conviendra. Aurait-on donc oublié les souvenirs du sommet franco-africain de La Baule en juin 1990 au cours duquel le souverain chérifien s'était montré peu réceptif aux appels à la démocratisation ? Aurait-on aussi oublié la brouille entre Rabat et Paris après la sortie du livre de Gilles Perrault, *Notre ami, le roi* et les continuelles infractions marocaines aux droits de l'homme, encore récemment détaillées par Amnesty International (*le Monde* du 28 mars), les émeutes de Fès *en décembre* et la répression qui s'ensuivit ?

Le roi a fait récemment quelques concessions symboliques. Mais, de là à dire *que* la page est complètement tournée, il y a un pas que M. Dumas n'a pas tout à fait franchi. Il n'a pas manqué de déclarer que *« démocratie et développement sont liés »*, laissant entendre que ce constat fait par M. Mitterrand à La Baule n'avait pas cessé de se vérifier depuis lors. *« Là où il n'y a pas eu de progrès* [vers la démocratie] *des troubles politiques et sociaux se sont produits »*, a-t-il constaté.

Usant d'un langage moins elliptique, M. Dumas a ajouté : *« Tenir compte des mœurs et de l'histoire particulières d'un pays ne doit pas servir de prétexte à ne rien faire ! »* Réponse à Hassan II qui ne cesse d'affirmer que les droits de l'homme ne doivent pas porter atteinte aux trois *« valeurs sacrées »* du Maroc, *« Dieu, la patrie et le Roi »* ...

FRANCIS CORNU

SUR LE VIF CLAUDE SARRAUTE

La gauchère

CE que j'en ai marre d'appartenir à une minorité, vous pouvez pas savoir ! Et quand je dis une, façon de parler. Je suis minoritaire en tout, moi. Côté vieux, côté juif, côté nana et côté gaucher. Il me manquait plus que d'être gay, black et handicapée. Eh ben, ça y est, je le suis, handicapée ! Non, ce choc quand j'ai appris ça, ce matin ! Je me suis retenue au *Herald Tribune*, c'était marqué dessus, pour pas tomber sur le cul.

Figurez-vous que ces salauds d'Amerloques, pourtant à la pointe du combat pour l'égalité des droits, viennent de se livrer à des travaux ignobles, parfaitement discriminatoires, établissant que si vous ne vous lavez pas les dents de la main droite vous ne pouvez pas espérer vivre plus de soixante-six ans et quatre mois.

La raison ? Une maladresse congénitale, une inadaptation à la civilisation moderne qui tient aux circonvolutions du cerveau. Enfin, voyez le topo ! Bien dans le style des études menées il y a quelques années à Yale sur le quotient intellectuel des Noirs comparé à celui des Blancs. Inférieur, naturellement. A l'époque, ces conclusions avaient fait scandale.

Aujourd'hui, on condamne à mort dix pour cent de la population du globe, et personne ne moufte. Heureusement que je suis là pour alerter l'opinion. S'agit d'une intolérable atteinte au droit le plus sacré : la liberté d'enfiler son dé à coudre sur tel doigt plutôt que sur tel autre. Enfin, c'est insensé ! Qu'est-ce qu'ils foutent à Amnesty International ? Qu'est-ce qu'ils attendent pour empêcher cet épouvantable génocide, en rappelant les démocraties à leur sens des responsabilités.

C'est pas parce que Saddam est en train de liquider les Kurdes qu'il faut effacer de la surface de la Terre tous ceux qui souffrent de vivre dans un monde où l'anse de la tasse à café ignore leur différence et ne répond qu'aux exigences de la majorité.

Réunie à Cachan

La convention nationale du PS doit tirer les leçons de la guerre du Golfe

Le Parti socialiste réunit, samedi 6 et dimanche 7 avril, à Cachan (Val-de-Marne), une convention nationale consacrée *au « nouvel ordre mondial »*. Le bureau exécutif du PS avait *adopté à l'unanimité, le* 13 mars, en vue de cette convention, un texte préparatoire approuvant l'action du président de la République dans la crise du Golfe. La convention doit se prononcer, à ce sujet, sur les sanctions applicables aux onze parlementaires qui n'avaient pas respecté la discipline de vote, le 16 janvier dernier, lors du débat sur l'ouverture des hostilités contre l'Irak.

La guerre du Golfe a imposé aux socialistes, dans leur vision des *relations internationales*, une conversion comparable à celle à laquelle ils avaient été contraints, en matière économique et sociale, par le tournant de la « rigueur » en 1982-1983. S'engager dans une guerre pour défendre, aux côtés des Etats-Unis, une monarchie pétrolière contre un régime irakien paré, jusqu'alors, des vertus de la laïcité et du progressisme : le choc, pour beaucoup d'entre eux, était rude, et certains n'ont pu se résoudre à se plier à l'inexorable *« logique de guerre »*, dont M. François Mitterrand avait constaté, dès le début de la crise, qu'elle était à l'œuvre.

M. Jean-Pierre Chevènement, qui s'était démis, le 29 janvier, de son portefeuille de ministre de la défense, persiste dans son refus d'admettre que les *« faits »*, selon le texte adopté par le bureau exécutif, aient *« validé »* l'action du président de la République. Pour les autres, l'heure est venue de tirer les conséquences de cette épreuve et de mettre à jour les conceptions internationales du PS. M. Jean Poperen propose d'aller loin dans cet aggiornamento, en purgeant la culture socialiste du tiers-mondisme et de l'anti-américanisme qu'il décèle dans l'hostilité des uns envers l'action de M. Mitterrand ou dans la mauvaise conscience avec laquelle d'autres l'ont soutenue. M. Lionel Jospin, dont les questions internationales sont un des terrains de réflexion privilégiés, a prévu de faire, à la convention, un discours destiné à montrer qu'il ne limite pas ses préoccupations au seul secteur de l'éducation nationale.

Le canton de M. Mélenchon

Les délégués socialistes doivent se prononcer aussi, à Cachan, sur les sanctions que M. Pierre Mauroy avait prises à l'encontre des douze parlementaires – dont huit membres du courant Socialisme et République de M. Chevènement – qui n'ont pas respecté la discipline de vote sur la déclaration gouvernementale engageant la France dans les opérations militaires contre l'Irak, le 16 janvier dernier. Sept députés et trois sénateurs avaient voté « contre », un député s'était abstenu. En outre, M. Max Gallo, député européen, avait été, lui aussi, sanctionné pour ses positions publiques hostiles à la guerre. Ces douze élus avaient été suspendus de délégation, ce qui leur interdisait de s'exprimer ou d'agir au nom du PS. La direction du parti propose, aujourd'hui, de confirmer cette mesure pour huit d'entre eux jusqu'à la fin de la session parlementaire de printemps et de la prolonger pour les quatre autres, coupables, à ses yeux, d'avoir persisté publiquement dans leur indiscipline.

Trois parlementaires nationaux – MM. Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon, respectivement député et sénateur de l'Essonne, animateurs de la Nouvelle Ecole socialiste, et M. Roland Carraz, député de la Côte-d'Or, membre de Socialisme et République ainsi que M. Gallo devaient, donc, être suspendus de délégation jusqu'au prochain congrès, initialement prévu pour le mois de juin 1992. Or cette mesure aurait pour effet, dans le cas de M. Mélenchon, conseiller général, de lui interdire d'être le candidat du parti, en mars prochain, dans son canton de Massy-Ouest.

M. Laurent Fabius, que MM. Dray et Mélenchon avaient rejoint au congrès de Rennes, a fait valoir qu'une sanction aussi grave pose un problème. *« Que ferons-nous si M. Chevènement brigue un mandat de député à Belfort ? »*, a-t-il demandé, le 2 avril, lors du petit déjeuner qui réunissait, comme chaque semaine, les principaux responsables et ministres socialistes autour de M. Michel Rocard. La solution retenue, après bien des débats au bureau exécutif le 3 avril et jeudi au secrétariat national, serait de « suspendre » les quatre « endurcis » jusqu'à la réunion, à l'automne prochain, de la convention ou du comité directeur, qui devra ratifier les candidatures aux élections régionales.

M. Pierre Guidoni, chargé des relations internationales au secrétariat national et principal représentant, dans cette instance, de Socialisme et République, a pris la défense, au bureau exécutif, de MM. Gallo et Carraz, dont il ne partage pas, pourtant, les positions. Pour M. Guidoni, le temps de l'équilibrisme au sein du courant de M. Chevènement est terminé : prochainement nommé ambassadeur de France à Buenos-Aires, l'ancien ambassadeur à Madrid tire sa révérence.

PATRICK JARREAU

Lire page 8 le « Point de vue » de M. Lindeperg « La nécessaire électrochoc »

□ **Réunion à Paris du Comité France-Japon.** – Le Comité France-Japon, qui regroupe des personnalités des deux pays chargées de faire progresser la coopération bilatérale, s'est réuni jeudi 4 avril à Paris. Selon M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat au plan et membre de la délégation française, les participants ont examiné les moyens concrets pour parvenir à un rééquilibrage positif des échanges franco-nippons et devraient proposer une dizaine de projets précis de coopération lors de la réunion plénière du Comité, le 13 juin prochain à Tokyo.

De préférence à une offre française

Singapour achètera des avions néerlandais de patrouille maritime

La République de Singapour a donné la préférence à l'achat d'un avion de patrouille maritime néerlandais, dérivé du Fokker-50, au détriment d'une proposition conjointe de Dassault et Aérospatiale. Le contrat, qui devrait être conclu prochainement, porte sur la commande ferme de quatre appareils (pour un coût de 54 millions de dollars), livrables dans les trois ans, et sur une option de quatre autres exemplaires.

Conçu par Fokker, l'Enforcer, choisi par Singapour, est un biturbopropulseur qui emprunte beaucoup au Fokker-50 civil et qui est spécialisé dans la lutte contre les navires de surface (sans capacité dans la détection des sous-marins). Face à l'offre néerlandaise, Dassault et Aérospatiale ont proposé le Petrel, un biturbopropulseur de lutte anti-sous-marine et de patrouille maritime dérivé du court – et moyen – courrier civil ATR-72 produit en coopération avec le groupe italien Aeritalia.

L'originalité de cette transaction tient au fait que le client singapourien s'est intéressé, avec l'avion Enforcer, à un appareil qui n'a pas été acquis par la marine néerlandaise, équipée de patrouilleurs maritimes Atlantic et Orion. L'usage veut, en effet, qu'un pays étranger préfère souvent acquérir une production déjà éprouvée et soutenue par l'armée du pays fournisseur. Il est vraisemblable, en la circonstance, que Singapour a été sensible à des offres de compensation au terme desquelles l'Enforcer sera assemblé par l'industrie locale.

Après son échec, la France pourrait recevoir un lot de consolation, avec l'adoption par Singapour de missiles Exocet pour armer les avions néerlandais. Il y a peu, la République de Singapour a commandé à la France des canons légers de 105, à raison de trente-six exemplaires, au groupe GIAT-Industries.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 5 avril

Hésitation

La tendance était hésitante vendredi matin à la Bourse, où, dans un marché calme, les intervenants attendaient la publication dans l'après-midi des chiffres du chômage américain de mars. L'indice CAC 40, après avoir ouvert en très léger recul (– 0,03 %), se maintenait à + 0,21 % par la suite. En hausse figuraient Ciments français, Valeo et Immobilière Phénix. En baisse, on notait Paribas, BHV et Essilor.

L'ESSENTIEL

SECTION A

Débats
L'Europe doit rebondir : Un appel de trente-huit personnalités ; « La seconde mort du gaullisme », par Alain Duhamel..... 2

Haïti
Arrestation de l'ancienne présidente Ertha Pascal-Trouillot..... 4

Albanie
La première grève générale 3

Le statut de la Corse
Le projet du gouvernement adopté grâce à l'abstention communiste..... 7

Le journal d'un amateur
« Familles », par Philippe Boucher..... 8

Affaire Médecin
L'ancien maire de Nice aurait bénéficié de fonds versés à une société panaméenne..... 10

Nijinski-Nijinska, toujours
Chefs d'œuvre en cascade, à la fois chorégraphiques, musicaux et picturaux, au Palais Garnier 12

SECTION B

SANS VISA

• Mozart sur la route du *Requiem* • La justice en son terrible palais • Bayeux fait tapisserie • Louis XI devait aimer ce vin • T.E. Lawrence dit d'Arabie..... 15 à 22

SECTION C

Paribas, an I
Le groupe financier a fait sa mue et veut être un acteur engagé 23

M. de l'Estoile quitte Dassault
Le vice-président en désaccord avec M. Serge Dassault sur les exportations militaires 23

Double relève à la Caisse national d'assurances-maladie
M. Mallet (FO) et M. Giral (CNPF), tandem des paradoxes 23

Un rapport sur la production audiovisuelle
M. Alain Moreau souligne la grande dépendance de l'Europe..... 25

Services
Abonnements..... 25
Carnet..... 28
Loto..... 25
Marchés financiers 26-27
Météorologie 28
Mots croisés..... 20
Philatélie..... 28
Radio-Télévision 29
Tac-o-Tac 25
Week-end du chineur 12

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 5 avril 1991 a été tiré à 519 150 exemplaires.

(Publicité)

Métros Saint-Sébastien et Duroc, aux Entrepôts du Marais :

pantalon flanelle 189F doublé

et 257 F en serge ; les hommes ont intérêt à fréquenter ces champions du prêt-à-porter de luxe qui proposent aussi une veste pure laine Woolmark à 595 F, en laine et cachemire à 698 F. Costume tissu Noblet à partir de 690 F (ils en ont aussi en Dormeuil), smoking laine mohair 1.385 F. Rayon spécial *grands et* forts jusqu'au 62. Deux boutiques : 3, rue du Pont-aux-Choux (3e) et 112, rue du Cherche-Midi (6e). De 10 h à 19 h, sauf lundi matin.

MODE : ACHETEZ "DECONTRACTEE"

▶ Zéro pour les prix élevés qui vous tapent sur les nerfs !
▶ On demande à la création d'être séduisante, à la qualité d'être "top niveau". Mais aux prix de se faire minuscules.
▶ Pour que la mode soit un plaisir, il faut que le "facteur-prix" soit presque négligeable.

Depuis 30 F le mètre

RODIN
36, CHAMPS-ÉLYSÉES PARIS

STYLEWRITER
L'IMPRIMANTE POIDS PLUME D'APPLE

• Poids : 3,4 kg
• Dimensions (h x l x L) : 32 x 14,2 x 33 cm
• Chargeur feuille à feuille
• 4 polices de caractères True Type

* 3440 F TTC

L'INFORMATIQUE DOUCE
14, rue Magellan, 75008 Paris - Tél. : (1) 47 23 72 00
Fax : (1) 47 23 83 80 - Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 19 h